UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE : ENSEIGNEMENT AU COLLÉGIAL

LE SERVICE D'ORDRE LÉGIONNAIRE ET LA MILICE DE TOULOUSE-PYRÉNÉES : UNE ÉTUDE RÉGIONALE

PAR

DOMINIQUE BERRARDELLI

Août 2024

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

David Meren
Président-rapporteur

Samir Saul
Directeur de recherche

Deborah Barton
Membre du jury

Susan Dalton
Membre du jury

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Samir Saul pour avoir accepté de suivre cette recherche et pour son engagement dans sa réalisation. Au cours des trois dernières années, ses nombreux conseils m'ont permis d'enrichir mon travail.

Mes remerciements s'étendent également à Grégory Bouysse et Robert Forbes, sans qui, cette recherche n'aurait pu avoir lieu. Leur aide était primordiale dans l'acquisition des sources primaires à la base de cette étude.

Je remercie ma famille et mes amis qui m'ont toujours soutenu et écouté sans faillir pendant trois ans. Nos conversations m'ont souvent permis de trouver la motivation pour continuer le travail.

Je souhaite remercier plus particulièrement Chelsea pour son appui sans équivoque; et mon père, Claude, qui a eu la patience de relire plusieurs parties de cette recherche.

RÉSUMÉ

Depuis l'ouverture des archives judiciaires de la Seconde Guerre mondiale en décembre 2015, nous assistons à un renouveau dans les recherches sur la collaboration en France. L'état de la recherche sur la Milice française se compose d'études nationales du mouvement ainsi que des études départementales. Les recherches précédentes sont basées sur les grandes figures de la Milice et leurs actions de répression, ce qui délaisse les adhérents. Depuis les dossiers de justice des SOL et miliciens de la région Toulouse-Pyrénées, nous proposons une recherche prosopographique de la Milice française. Avec ces données, nous abordons plusieurs éléments comme l'histoire sociale de la Milice dans la région, les motivations pour l'adhésion, les différentes vagues de démissions et l'exode du mouvement en août 1944. L'aspect novateur de cette recherche réside dans son cadre d'analyse régional, qui comprend neuf départements. Au terme de notre étude, nous pouvons affirmer que la composition du SOL et celle de la Milice diffèrent beaucoup par leur composition sociale, les motivations idéologiques derrière l'adhésion et l'usage de la répression envers les Français. Nos recherches montrent également qu'il y a des liens entre le SOL et les mouvements locaux de résistance.

Mots-Clés : Collaboration, Milice française, résistance, Toulouse, Vichy

ABSTRACT

Since the opening of the judicial archives of the Second World War in December 2015, we have witnessed a revival in studies regarding collaboration in France. The state of research on the "Milice Française" consists of national studies as well as departmental studies. Previous research is based on the major figures of the Militia and their repressive actions, neglecting the representation of militia members. From the justice files of the SOL and militiamen of the Toulouse-Pyrénées region, we offer prosopographical of the French Militia. With this data, we address several elements, such as the social history of the Militia in the region, the reasons for joining, the different waves of resignations and the exodus from the movement in August 1944. The innovative aspect of this research lies in its regional analysis framework, which includes nine departments. At the end of our study, we can affirm that the SOL and the Militia differ greatly in their social composition, the ideological motivations behind membership and the use of repression against the population. Our findings also show that there are links with the SOL and local resistance movements.

Key-words: Collaboration, French militia, resistance, Toulouse, Vichy

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 2

RÉSUMÉ 3

TABLE DES MATIÈRES 5

LISTE DES TABLEAUX 9

LISTE DES ABRÉVIATIONS 10

INTRODUCTION 11

1. La problématique de recherche 12

1.1 Présentation du sujet de recherche 12

1.2 La méthode 13

1.3 État de la question, bilan de la production scientifique 14

1.3.1 L'étude de Vichy après Vichy 15

1.3.2 Les années 1970, l'ouverture des frontières 17

1.3.3 L'émergence des études de la Milice, de 1980 à aujourd'hui 20

1.3.4 L'étude de la Milice française dans la région Toulouse-Pyrénées 23

1.3.5 L'approche régionale 26

1.4 Objet de recherche, questions et hypothèses de recherche..... 27

2. Les moyens de recherche 28

2.1. Présentation des sources 28

2.2. Critique sur la valeur scientifique et la limite des sources 30

3. Méthodologie et stratégie de recherche 32

3.1. Le plan de travail, les dimensions de l'étude 32

3.2. La collecte de données 33

3.3. L'analyse de l'information 34

CHAPITRE 1. ANCIENS COMBATTANTS ET SERVICE D'ORDRE LÉGIONNAIRE 37
1. Légion et nouvel ordre : Le Service d'ordre légionnaire **37**
1.1. Un chef : Joseph Darnand 37
2. Les membres 38
2.1. Les effectifs 38
2.2. Qui sont les membres du SOL? 41
3. Pourquoi on y adhère? 43
3.1. Pour relever la France! 44
3.2. Rêves de résistance..... **46**
3.2.1. Tarn 47
3.2.2. Lot-et-Garonne 49
3.2.3. Gers 52
3.2.4. Basses-Pyrénées 53
3.3. Sous influence 55
3.4. Les autres facteurs de motivations 56
4. Les premières démissions 58
4.1. Laval au Gouvernement 59
4.2. À la Légion tricolore!..... 60
4.3. Novembre 1942 : invasion de la zone libre et débarquement allié en Afrique **62**
5. Conclusion ……..…….65

CHAPITRE 2. LA MILICE : UNE INSTITUTION POLICIÈRE..... 69
1. Les adhérents..... 69
1.1. Ancien SOL, nouveau milicien 70
1.2. Étude sociale de la Milice 71
1.2.1. Qui sont les miliciens?..... 74
1.2.2. Un dualisme entre ville et campagne 77
1.3. Les Miliciennes **82**
1.3.1. Miliciennes, figures d'exceptions..... 87
1.4. L'Avant-garde milicienne 88
2. Pourquoi adhérer à la Milice? **90**

2.1. Par intérêt 91
2.1.1. Pour échapper au service de travail obligatoire..... 91
2.1.2. Divers intérêts..... 97
2.2. Plus par idéal que par intérêts?..... 98
2.3. Par influence, la Milice est une affaire de famille..... 100
2.4. Les autres partis de la collaboration..... 103
2.4.1. La légion de volontaires français contre le bolchevisme... **104**
2.4.2. Le Parti populaire français (PPF) 106
2.4.3. Le Groupe collaboration et le JEN 106
2.4.4. Le Rassemblement national populaire (RNP)..... **107**
2.4.5. Le Francisme 108
2.5. Autres raisons..... 108
3. Les vagues de démissions 110
3.1. Déception des anciens SOL 112
3.2. Automne 1943 : Faire table rase 113
3.3. Contre la répression des Français (janvier à avril 1944)..... 115
3.4. Été 1944, débarquement et mobilisation des bénévoles **116**
3.5. Les autres pertes 119
3.5.1. Dans les unités militaires allemandes (LVF et la Waffen-SS) **120**
3.5.2. Le premier régiment de France 123
3.5.3. Les chantiers de la jeunesse **124**
3.5.4. Les mutations hors départements 124
4. Conclusion ……..……127

CHAPITRE 3. L'ÉTÉ 1944, RÉPRESSION, RÉSISTANCE ET FUITE **130**
1. Répression et résistance 130
1.1. Guerre civile dans la région de Toulouse-Pyrénées **131**
1.1.1. Actions contre la résistance 133
1.1.2. Dénonciations. Escroqueries et déportations **135**
1.1.3. Le deuxième service milicien 138
1.2. Résistants de onzième heure **141**

1.2.1. Les actes individuels 141
1.2.2. Les tentatives collectives **144**
2. Rester en France ou aller en Allemagne 148
2.1. Le repli : du plan à une difficile réalité 148
2.2. Partir pour Bordeaux **149**
2.3. Traverser la France 150
3. Au-delà du Rhin **152**
3.1. La brigade « Charlemagne » 153
3.2. Travailler en Allemagne **156**
3.3. L'Organisation Technique et le maquis blanc 160
3.4. La fin de la Milice en Italie **163**
4. Les miliciens face à la justice 165
5. Conclusion ……..168

CONCLUSION 170

ANNEXES **179**

BIBLIOGRAPHIE 182

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

- Tableau 1. Répartition des membres du SOL et de la Milice par départements.
- Tableau 2. Les membres du SOL par profession.
- Graphique 3. L'âge des membres du SOL.
- Tableau 4. Les gradés du SOL de la région Toulouse-Pyrénées.
- Graphique 5. Les motifs d'adhésions du SOL.
- Graphique 6. Les démissions du SOL.
- Graphique 7 : La structure de la Milice.
- Graphique 8 : La création du SOL et la montée en puissance de la Milice : Ligne du temps 1 & 2.
- Graphique 9. Âge des miliciens recrutés entre mars 1943 et août 1944.
- Graphique 10. La répartition sociale des nouveaux miliciens.
- Tableau 11. Quatre départements de miliciens ruraux.
- Tableau 12. Miliciens de quatre départements urbains.
- Tableau 13. Répartition selon l'âge des miliciennes déférées devant l'une des chambres civiques régionales.
- Tableau 14. Répartition sociale des miliciennes.
- Graphique 15. Les motifs d'adhésion des milicien(ne)s.
- Tableau 16. Les Franc-Gardes proposés pour Vichy né entre 1920 et 1922.
- Tableau 17. Répartition familiale des miliciens de Toulouse-Pyrénées.
- Graphique 18. Les démissions de la milice toulousaine (1943-1944)
- Graphique 19. Les motivations au départ d'un milicien.
- Graphique 20. Miliciens ayant quitté la région entre mars 1943 et août 1944.
- Graphique 21. L'âge des miliciens transférés dans la Waffen-SS.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- SOL – Service d'ordre légionnaire
- AN – Archives nationales
- AD – Archives départementales
    - ADA – Archives départementales d'Ariège
    - ADBP – Archives départementales des Basses-Pyrénées
    - ADD – Archives départementales de Dordogne
    - ADHG – Archives départementales de Haute-Garonne
    - ADHP – Archives départementales des Hautes-Pyrénées
    - ADG – Archives départementales du Gers
    - ADL – Archives départementales du Lot
    - ADLG – Archives départementales du Lot-et-Garonne
    - ADT – Archives départementales du Tarn
    - ADTG – Archives départementales du Tarn-et-Garonne
    - ADV – Archives départementales de Vienne

INTRODUCTION

Au sens où on l'entend aujourd'hui, le concept de « collaboration » a été introduit au cours de la Seconde Guerre mondiale par le maréchal Pétain en octobre 1940, quand, après un entretien avec Hitler, il avait annoncé que la France allait collaborer avec « l'Allemagne victorieuse »[1]. Ce concept s'est rapidement étendu à tous les autres aspects de la relation entre les forces occupantes et les populations occupées. La guerre terminée, les membres du service d'ordre légionnaire (SOL) et de la Milice sont jugés comme collaborateurs[2]. La Milice, publiquement lancée dans toute la zone sud le 30 janvier 1943 sous l'impulsion de Joseph Darnand, prend communément le visage de la barbarie en France. Celle-ci est représentée, comme productrice des extorsions et du pillage, de la torture systémique, des exécutions sommaires, voire du massacre des ennemis désignés du régime de Vichy. Les miliciens, a posteriori appelés « les Waffen-SS de Darnand » ou la « Gestapo française »[3], incarnent l'instrument politico-militaire le plus violent que l'État français ait mis au service de l'occupant nazi, menant à la radicalisation du mouvement au cours des années 1943-1944.

La France en 1940 s'effondre en quelques semaines, tant politiquement que militairement. La France victorieuse de 1918 n'est plus. De cette débâcle, un profond bouleversement psychologique va résulter, laissant la place à une nouvelle entité politique

[1] Julian Jackson, *France: The dark days. 1940–1944*, Oxford University Press, New York, 2003, p.173.
[2] Ces aspects de la collaboration peuvent être qualifiés « d'aide à l'ennemi », « de travail contraire aux intérêts fondamentaux du pays », « de trahison », voire « de haute trahison ». Toutefois, cette collaboration est un phénomène beaucoup plus complexe à analyser qu'il ne paraît au premier abord en raison notamment d'éléments parfois contradictoires. Il n'y a donc pas de systématisation possible, mais il y a une dichotomie invariable : les forces occupantes d'un côté, le territoire occupé et sa population de l'autre.
[3] La représentation de la Milice au lendemain de la guerre dans la presse mêle constamment les différents services français aux services de l'occupant. L'appartenance plurielle des miliciens aux divers mouvements de la collaboration et l'utilisation de synonymes en est la raison principale.

centrée autour du maréchal Pétain. Le régime de Vichy fait face à de multiples contradictions entre, d'une part, l'indépendance et le nationalisme affirmé, et d'autre part, la réalité d'une inféodation totale à l'Allemagne. Pour transformer le pays, Pétain entreprend la « Révolution nationale », alors qu'il doit gérer la difficile situation de l'occupation du territoire français. Cette « Révolution nationale » entend rompre avec les valeurs de la IIIe République et refonder la France sur la base d'un idéal assez archaïque (retour à la terre, importance de la famille, le village et l'exaltation du travail artisanal)[4]. Le marasme politique et le bouleversement psychologique, engendrés par la défaite de juin 1940, seront un terrain fertile pour l'avènement des mouvements collaborationnistes. Au terme de notre étude, nous tenterons de dégager un portrait des membres du SOL et de la Milice et de leurs motivations à adhérer à ces mouvements. Notre étude examinera aussi la scission idéologique entre les deux mouvements à travers les différentes vagues de démissions, les origines des adhérents et les motivations qui les poussent à rejoindre le SOL ou la Milice.

1. Problématique de la recherche

1.1. Présentation de l'objet de la recherche

« Miliciens, assassins, fusillés de demain… », annonce de façon journalière la BBC. Pourquoi une telle menace ?[5]

La Milice française naît au courant de janvier 1943, d'une mutation directe du Service d'ordre légionnaire. Cette Milice apparait lorsque l'État français de Vichy se trouve

[4] Muriel Montero, *La France de 1914 à 1945*, sous Montero Muriel, Armand Colin, Paris, 2001, p. 113 - 129
[5] Michèle Cointet, *La Milice française,* Fayard*,* Paris, 2013, p.8

à son plus bas : l'Afrique du Nord a été envahie par les Anglo-Américains, sa flotte coulée et son armée démobilisée. Elle se définit comme un appareil de maintien de l'ordre sur le territoire français. Son instauration est progressive, le pays étant anesthésié par deux ans de Révolution nationale et un désir de protéger la nation contre ce qui menace son relèvement et son existence même[6]. Notre recherche veut découvrir le milicien type, s'il en existe un, ses motivations et les circonstances de sa démission. Sinon, pourquoi est-il resté jusqu'à la fin et, replié à Toulouse en juin 1944, combattu la résistance lors de la libération de la France pour finir dans les fourgons des Allemands fuyant le territoire français. Pour répondre à ces questions, nous travaillerons avec une cohorte de plus de 3000 hommes et femmes qui ont suivi la voie de la collaboration.

1.2. La méthode

La consultation des données de différentes sources a permis d'élargir le cadre d'analyse, ce qui a influencé la méthode choisie pour ce travail d'analyse. Dans la démarche présentée ici, on procédera à une étude prosopographique. Notre corpus de documents correspond aux dossiers trouvés des cours de justice, des chambres civiques et des tribunaux militaires. Malgré la grande portée de notre étude, il n'est pas garanti que le corpus retenu soit parfaitement représentatif, car seule la moitié des personnes ayant fait partie des mouvements étudiés ont été jugées dans les départements de la région de Toulouse. À cette étude prosopographique, nous avons ajouté des apports venant d'autres disciplines, telles la « sociohistoire » ou la « sociopolitique »[7], une approche qui intègre des

[6] *Ibid*, 9-10.
[7] Jean-Paul Cointet et Michèle Cointet, « Contribution à une socio-politique de l'État français : la légion française de combattants dans la Vienne (1940-1943) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*,

modes d'analyse de la sociologie. Cela a la particularité de mêler les aspects de l'histoire quantitative et qualitative.[8]

1.3. État de la question, bilan de la production scientifique

Afin d'étudier son objet de recherche, un historien doit s'équiper d'une multitude d'outils élaborés par ses pairs dont les recherches touchent de près ou de loin son sujet. Le but de faire un retour sur la collection d'outils est de faire progresser la démarche scientifique déjà entreprise. Ces outils ne permettent pas de construire un questionnement, mais bien le contextualiser. En somme, nous voulons présenter l'évolution de la bibliographie mise en service pour l'étude de la collaboration et plus spécifiquement la Milice française. Cet exercice nous permet de comprendre que l'étude de la collaboration est un objet de recherche récent. Il fallut près de 70 ans pour que l'étude de la collaboration décolle et prenne les voies qui mènent à l'état actuel des connaissances. Nous devons réitérer le but non exhaustif de ce survol historiographique, qu'il s'agisse d'études, de livres ou d'articles. C'est par la compréhension de la production historique depuis les dernières décennies que nous pourrons nous positionner sur le sujet.

Dans la première partie, nous abordons l'étude de Vichy au lendemain de la guerre, une période qui ne permet pas encore l'examen de la question de la collaboration. Ensuite, nous allons voir le développement du champ de recherche menant à une variété d'écrits sur la France de Vichy. C'est dans cette seconde partie que nous verrons les débuts d'un questionnement sur la collaboration comme objet de recherche à part entière dans les

---

numéro 4, 1973, p. 595 - 618 ; Gerard Noiriel, *L'introduction à la socio-histoire*, La Découverte, Paris, 2008, 128 p.

[8] Michel Roux, « Miliciens en Haute-Loire. Pour une première approche statistique et historique », *Domitia*, numéro 11, 2010, p.109 - 138.

années 1970. Dans la troisième partie, nous explorerons l'intérêt grandissant pour la collaboration à travers les recherches sur la Milice française qui se démarquent des autres mouvements de la collaboration. Enfin, nous finissons notre revue de l'historiographie par une quatrième partie sur l'état des recherches dans la région de Toulouse. On pourra d'ailleurs regarder si le cumul des enquêtes locales correspond à l'évolution générale de l'historiographie générale du régime de Vichy.

1.3.1. L'étude de Vichy après Vichy

Au lendemain de la guerre, la France est dans une période qui baigne « mentalement et spirituellement dans les séquelles des années noires et les retombées de l'épuration »[9]. L'opinion générale qui émane de la production scientifique découle de la prémisse que l'armistice et les années noires de l'occupation sont dus seulement au politicien et premier ministre Pierre Laval. L'étude d'après-guerre se relève dense, mais très incomplète. L'un des facteurs qui influencent les premières années de recherches est simple ; les instances de la justice française sont toujours en train de juger les acteurs de collaboration[10]. Il est également important de garder en tête que cette période d'après 1945, la vie politique française est dominée autant par l'anticommunisme que par la présence d'un parti communiste fort[11].

Une première histoire de Vichy apparait dans les années 1950. Cette période reste toujours un sujet sensible et difficile à aborder. En effet, il est délicat de rappeler à la

---

[9] François Bédarida & Jean-Pierre Azéma, *Vichy et les Français*, Fayard, Paris, 1992, p. 24.
[10] Jacques Isorini, *Le procès de Robert Brasilliach*, Flammarion, 1946. ; *Les procès de trahison devant la Cour de justice de Paris : Paquis, Bucard, Luchaire, Brasilliach. Réquisitions et plaidoiries*, Éditions de Paris, Paris, 1947 ; *Les procès de la radio : Ferdonnet et Jean Hérold-Paquis. Compte rendu sténographique*, Albin-Michel, Paris, 1947, 247 p. ; *Les procès de la collaboration : Fernand de Brinon, Joseph Darnand, Jean Luchaire, compte-rendu sténographique*, Albin-Michel, Paris, 1948. 634 p.
[11] Henry Russo, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Seuil, Paris, 1987, p.42

population dans les années 1950 qu'il y a eu plus que quelques Français dénués de sens national[12]. C'est ainsi que Robert Aron[13] et André Siegfried[14] présentent respectivement leur histoire de Vichy en 1954 et 1956. L'ouvrage de Siegfried offre une étude importante du fonctionnement interne du régime. On retient de son ouvrage qu'il fait la distinction entre le « Vichy de Pétain et le Vichy de Laval ». Cette thèse est reprise par les « Néo-vichystes » selon lesquels on rattache le premier au bien et le second au mal[15]. L'ouvrage d'Aron constitue une œuvre d'envergure basée sur des documents non publiés auparavant. Il s'agit là de sténographies des procès des responsables de Vichy devant la Haute Cour de justice. Jusqu'ici, les premières traces de la Milice apparaissent seulement dans la presse française. Il ne s'agit toutefois pas d'études scientifiques, mais de simples transcriptions du jugement dans la presse locale et régionale. Robert Aron vient changer cela avec une première mention de la Milice sur trois pages en deux volumes[16]. La description qu'il offre du mouvement est somme toute cohérente avec le statut actuel des recherches sur le recrutement des miliciens en 1944. Toutefois, il s'agit d'une recherche en surface qui délaisse complètement l'aspect idéologique du mouvement.

Les années 1960 amènent un certain renouveau dans l'étude de la collaboration. Les deux premières enquêtes ayant cet objet de recherche apparaissent dans les livres de Michèle Cotta[17] et de Saint-Paulien[18]. Le premier n'amène guère de nouveauté à la discussion, car l'auteur prend seulement comme source des extraits de journaux de la

---

[12] André Frossard, *Histoire paradoxale de la IVe république*, Grasset, Paris, 1952, p.52.
[13] Robert Aron, *Histoire de Vichy*, Fayard, Paris, 1954, 2 volumes.
[14] André Siegfried, *De la 3e à la 4e république*, Grasset, Paris, 1956, 270 p.
[15] Azéma. *op.cit.*
[16] Robert Aron, *Histoire de Vichy, vol. 2*, Fayard, Paris, 1954, p.317 - 319.
[17] Michele Cotta, *La collaboration 1940–1944: les faits - la presse - l'opinion*, Armand Colin, Paris, 1962, 333 p.
[18] Saint-Paulien, *Histoire de la collaboration*, l'Esprit moderne, Paris, 1964, 614 p.

presse parisienne et le second est fortement influencé par l'origine de son auteur. En effet, sous le nom de plume Saint-Paulien ne se cache nul autre que Maurice-Yves Sicard, membre du bureau politique du Parti populaire français. Dans ses écrits, celui-ci ne donne qu'un récit doriotiste des événements. On assiste en 1969 à une véritable avancée dans l'analyse de Vichy et de la Milice française avec l'ouvrage de Jacques Delperrie de Bayac[19]. Cet ouvrage reste l'unique référence sur le sujet pendant des décennies et une référence incontournable jusqu'à aujourd'hui. Seulement 24 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'auteur présente une étude basée sur bon nombre de sources de première main et une analyse sociologique du phénomène milicien. Il aborde une question qui est trop souvent l'objet d'ouvrages de réhabilitation et donne le témoignage d'une trentaine de miliciens, principalement des hauts placés de l'organisme. Le cadre de recherche prend en compte l'entre-deux-guerres pour lier Joseph Darnand au mouvement de la Cagoule jusqu'aux élections de 1936. Ensuite, à partir de la défaite de 1940, il restitue son parcours entre la Légion française des combattants jusqu'à son départ de la Milice pour l'Allemagne en août 1944. Une certaine « objectivité » dans l'étude des membres et l'effort de comprendre l'engagement des miliciens contribuent fortement à la longévité de la pertinence scientifique d'un tel ouvrage.

1.3.2. Les années 1970, l'ouverture des frontières

À la suite de la parution de l'ouvrage de Delperrié de Bayac, un intérêt grandissant sur Vichy apparait avec l'étude de la collaboration comme sujet principal. On assiste pendant la seconde moitié des années 1960 aux premières recherches sur Vichy

[19] Jacques Delperrié de Bayac, *Histoire de la Milice : 1919-1945*, Éditions Fayard, Paris, 1969.

d'historiens d'autres nations et de spécialistes d'autres branches des sciences humaines. L'historien Henri Michel livre une première recherche sur Vichy en 1966. Il tient en compte pour la première fois les archives allemandes de Wilhemstrasse et de la commission de Wiesbaden[20]. L'auteur met de l'avant le souhait de victoire de l'Allemagne comme objet central de la collaboration étatique de Vichy. Pétain est au centre de cette position[21]. On compte également parmi la contribution d'auteurs étrangers, les ouvrages de Stanley Hoffmann[22], Eberhard Jackel[23] et surtout Robert Paxton[24].

Dans les années 1970, une évolution capitale dans l'historiographie de Vichy s'effectue. La collaboration est maintenant prise comme un objet de recherche à part entière. Hoffmann met de l'avant l'absence totale d'ouvrage « satisfaisant » sur la question[25]. Paxton fait usage des archives allemandes et américaines pour affirmer que Vichy ne cesse de s'adonner à la collaboration sans le moindre double jeu. Il met également de l'avant les effets négatifs des politiques du régime, ce qui provoque de la controverse lorsqu'il est publié en France[26].

Sur la base de ces avancées, les historiens du comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale créent le Comité d'histoire de la collaboration. Ils commencent dans les départements du nord de la France, puis en 1974 dans les départements du sud[27]. Partant

---

[20] Henri Michel, *Vichy, année 1940*, collection : l'histoire que nous vivons, Laffont, Paris, 1966, 459 p.
[21] Léon Liebmann, « Vichy, année 1940 (Compte-rendu) », *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, volume 45, numéro 3, 1967, p.954 - 957.
[22] Stanley Hoffman, *La collaboration : Essai sur la France*, Du Seuil, Paris, 1964.
[23] Eberhard Jackel, *La France dans l'Europe d'Hitler*, Fayard, 1968, 560 p.
[24] Robert Paxton, *Vichy France: Old guard and new order, 1940–1944*, Éditions Alfred A. Kopf, 1972, 399p.
[25] Hoffman, *op. cit.* p.41.
[26] John Sweet, *Chaque livre est un événement : Robert Paxton et la France, du briseur de glace à l'iconoclaste tranquille*, *La France sous Vichy autour de Robert Paxton,* Éditions Complexe, Paris, 2004.
[27] En ce qui concerne la création du Comité d'histoire de la collaboration, voir le compte-rendu de la première réunion dans le *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* numéro 191, mars-avril 1971. Ensuite, pour l'expansion vers le Sud de la France, consulter *le Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 211, mai à juillet 1974.

des travaux de leurs correspondants départementaux, leur but est « d'étudier la politique et les moyens mis en œuvre par les groupements autorisés par Vichy et par l'occupant. »[28]. Les principaux axes de recherche sont les motivations des adhérents, la répartition entre les villes et les campagnes, la périodisation des effectifs et la structure socioprofessionnelle. Les résultats sont publiés sous plusieurs formes, tels des numéros spéciaux de la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*[29], diverses études départementales et des travaux universitaires[30].

Les recherches des historiens du Comité aboutissent à une typologie du collaborateur fondée sur leurs motivations. Ainsi, ils peuvent distinguer la collaboration politique, militaire et mercantile. Ces publications mettent en lumière une évolution socioprofessionnelle du recrutement des mouvements de la collaboration. Ainsi, les membres du comité d'histoire de la collaboration affirment que la collaboration est un phénomène à la fois minoritaire (près de 0,3 % de la population de 1936), urbain et masculin. Aussi, les enquêtes nationales de la collaboration sont abandonnées en 1980 pour favoriser une approche départementale, selon les sources disponibles. Enfin, le recours à l'outil statistique et l'analyse factorielle issue des mathématiques suscitent plusieurs réflexions méthodiques sur l'étude de la collaboration particulièrement enrichissante[31].

---

[28] *Ibidem.*

[29] « Sur la collaboration », numéro 91, 1973 ; « Visage des fascistes français », numéro 97, 1975 ; « Sur la collaboration en France », numéro 108, 1977, *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Presse Universitaire de France.

[30] Christian Evenno, *L'echo de Nancy en quatre ans de propagande nazie en Lorraine*, Mémoire de Maîtrise, Faculté des Lettres de Nancy, 1973, 147 p. ; Claude Levy, *Les nouveaux temps et l'idéologie de la Collaboration*, Armand Colin, Fondation nationale des sciences politiques, 1974, 262 p. ; Jean-Marie Guillon, « Les mouvements de collaboration dans le Var », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 113, 1979, p. 91 à 110 ; Marigene H. Butler, « La collaboration dans la préfecture régionale de Rennes », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 117, 1980, p.3 — 31 ; Marc Sueur, « La collaboration politique dans le département du Nord (1940-1944) », *Revue d'histoire de la Deuxième guerre mondiale*, 1984, p. 3 - 45.

[31] François Marcot & Jean-Pierre Massonie, « Les collaborateurs dans le Doubs. Analyse factorielle », *Revue de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 115, 1979, p.27 - 54.

1.3.3. L'émergence des études de la Milice, de 1980 à aujourd'hui

La Milice française, un point central des connaissances sur la collaboration, suscite un intérêt particulier auprès des correspondants départementaux. Aucun autre mouvement de la collaboration ne reçoit le même niveau d'attention de la part de la communauté historique. Il s'agit d'une première manifestation d'histoire locale et scientifique de la Milice. À partir des années 1980, l'apparition de ces enquêtes constitue une ressource précieuse pour notre enquête[32]. À partir de cette époque, il se produit également une remise en question et un approfondissement des questionnements pour nuancer les recherches précédentes. De nouveaux questionnements sont introduits et l'usage des documents d'archives devient nettement plus intégré. Nous voyons apparaitre des travaux sur les politiques de répression ou de persécution, Vichy vu d'en bas ou encore les collaborateurs pour n'en nommer que quelques-uns.

L'étude des collaborateurs n'est pas nouvelle, mais ne cesse d'être le centre de nouveaux questionnements. Pascal Ory publie en 1980 la deuxième édition de son livre paru en 1976[33]. L'auteur y monte une topographie de la collaboration et des itinéraires individuels de plusieurs personnages liés à la collaboration. De son côté, Philippe Burin propose en 1995 un élargissement du cadre d'analyse[34]. L'auteur suisse focalise son

---

[32] Michel Chanal, « La Milice Française dans l'Isère (février 1943 à août 1944) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, volume 32, numéro 127, juillet 1982, p.42. ; Monique Luirard, « La Milice Française dans la Loire », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, volume 23, numéro 91, Juillet 1973, p.26. ; Christelle Fageot, *La Milice en Vaucluse, 1943-1945, volume 1*, Mazan : Études comptadines, 2008 ; Léo Vandenhelsken, *Miliciens et miliciennes en sortie de guerre : jugement et représentation d'un groupe collaborateur (1943-1951),* Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Fabian Théofilakis, Paris, 2020 ; René Tarisse, *La Milice à Bordeaux, la collaboration en uniforme*, Auberon, Bordeaux, 1999.

[33] Pascal Ory, *Les collaborateurs*, Seuil, collection : Point histoire, Paris, 1980.

[34] Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Seuil, collection : Point histoire, Paris, 1995, 576 p.

approche sur l'ensemble des Français. Il part du postulat selon lequel l'occupation est un phénomène qui touche toute la population française. Ainsi, tous les milieux sont atteints et font face à un choix. Il met de l'avant l'idée que la situation sociale des « occupés » influence le choix que certains font. De plus, il remet en question la pertinence des effectifs des mouvements de la collaboration et la répartition socioprofessionnelle de ses membres. Son ouvrage, réédité en 1997, se situe parmi les meilleures études qui élaborent sur la collaboration à ce jour.

Ensuite, un portrait de la Milice doit prendre en compte à la fois les têtes dirigeantes de l'organisation et les simples adhérents. C'est vers cet angle d'approche que plusieurs historiens se penchent, poursuivent et perfectionnent la démarche commencée par Yves Durand en 1972 avec une histoire de Vichy vue « d'en bas »[35]. La recherche du français moyen non lié à la minorité agissante, est intimement liée à l'opinion publique du régime de Vichy. Pierre Laborie aborde l'évolution de l'opinion publique et démontre que bien que le prestige du maréchal Pétain soit resté important, la révolution nationale et le gouvernement de Vichy ont rapidement perdu en popularité[36]. Faire la microhistoire de la « collaboration française » est un angle d'approche pris par de plus en plus d'historiens et d'étudiants. Celle-ci permet de prendre le pouls d'une ville, d'un département ou d'une région. On peut ici faire référence aux écrits faits à Clermont-Ferrand, Toulouse ou encore Lyon[37]. Ces publications donnent une nouvelle perspective d'une histoire locale de la collaboration.

---

[35] Yves Durand, *Vichy, 1940-1944*, Bordas, Paris, 1972, 176 p.
[36] Pierre Laborie, « De l'opinion publique à l'imaginaire sociale », *Vingtième siècle, Revue d'histoire, Presse de la fondation nationale des sciences politiques,* Paris, avril-juin 1988, p.101 - 117.
[37] John Sweet, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Plon, Paris, 1996 ; Jean Estèbe, *Toulouse 1940 – 1944,* Éditions Perrin, Toulouse, 1996 ; Sabine Zeitoun & Daniel Foucher, *Lyon 1940-1944, la guerre, l'occupation, la libération*, Éditions Ouest, France, 1994.

Le rôle des femmes sous l'occupation et leur place dans la collaboration font partie des aspects encore peu connus de la période. Depuis les années 1990, il y a toutefois une recrudescence dans le nombre d'études faites pour étoffer l'état de la question. On compte une première datant de 1993 par Célia Bertin puis, plus récemment, les écrits d'Anne Simonin, Françoise Leclerc et Christelle Fargeot[38]. À la lumière de ces travaux, nous sommes en mesure d'apporter l'étude des miliciennes dans la région Toulouse-Pyrénées.

Enfin, l'accessibilité aux sources judiciaires de la Seconde Guerre mondiale suit une évolution majeure depuis la dernière décennie. Avec l'ouverture des archives judiciaires de la collaboration en décembre 2015, 70 ans après la Seconde Guerre mondiale, nous assistons à un renouveau dans l'historiographie du sujet. L'écrivain Grégory Bouysse s'est donné la tâche de faire le tour des archives de France pour présenter la Milice française d'un département à la fois. L'auteur a maintenant complété les biographies des principaux membres de la collaboration des régions de Toulouse-Pyrénées et de Bordeaux. Il a couvert un total de quinze départements et raconté l'histoire de la Milice dans ces départements en présentant les principaux acteurs de la collaboration sous la forme de compilation biographique.

L'état actuel des recherches sur la Milice française se résume à des études nationales, certes incontournables, mais assez peu détaillées et des études départementales. Les sujets de la collaboration, de l'épuration et de la Milice sont également devenus assez courants dans les mémoires de maîtrise ou les thèses universitaires. Entre les niveaux

[38] Célia Berin, *Femmes sous l'occupation*, Stock, Paris, 1993 ; Anne Simonin, « La femme invisible : la collaboratrice politique », *Histoire@politique*, numéro 9, 2009, p.96. ; Françoise Leclerc & Michèle Wendling, « La répression des femmes coupables d'avoir collaboré pendant l'Occupation », *Clio. Histoire, femme et société*, numéro 1, résistance et libération, France 1940-1945, 1995 ; Christelle Fageot, *La Milice en Vaucluse 1943-1945*, Études Comtadines, 2008, p.174 - 188.

national et locales se trouve l'angle régional, un champ presque délaissé par la communauté historique.

1.3.4. L'étude de la Milice française dans la région Toulouse-Pyrénées

Avec l'objectif de mobiliser l'approche régionale pour une recherche prosopographique de la Milice française à Toulouse, nous basons notre recherche sur une riche historiographie locale. Plusieurs écrits portent sur la Milice dans la région. Par le biais des enquêtes des historiens locaux, certains s'intéressent à la Milice depuis des décennies. Nous avons des travaux sur tous les départements sauf pour le Tarn. Une première bibliographie de la collaboration est produite en 1983 et reste un incontournable pour les environs de Toulouse[39]. Le comité historique de la Seconde Guerre mondiale a très tôt des correspondants locaux pour les départements du Lot, du Tarn-et-Garonne, de l'Ariège, de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Gers.

Pour les Basses et Hautes-Pyrénées, les récentes publications permettent de mettre en lumière l'activité milicienne dans deux départements où l'histoire de la Milice est plutôt mouvementée[40]. Dans l'Ariège, André Laurens est à l'origine de plusieurs études sur la Milice française entre 1982 et 2015[41]. La première publiée en 1982, est suivie d'une deuxième en 2013, puis d'une dernière en 2015. Le regretté historien travaillait sur son

---

[39] Diane Fabre & Robert Fabre, « Bibliographie et Sources : Le midi toulousain dans la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 131, juillet 1983, p.139 — 144.

[40] Laurent Jalabert & Stéphane le Bras, *Vichy et la collaboration dans les Basses-Pyrénées*, Cairn, Collection Guerres et sociétés dans le midi aquitain, 2015, 176 p ; Emmanuel Saugeron, *La Milice française dans les Basses-Pyrénées*, Cairn, 2023, 504 p ; José Cubero, *Tarbes et les Hautes-Pyrénées : Collaboration, Résistance, Libération*, Cairn, juin 2015, 294 p.

[41] André Laurens, *Une police politique sous l'occupation, la Milice française en Ariège (1942-1944), C.R.D.P,* Foix, 1982 ; André Laurens, *L'Ariège des collabos, 1940-1945*, Foix, 2013 ; André Laurens, *Ariège 1940-1945, portraits et parcours de collabos*, Pamiers, 2015.

quatrième et dernier livre, lorsqu'il nous a quittés en août 2023[42]. Dans le Lot-et-Garonne, l'historien Jean-Pierre Koscielniak offre plusieurs ouvrages sur la collaboration dans son département, y compris un ouvrage sur la Milice[43]. Dans le département voisin du Lot, l'historien Pierre Laborie propose une version locale de son ouvrage postérieur sur l'opinion de Vichy[44]. Pour la Haute-Garonne, Jean Estèbe, Michel Goubet et José Cubero écrivent sur la collaboration dans la ville de Toulouse et ses environs[45]. José Cubero nous a quittés à l'automne 2023. Il laisse derrière lui une œuvre de quatorze ouvrages, principalement sur sa région d'origine, les Pyrénées. Des étudiants, tels que Patrice Pannebiau et Lisa Laborde-Tuya, proposent un mémoire de maîtrise respectivement sur la Milice en Haute-Garonne et les femmes collaboratrices[46]. Dans le Tarn, deux ouvrages sont présentés par des vétérans du sujet. M. et Mme Fabre et Pierre Laborie produisent leurs études respectives sur les mouvements de la collaboration du département[47]. Finalement, dans le Tarn-et-Garonne, les seuls écrits consacrés dédiées à la collaboration proviennent

---

[42] André Laurens, *Ariège 1940-1944 - Les bonnes affaires de l'Occupation*, Mémoire et résistance en Ariège, janvier 2024. L'historien lègue une œuvre riche d'une dizaine d'ouvrage sur la Seconde Guerre mondiale et ses effets dans son département natal.

[43] Jean-Pierre Koscielniak, *La Milice au service de l'ordre nouveau : l'expérience lot-et-garonnaise*, dans *Vichy en Aquitaine*, Jean-Pierre Koscielniak & Philippe souleau, Édition de l'Atelier, Paris, 2011 ; Jean-Pierre Koscielniak, *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne, 1940-1945*, Éditions d'Albret, 2003, 320 p.

[44] Pierre Laborie*, Résistants, Vichyssois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944,* Éditions du C.N.R.S, Paris, 1980, 380 p.

[45] Jean Estèbe, *Toulouse 1940 – 1944*, Éditions Perrin, Toulouse, 1996 ; Michel Goubet, *La résistance et les années noires à Toulouse et en Haute-Garonne 1940-1944*, Scérén, 2004 ; José Cubero, *Toulouse et la Haute-Garonne dans la guerre*, Cairn, octobre 2013, 328 p.

[46] Patrice Pannebiau, *Être milicien en Haute-Garonne (1943-1944) : un engagement armé au service de l'occupant*, Mémoire de M.A., Université de Toulouse II, 2003 ; Lisa Laborde-Tuya, *Les femmes collaboratrices en Haute-Garonne 1944-1945*, Mémoire de M.A., sous la direction de Sylvie Chaperon, Université de Toulouse Juan-Jaurès, 2016.

[47] Diana Fabre & Robert Fabre, *Enquête sur les mouvements de collaboration dans le Tarn*, (s.l.), (s.d.), 216 p. ; Jérôme Monsarret, *La collaboration et sa mémoire dans le département du Tarn 1940-1945*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre Laborie, Université de Toulouse II, 1988.

du Comité historique de la Seconde Guerre mondiale et la plus récente date de plus de cinquante ans[48].

Aujourd'hui, parler des Français et des Françaises ayant fait partie d'un mouvement de la collaboration ou de l'armée allemande reste un sujet des plus sensibles à aborder. La majorité des membres de la Milice sont morts à ce jour, mais leur descendance porte le fardeau de leur passé familial, le plus souvent laissé sous silence[49]. Si les mémoires de miliciens sont assez rares, les membres de la Milice de Toulouse laissent derrière eux plusieurs documents totalement inédits. À commencer par les mémoires d'une milicienne du Tarn relatant son passage devant la justice française[50]. Des Basses-Pyrénées, les mémoires d'un milicien sont récemment parues. Alors qu'il travaille en Allemagne, au début de l'année 1944, Pierre Piquemal s'engage dans la Waffen-SS et raconte les raisons qui motivent son engagement, ses combats et sa fuite face à la justice française[51]. Enfin, deux ouvrages de miliciens nous viennent du Lot-et-Garonne, l'un publié et l'autre à ce jour non publié. Christian de Chefdebien, raconte sa tentative de fuir la justice française, ce qui l'amène à vivre à Madrid sous le régime dictatorial de Franco. Il ne donne toutefois presque aucun détail sur son parcours dans la Milice française. Son exil lui permet alors d'écrire ses mémoires d'après 1945 dans une Allemagne en ruines, elles sont publiées une

---

[48] *Enquête départementale sur la collaboration*, Comité historique de la Seconde Guerre mondiale, (s.d.) ; *esquisse sommaire de l'histoire de Montauban sous l'occupation*, Imprimerie nationale, 1955, 17 p.

[49] Contrairement aux Français ayant combattu dans l'armée allemande, qui jouisse d'un intérêt plus soutenu, quoique polémique, les Français accusés d'actes de collaboration sur le sol français sont bien moins nombreux à vouloir diffuser ou publier le récit de leurs actions pour la période 1940-1945. De la première catégorie, on compte quelques dizaines d'ouvrages publiés, alors que pour les seconds, il est possible de compter sur les doigts d'une main les ouvrages publiés. Dans tous les cas, il existe d'innombrables manuscrits inédits ou encore publiés pour le cercle familial, alors très difficile d'accès et hors de portée.

[50] Fabienne Fraysinnet, *Quatre saisons dans les goeles de la IVe république*, Regain, Monte-Carlo, 1953, 189 p.

[51] Pierre Piquemal, *Pour Dieu et la Patrie, des chantiers de jeunesse à la Waffen SS*, Éditions du Paillon, 2019, 298 p.

première fois en 1971[52]. Enfin, l'ouvrage de Pierre Méric couvre non seulement le volet local de la Milice du Lot-et-Garonne, mais donne également une vision du chef milicien sur l'ensemble du parcours de la Milice jusqu'à son passage en Allemagne. Cependant, son manuscrit reste réservé aux membres de sa famille, ses amis et certains historiens[53]. Je remercie l'historien Robert Forbes d'avoir partagé avec moi certains passages de ce texte.

Ces publications ajoutent à la diversité des récits disponibles et sur le parcours d'après-guerre des miliciens, mais ne permettent pas de suivre le parcours du milicien pendant la guerre. Le seul à permettre une étude réelle du parcours d'un milicien, celui de Pierre Méric est non disponible au grand public.

1.3.5. L'approche régionale

Aujourd'hui, l'étude du SOL et de la Milice française est principalement le fait d'enquêtes départementales qui permettent de comprendre la collaboration au niveau local. Récemment, Michèle Cointet a publié une version revisitée de l'histoire de la Milice française[54]. Bien présenté et pertinent par son angle d'approche, l'ouvrage fait avancer les connaissances du sujet. Ces publications nationales s'appuient sur les débouchées départementales pour tirer des conclusions. Notre avis est que ces recherches nationales et généralistes ne seront représentatives qu'une fois que tous les départements seront couverts de façon distincte et exhaustive.

Comme le souligne Laurent Jalabert, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Pau, le phénomène régional est relativement peu mobilisé et de nombreux

[52] Christian Malbosse, *Le soldat traqué*, (s.l.), 1971.
[53] Pierre Méric, *20 ans en quarante*, (s.l.), (s.d.)., 258 p.
[54] Michèle Cointet, *La Milice française*, Fayard, Paris, 2013, 342 p.

thèmes restent encore à défricher[55]. Quelques études vont être effectuées à partir des années 1980 dans cet angle de recherche[56]. En 1985, une première recherche dans l'approche régionale dans le midi toulousain réalisée par Florence Monferran, porte sur trois départements, l'Ariège, le Lot et le Gers[57]. Nous n'avons pas encore consulté l'étude en raison de contraintes géographiques. Toutefois, après avoir lu ce travail, nous pourrions revoir la place des miliciens dans les départements ciblés. À la lumière de nos recherches, il s'agit de la première étude régionale sur la Milice française et l'une des seules. Malgré l'approche pragmatique du sujet, il n'en reste pas moins qu'elle porte sur un tiers des départements de la région toulousaine. La présente recherche vise à combler le vide et faire une étude sur la région complète à travers ses 9 départements. Notre recherche englobe la majorité des membres de la Milice et non seulement ses dirigeants.

1.4. Objet de recherche, questions et hypothèses de recherche

Quels étaient les raisonnements derrière l'adhésion membres du SOL et de la Milice ? Qui sont ces miliciens ? Quelle était leur vision de leurs actions ou de ce mouvement ? Les motivations varient-elles et changent-elles avec le temps ? Quelle était leur position face à la collaboration avec les Allemands ? Y a-t-il des différences entre les départements et qu'elles en seraient la raison ? Ces questions permettent de comprendre les attitudes des miliciens et sur la collaboration.

---

[55]Jalabert & le Bras, *op. cit.,* p.7

[56] Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation : imaginaire et comportement d'une sortie de guerre, 1944-1945*, Presse universitaire de Rennes, Rennes, 1999, 449 p. ; Monique Luilard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936 à 1951)*, Centre d'études foréziennes et centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales, Saint-Étienne, 1980, 1024 p.

[57] Florence Monferran, *Le phénomène milicien et son image dans le Midi toulousain (Lot, Gers, Ariège),* Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Pierre Laborie, Université Toulouse II - Le Mirail, 1985, 201 p.

Nous verrons, de manière générale, que les vétérans, membres du Service d'ordre légionnaire, sont en majorité engagés pour suivre la volonté du maréchal Pétain : maintenir l'ordre en France. Nous allons également démontrer que certains avaient la volonté de reprendre le combat contre les Allemands. Ainsi, nous verrons que la naissance de la Milice bouleverse les ambitions de résistance d'une partie des adhérents et mène à un fractionnement dans le mouvement. À partir de ce moment, les motifs d'adhésion pour la Milice française se diversifient grandement.

2. Les moyens de recherche

2.1. Présentation des sources

Dans le cadre de cette recherche, nous allons tirer profit de plusieurs fonds d'archives pour étudier la Milice de Toulouse. Notre première source, et la plus conséquente, est constituée des archives judiciaires de la collaboration. Dans ce fonds d'archives, nous retrouvons les dossiers des Cours de justice, des Chambres civiques et de certains tribunaux militaires. Dans les dossiers individuels, nous trouvons les procès-verbaux de l'accusé, des rapports policiers, des notes des renseignements généraux, des documents personnels de l'intéressé (lettres aux proches ou aux juges, cartes d'adhésion, etc.), des documents de la Milice adressés à l'intéressé, ainsi que parfois la carte d'adhésion de celui-ci. Un bon nombre de ces dossiers comprennent les dossiers de comparution de témoins ayant connu l'accusé. Ce regroupement d'archives représente plus de 90 000 documents. Ceux du SOL et de la Milice française représentent environ 85 % du

total (soit près de 77 000 documents)[58]. La majorité de ces documents ont été produits entre 1944 et 1947, lors du jugement des membres du SOL et de la Milice[59]. Ensuite, les archives départementales de la région et les archives nationales de Pierre-Laffitte ont pu compléter ces documents par ceux du SOL et de la Milice datant de 1942 à 1944. Cela comprend des lettres, des listes nominatives, des ordres de mission, des rapports d'opérations et des résumés des réunions du SOL et de la Milice. Ces documents sont primordiaux lorsque des inculpés nient leurs implications dans la répression dans la région.

Nos sources secondaires font appel à des monographies spécialisées sur les différents départements où la Milice fut active, sans oublier certains ouvrages sur la Milice au niveau national. Les dix ouvrages bibliographiques publiés par Gregory Bouysse sont utilisés comme complément pour les informations biographiques. Ses ouvrages se résument aux biographies des principaux acteurs de la collaboration, sans toutefois s'attarder à une étude en détail du mouvement dans la région. Dernièrement, nous avons fait usage de la base de données « Grand Mémorial » rendue disponible numériquement par le ministère de la Culture française[60] dans le but de donner accès aux registres militaires de nombreux miliciens et membres du SOL ayant participé à la Première Guerre mondiale.

Finalement, nous éprouvons certaines difficultés à avoir accès aux archives des tribunaux militaires, car ceux-ci sont sous la juridiction du ministère des Armées. Ces dossiers ne sont ni dans les archives départementales, ni aux Archives nationales, mais aux

---

[58] Le 15 % restant porte sur les membres des différents partis politiques français de la collaboration (PPF, RNP, MSR, Groupe Collaboration, JEN, etc.) ainsi qu'aux Français ayant servi dans l'armée allemande (LVF, Waffen-SS, etc.) ou dans la police allemande.

[59] Une infime minorité des dossiers des condamnés ont été réalisés entre 1947 et les années 1950, moins de 5 %. Les premiers jugements des miliciens se font à travers les tribunaux militaires à l'automne 1944. Une fois la guerre terminée en Europe, le jugement des miliciens restés en France et revenant d'Allemagne va s'échelonner principalement sur les années 1945-1946.

[60] Ministère de la Culture, « Grand Mémorial », mis en ligne en 2013 : http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial

archives militaires de la commune du Blanc, dans l'Indre. Aucun registre numérisé de leur inventaire n'existe et les réponses des archivistes sont assez épisodiques. La solution serait soit de demander certains dossiers spécifiques échelonnés sur plusieurs demandes soit d'aller sur place pour accéder aux archives. Ces options sont incertaines ; jusqu'à maintenant, leur salle d'archives est fermée[61].

2.2. Critique sur la valeur scientifique et la limite des sources

Dans le but de garder un esprit critique, il est nécessaire de traiter l'origine des sources primaires constituant la base de notre recherche. Premièrement, la majeure partie des sources primaires ici utilisées sont issues des dossiers de cours de justices, de tribunaux militaires et des chambres civiques. Ces documents judiciaires ont pour but de déterminer si les personnes jugées sont coupables d'atteinte à la sécurité nationale, de collaboration avec l'ennemi en territoire national ou encore d'indignité nationale. Enfin, le témoignage des personnes poursuivies en justice est directement lié à leur condamnation, la crédibilité de leur témoignage est directement remise en question[62].

Nous avons procédé à l'évaluation de chacun des dossiers de manière individuelle en tenant compte des divers témoignages faits par le condamné. De plus, nous avons tenu compte des différents témoins à charge ou à décharge qui ont comparu devant le juge

[61] Fermé depuis 2020 pour cause d'exposition prolongée à l'amiante, le dépôt central des archives de la justice militaire a fermé temporairement l'accès à ce fonds d'archives. En raison de la présence d'amiante dans les archives elles-mêmes, celles-ci ne peuvent être transportées dans un autre centre dans le but de les rendre accessibles. L'accès à ce fond reste donc coupé jusqu'à nouvel ordre. Explications données par le secrétaire administratif des archives de la justice militaire en réponse à notre courriel du 1er juillet 2022.

[62] Jacky Akota, Isabelle Comyn-Wattiau & Cedric du Mouza, « Évaluer la crédibilité des sources historiques », HAL Open Science, janvier 2020, consultés le 14 mars 2023 : https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02464556v1/preview/dahlia20.pdf

d'instruction. Ces témoins ont été fort utiles dans l'analyse des témoignages d'anciens miliciens dans le but d'affirmer ou d'infirmer leur propos[63].

Ensuite, les dossiers que l'on retrouve dans les fonds sont de valeur inégale. En effet, certains se composent d'une à deux pages alors que d'autres font plusieurs centaines de pages[64]. Il est donc impossible de tirer des conclusions précises sur ceux dont le dossier est incomplet ou sans témoins à charge. Dans ces cas, seuls les témoignages confirmés par au moins deux témoins seront utilisés dans le corps du texte. De plus, les passages utilisés à titre d'exemple se démarquent par l'objectivité qui s'en dégage, leur véracité, leur consistance et leur précision. Une fois ce cadre mis en place, une majorité des témoignages étudiés pourront être pris en compte dans notre étude. L'une des principales limites liées aux sources primaires est la non-exhaustivité des dossiers. Dans les archives judiciaires, seulement 50 à 60 % des membres du SOL ou de la Milice ont pu être identifié avec certitude. Certes, un pourcentage a dû être acquitté et relâché avant d'être jugé[65]. L'inaccessibilité des archives des tribunaux militaires situés dans le Blanc devient également une limite au cadre d'analyse.

Enfin, un nombre inconnu d'hommes et de femmes ne semblent pas avoir été jugés dans la région. Cela peut s'expliquer de plusieurs façons, la première étant que la personne

---

[63] Dans les cas les plus éloquents, souvent les miliciens dépendant du 2e service, l'homme jugé faisait valoir son innocence, du moins, niant sa participation dans la torture des prisonniers, alors qu'une vingtaine de témoins ayant subi des sévices de la main même de l'homme jugé prouvent la culpabilité du condamné.

[64] Le cas des archives du Lot est particulièrement intéressant, car, contrairement aux conclusions des recherches précédentes, le département a eu un nombre comparable de membres de la Milice aux autres départements de la région. Cela a été confirmé par la découverte d'un fonds d'archives de 2000 documents (principalement des fiches d'adhésions du SOL et de la Milice). Ces dossiers permettent de prouver l'appartenance, de façon tout au moins sommaire, de ses membres, mais sans donner plus d'informations sur leurs parcours. Sur le total de plus de 300 membres identifiés, moins de la moitié sont passés devant la justice française.

[65] Principalement les membres du SOL et de la Milice n'ayant pas adhéré pour une longue période, les membres non officiels et les femmes miliciennes. Les traces sont souvent assez marginales dues à leur activité dans le mouvement.

ait quitté le département avant la libération soit par mutation ou pour raison personnelle. Ceux-ci ont fait face à la justice locale. La deuxième semble s'appliquer à un plus grand nombre. Les Français ayant fui en Allemagne en août 1944 reviennent en France au courant de l'année 1945. Leur retour est parfois aléatoire en raison du lieu de leur arrêt ainsi que de leur lieu de transit en France, qu'il s'agisse d'un camp de prisonniers, un camp de transit ou un camp de travail loin de leur département d'origine. Enfin, certains vont échapper à la justice française et ne purgent aucune peine. Parmi ceux-ci nous pouvons compter les miliciens ayant payé leur engagement de leur vie sur le front de l'Est en 1945, les miliciens tués pendant leur service en France et les quelques Français de la région qui ont fui au Canada, en Amérique du Sud ou en Espagne.

3. Méthodologie et stratégie de recherche

3.1. Le plan de travail, les dimensions de l'étude

Le but de cette étude est de brosser un portrait général des miliciens d'une région, de tenter d'inclure le plus grand nombre possible de miliciens. Contrairement aux précédentes recherches qui font connaître les principales figures du mouvement, la présente se concentre sur l'histoire des membres ordinaires. Cela soulève certaines questions, sur que c'était d'être un milicien à l'époque, ce que c'était d'être un homme à cette époque, sous ce régime et à la suite d'une défaite qui a marqué une nation au complet. La présente recherche va également inclure la place des femmes dans cette organisation, un aspect trop souvent négligé dans les études historiques. Nous verrons principalement leurs rôles et leur

provenance. Dans cette recherche, nous comptons étudier l'histoire des personnes qui ont fait partie de ces mouvements de collaboration de manière objective et impartiale.

Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de délimiter le territoire géographique sur lequel porte notre recherche. Le phénomène de la Légion française des combattants (LFC), du Service d'ordre légionnaire (SOL) et puis Milice est originaire de la zone libre française, c'est-à-dire la partie au sud de la ligne de démarcation et dirigée par le gouvernement de Vichy. La Milice n'est implantée dans le nord de la France qu'à partir de janvier 1944 lorsque Joseph Darnand sera nommé délégué général du maintien de l'Ordre. Les 9 départements et territoires rattachés visés par notre recherche constituent la région Toulouse-Pyrénées. Il s'agit d'une répartition du territoire qui n'existe qu'entre 1941 et 1944, car la répartition territoriale change de nouveau peu après la libération[66]. Le territoire étudié comporte les territoires suivants : l'Ariège, les Hautes et Basses-Pyrénées[67], le Lot, le Gers, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Il semble plus pertinent d'étudier la répartition territoriale de l'époque pour avoir une idée véritable de l'organisation du SOL et de la Milice dans une région précise et circonscrite. Le choix de cette région a été en grande partie facilité par le nombre et l'abondance d'archives couvrant l'ensemble de la région. De plus, des de dizaines de livres et d'articles soutient notre choix.

3.2. La collecte de données

[66] Barral, Pierre, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique,* 24e année, numéro 5, 1974, p.921, consulté le 27 octobre 2021 : https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1974_num_24_5_418741

[67] Les Basses-Pyrénées étaient séparées en deux par la ligne de démarcation, ainsi, seule la partie en zone sud est incluse. L'organisation du SOL et de la Milice dans ce département inclut également la partie non occupée des Landes, surnommée ainsi : Landes zone Sud.

La collecte de données a été effectuée par l'historien Grégory Bouysse entre les années 2015 et 2022. Au fil des années passées dans les archives départementales de France, il acquit une grande base de données incorporant les archives judiciaires déclassifiées. Au fil de notre échange professionnel, il nous a gracieusement fourni le fonds d'archives dont il dispose sur les départements de la région Toulouse-Pyrénées. Nous lui en sommes extrêmement reconnaissant. Ensuite, nous avons réussi à retracer les parcours de certains sujets de notre cohorte grâce à une base de données de généalogie[68] ainsi qu'au « Grand Mémorial » du ministère de la Culture française[69].

3.3. L'analyse de l'information

Dans la méthodologie utilisée, nous avons développé une grille statistique dans le but de catégoriser les membres du SOL et de la Milice par départements. Au nombre de neuf, ces listes regroupent les miliciens des différents départements. Dans chaque liste, les éléments suivants sont notés et donneront un portrait global des miliciens : nom, prénom, date de naissance, emploi, situation militaire, date d'adhésion, date de démission, raison de l'adhésion, raison de la démission, faits saillants de leur service, départ ou non de la région en août 1944. Sur un total d'environ 6000[70] membres cumulatifs, soit du Service d'ordre

[68] Jacques le Marois, Jérôme Abela & Julien Cassaigne, 1996, *Geneanet* (Base de données), https://www.geneanet.org

[69] Ministère de la Culture, 11 novembre 2014, Grand Mémorial (Base de données), https://www.culture.fr/Grand-Memorial

[70] Ce chiffre est le fruit du cumul des différentes analyses départementales, soit : 1200 pour la Haute-Garonne, chiffre basé sur les estimations de Gregory Bouysse et les recherches de Patrice Pannebiau dans *« être milicien en Haute-Garonne »* ; 209 pour l'Ariège, selon le recensement d'André Laurens ; environ 600 membres pour le Tarn selon la documentation officielle de l'époque et les interrogatoires des chefs de la Milice ; 400 pour le Tarn-et-Garonne selon Louis Olivet et André Aribaud dans « Avant que mémoire ne meurt » ; 800 pour le Lot-et-Garonne, selon les estimations de Grégory Bouysse ; jusqu'à 376 pour le Gers selon M. Bouysse ; jusqu'à 200 pour le Lot selon les estimations de François Sauteron et Grégory Bouysse ; 350 pour les Basses-Pyrénées et entre 350 et 400 pour les Hautes-Pyrénées, toujours selon les estimations de Grégoru Bouysse appuyé par des documents officiels de la Milice.

légionnaire, soit de la Milice française, notre cohorte compte un total de 3173 adhérents. Ces listes fournissent un outil d'analyse tant quantitative que qualitative permettant de catégoriser les données à traiter. Les résultats obtenus nous ont permis de créer divers tableaux et diagrammes pour présenter les données de manière optimale. Au terme de notre démarche, nous aurons compilé les dossiers de 3173 hommes et femmes issus des deux mouvements recherchés. Le tableau suivant permet une représentation générale de la répartition géographique des sujets de notre recherche. Les données présentées dans cette recherche sont un échantillon, certes conséquent, mais ne représentent pas la totalité des membres des mouvements du SOL et de la Milice. Nous pouvons voir dans le premier tableau la répartition départementale des effectifs trouvés et les écarts avec le nombre potentiel maximum d'adhérents.

Tableau 1. Répartition des membres du SOL et de la Milice par départements[71] :

Département	**Ariège**	**Basses-Pyrénées**	**Gers**	**Haute-Garonne**	**Hautes-Pyrénées**	**Lot**	**Lot-et-Garonne**	**Tarn**	**Tarn-et-Garonne**
Membres trouvés par départements	224	215	383	601	206	303	639	297	305
Effectifs estimé des mouvements	209	350	400	1200	350	200	800	600	400

[71] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W. À noter que pour l'Ariège et le Lot, le nombre de membres trouvés dans les archives à notre disposition dépasse le nombre d'adhérents précédemment avancés par les spécialistes locaux.

CHAPITRE 1. ANCIENS COMBATTANTS ET SERVICE D'ORDRE LÉGIONNAIRE

1. Légion et nouvel ordre : Le Service d'ordre légionnaire

Pour avoir été une étape intermédiaire avant la création de la Milice en janvier 1943, le Service d'ordre légionnaire reste toujours moins connu que la Milice associée aux pires exactions de l'époque de l'occupation[72]. Ce mouvement émane de la Légion française des combattants (LFC) et celle-ci avait pour but de rassembler les anciens combattants des deux conflits mondiaux[73]. Le SOL nait de la volonté des éléments jeunes et autoritaires de la Légion de créer un instrument révolutionnaire. Le mouvement est officialisé le 12 janvier 1942. Ce service d'ordre se doit d'être « la force la plus sûre et la plus souple (…) pour la parfaite et rapide exécution des ordres du Maréchal sur le plan de la politique intérieure ».[74] En avril 1942, Pierre Laval, le chef du gouvernement devient également le directeur général de la LFC et, par extension, du SOL. Ce changement donne plus d'emprise au gouvernement sur la Légion française des combattants. À partir de 6 juin 1942, le SOL est placé sous l'autorité du chef du gouvernement[75]. L'homme qui dirige le Service d'ordre légionnaire est Joseph Darnand, un héros de la Grande Guerre et un ardent nationaliste français.

1.1. Un chef : Joseph Darnand

[72] Dominique Olivesi, « La prestation du serment du service d'ordre légionnaire (S.O.L) aux arènes de Cimiez, le 22 février 1942 », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], 62 | 2001, mis en ligne le 15 février 2004 : http://journals.openedition.org/cdlm/60

[73] Jean-Paul Cointet, *La légion française des combattants, 1940-1944, la tentation du fascisme*, Albin Michel, 1995, p.174.

[74] *Ibid*, p.182

[75] Avant cela, la légion était rattachée au ministère de la Guerre puis du secrétaire d'État à l'Intérieur.

Joseph Darnand, né le 19 mars 1897, est un militaire qui a combattu dans les deux conflits mondiaux. Pendant l'entre-deux-guerres, Darnand fait partie d'une multitude de groupes de droite. Il commence par l'Action française, dans laquelle il dirige l'organisation jeunesse, les Camelots du roi, pour la Provence. S'ensuit son adhésion au Comité secret d'action révolutionnaire (CSAR). Joseph Darnand est appelé sous les drapeaux en 1939 et combat en Haute-Savoie contre les Italiens. N'acceptant pas la défaite et voulant servir la France, il se met à la tâche pour mettre en place la LFC dans le département des Alpes-Maritimes pour regrouper les anciens combattants[76].

Depuis la défaite de juin 1940, Mussolini cherche à intégrer Nice et la Savoie à l'Italie. Dans ce contexte, les Alpes-Maritimes sont le département où la LFC recrute le plus de membres avec 67 000 hommes[77]. Darnand voit dans le SOL un moyen de résister aux Italiens. Il recrute près de 2000 hommes pour son département et avec l'aide du ministre de l'Intérieur, Pierre Pecheu, ils travaillent à porter le SOL au niveau national. C'est alors qu'à partir du 22 février 1942 le SOL est officiellement créé à Nice et dans les semaines suivantes à travers la zone Sud entière. En mars 1942, le Service d'ordre légionnaire s'installe à Toulouse et progressivement dans les huit autres départements de la région Toulouse-Pyrénées.

2. Les membres

2.1. Les effectifs

[76] Pierre Giolitto, *Histoire de la Milice*, Tempus, 2002, p.110 -111.
[77] Michèle Cointet, *La Milice française*, Fayard, Paris, 2013, p.22.

Des 3171 adhérents recensés, nous avons été capables de retracer 1543 hommes ayant appartenu au Service d'ordre légionnaire. Nous avons retracé la profession de 1351 individus, présentée ici dans le deuxième tableau. De même, nous avons été capables de déterminer l'âge de 1279 membres du SOL dans le graphique 3.

Tableau 2. Les membres du SOL par profession[78]

Nombre total d'adhésions pour 1942	**1351**
Patronat	56
Commerçants	111
Artisans	77
Agriculteurs exploitants	59
Agriculteurs	307
Fonctionnaires	154
Professions libérales	151
Employés	262
Étudiants	50
Retraités	33
Soldat d'active	11
Sans emploi	78
Indéterminé	192

[78] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

Graphique 3. L'âge des membres du SOL[79]

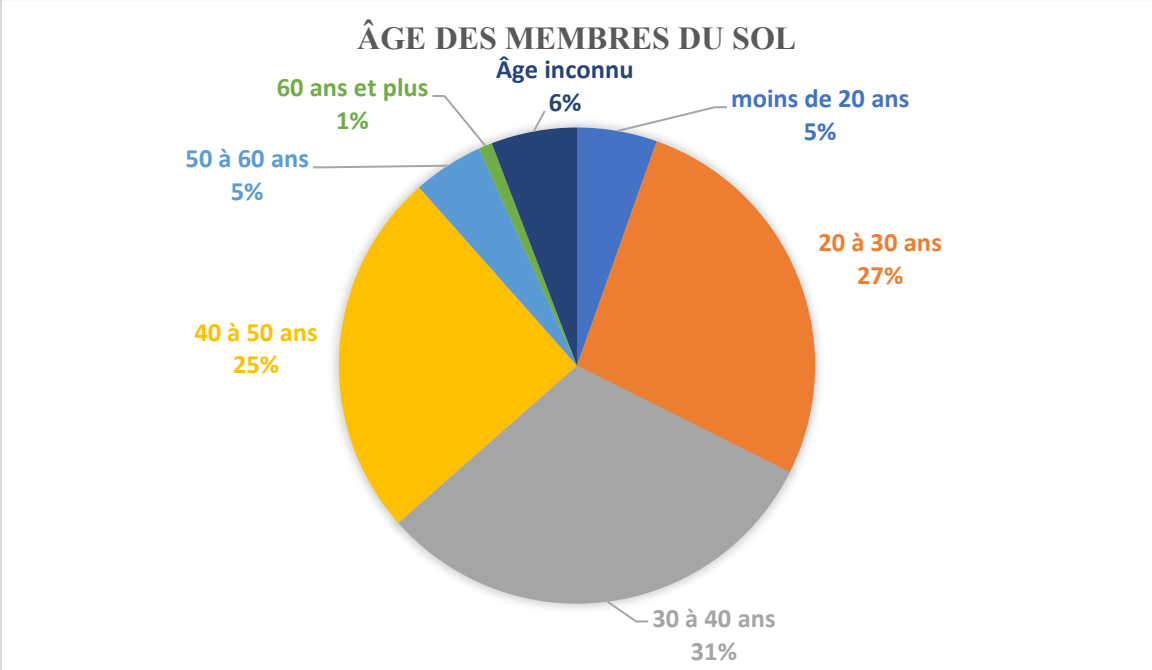

De cette première analyse des deux graphiques, plusieurs faits ressortent. Premièrement, le recrutement est sélectif : être français par naissance, être âgé de 20 à 45 ans, ne pas être juif ni avoir été membre d'une société secrète, être membre du LFC, être volontaire pour ce service, avoir une formation politique de « révolutionnaire national », recevoir l'agrément à la fois du chef communal des légionnaires et du chef départemental du SOL après avoir accompli un stage probatoire d'une durée d'un à trois mois[80]. Les membres doivent représenter l'élite de la nation française et bras musclé du rassemblement des anciens soldats. Vu son statut élitiste, on remarque que très peu de membres ont finalement franchi le pas entre la LFC et le SOL, car des 224 000 membres

[79] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.
[80] Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs, France 1939-1945*, Perrin, 2018, p.1142 - 1145.

du premier organisme[81], environ trois mille ont adhéré au second. Il est également important de constater qu'un faible pourcentage, 11 % des membres du SOL, sont dans des catégories d'âges hors du recrutement officiel, soit moins de 20 ans et plus de 50 ans. Cela s'explique par l'existence d'un organisme nommé « les amis du SOL », créé pour inclure les hommes et femmes ne pouvant pas officiellement faire partie du Service d'ordre légionnaire.

2.2. Qui sont les membres du SOL ?

Il s'agit d'une forte majorité d'anciens combattants qui faisaient partie de la Légion des anciens combattants, fondée par le maréchal Pétain. 73 % de ses membres ont entre 21 et 45 ans. Ils sont donc mobilisables. 16 % ont plus de 45 ans, sans oublier un 6 % des effectifs sans date de naissance connue. Dans le mouvement, il y a très peu de mineurs, moins de 6 %. La majorité des effectifs sont fournis par les anciens combattants, ceux qui ont combattu durant la Première Guerre mondiale, les conflits coloniaux et à la guerre de juin 1940.

Au niveau social, l'analyse des données recueillies nous permet de trouver la profession de 1351 membres du SOL (88 %) sur les 1543 recensés. Dans la région Toulouse-Pyrénées, un peu moins de 24 % des membres sont agriculteurs ou propriétaires de terrains agricoles ; 10 % pour chacun des fonctionnaires et des professions libérales. Les professions libérales incluent les avocats, les médecins, les enseignants, les experts-comptables, etc. 17 % des membres sont des employés ou des travailleurs manuels; cela comprend tous les employés, les ouvriers, les mineurs, etc. Les artisans et les commençants

[81] *La vie de la légion*, le midi socialiste : quotidien régional, 9 mai 1942, consulté le 18 mai 2023 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5355085r.

représentent en tout plus de 12 % des effectifs. Les 15 % restant sont des membres des industriels ou des patrons d'usines (moins de 4 %), des sans-emplois (5 %), des étudiants (3 %), des retraités (2 %) et des soldats d'actives (moins de 1 %). Les retraités et les étudiants sont particulièrement peu représentés, car les membres ayant ces statuts se situent hors des critères de sélections du mouvement. Ils ont en général plus de 50 ans pour les premiers et moins de 20 ans pour les seconds.

Les militaires constituent la majorité des adhérents du SOL. Le Service d'ordre légionnaire va tirer une bonne partie de ses membres dans la Légion française des combattants, regroupant les anciens combattants français des conflits de 14-18 et de la « guerre de 40 ». La structure même du SOL rappelle une structure militaire, minutieusement divisée en unités et sous-unités commandées par des militaires français. À titre d'exemple, le pays est divisé en régions qui ont à leur tête un chef régional, qui chapeaute ses différents départements. Dans chaque département, en fonction du niveau de membres, les SOL sont regroupés selon la structure suivante : Dizaines, Trentaines, Centaines, Cohortes et Centres. L'empreinte militaire du mouvement est conséquente et le niveau d'anciens militaires en fait preuve. Nous avons recensé 167 anciens officiers et 217 sous-officiers membres du mouvement dans la région.

Tableau 4. Les gradés dans le SOL de la région Toulouse-Pyrénées[82]

[82] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

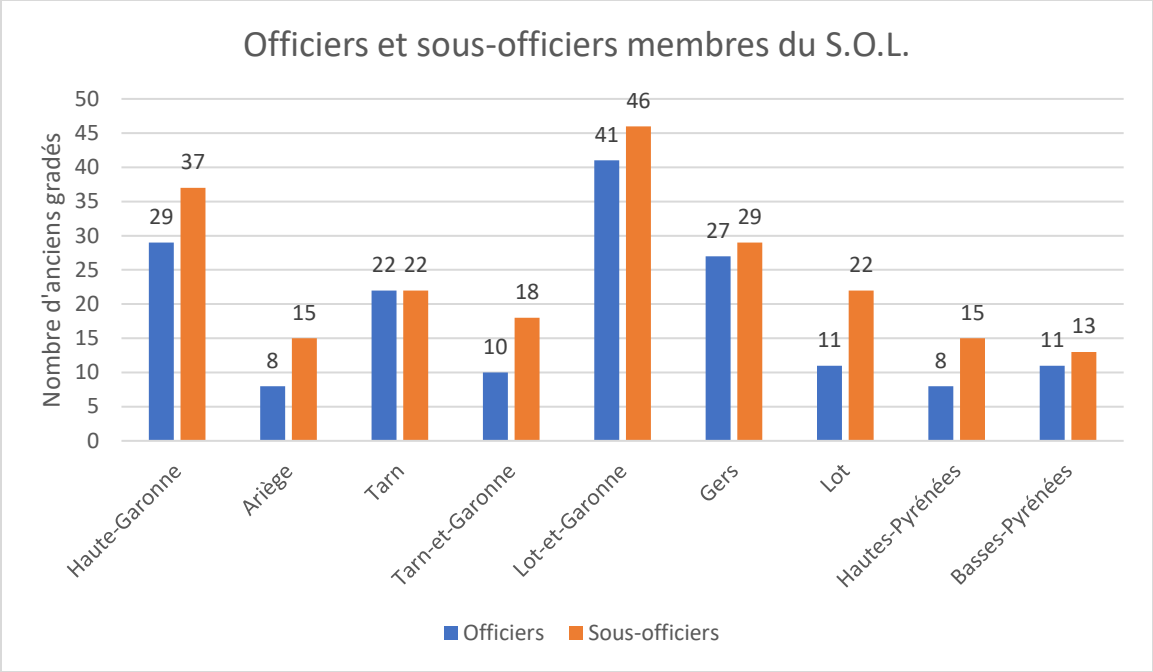

Les gradés représentent un total cumulé de 384 membres ou près d'un quart des adhésions dans nos listes. L'armée fournit beaucoup de chefs au SOL. Quelques départements se démarquent des autres par la valeur numérique des effectifs recrutés. La Haute-Garonne apparaît sans surprise comme l'un des départements avec le plus d'anciens gradés. Au contraire, trois départements se démarquent par un pourcentage plus élevé que la moyenne de 25 % : L'Ariège est première avec un pourcentage de 29,5 %, le Lot-et-Garonne vient second avec 27,19 % et le Gers avec 27,18 %.

3. <u>Les raisons de l'adhésion</u>

Sur un total de 1543 membres du mouvement, nous avons recensé les motifs qui mènent 543 membres du SOL à s'engager. Cet échantillon représente près d'un tiers du nombre total de personnes recensées. Nous avons créé le graphique suivant pour

représenter les diverses raisons données par les membres du mouvement passé devant les tribunaux des neuf départements étudiés.

Graphique 5. Les motifs d'adhésions du SOL[83]

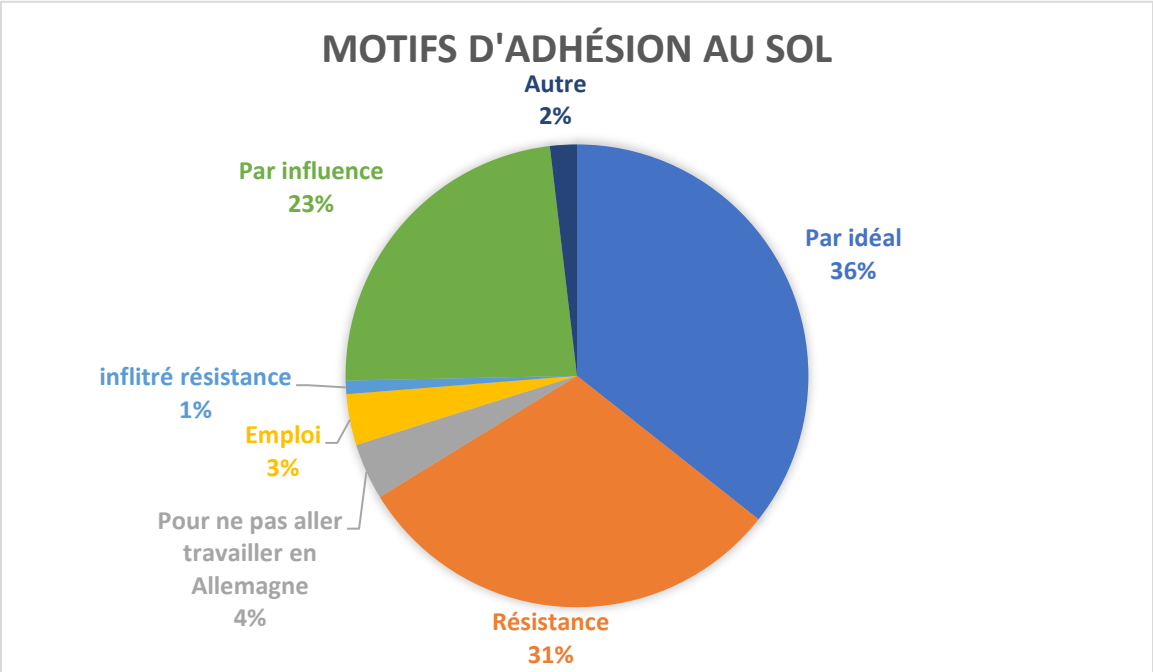

3.1. Pour relever la France !

Près de 36 % des réponses recensées, soit 190 personnes, ont indiqué une adhésion au mouvement par idéal politique. L'engagement par idéal comprend plusieurs éléments très importants pour ses membres, qu'il s'agisse d'un ordre nouveau, de l'aspect patriotique du mouvement ou encore du dévouement au maréchal Pétain. Plusieurs combattants vont rejoindre le SOL pour suivre la politique du maréchal Pétain. Les membres du SOL mettent de l'avant leur confiance envers l'homme qui les a menés vers la victoire en 1918. Ainsi, 75 hommes présentent le maréchal Pétain comme leur motivation à participer au SOL

[83] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

Maurice Peyreigne, né en 1894 en Ariège, un « poilu » ayant servi dans les tranchées à Verdun sous le commandement de Pétain, mentionne qu'il s'est engagé par confiance envers le maréchal, malgré le fait qu'il a 48 ans en 1942 au moment où il adhère au SOL[84]. La simple visite du maréchal à Toulouse le 14 juin 1942 a créé un flot d'adhésions dans le SOL. Pour la plupart, il s'agit de jeunes hommes de la campagne qui remplissent et signent la feuille qu'on leur tend dans le but de se rendre à Toulouse voir Pétain. Paul Larroque, âgé de 30 ans, réside dans le Tarn-et-Garonne et adhère au mouvement pour aller voir son héros à Toulouse ; il remet toutefois sa démission du mouvement trois mois plus tard lorsqu'il se rend compte que l'orientation politique du mouvement lui déplait[85].

Ensuite, 99 hommes ont adhéré au SOL par idéal nationaliste et patriotique. Pierre Méric, originaire du Lot-et-Garonne, né le 27 avril 1920, s'est engagé en 1939 par engouement patriotique comme élève-pilote. Il gardera la journée du 17 juin 1940 gravée dans sa mémoire. Avec l'armistice, toute la nation fut mise au pied du mur, sous le choc de la fin des hostilités si brève[86]. Pour une majorité d'hommes désabusés, la défaite de la nation est une tragédie alors qu'ils servent depuis des années, voire des décennies. La LFC, puis le SOL apparaissent comme une opportunité de continuer à servir la France. Leur but est de reconstruire et de relever le pays. Cette élite nouvelle, jeune et ambitieuse, devait protéger la nation afin que l'histoire ne se répète pas. L'aspect militaire du SOL sait plaire à plus d'un ancien militaire. Lors de la première prise de serment du SOL à Nice en février 1942, Darnand s'exclame devant 1800 hommes : « Sur le sol dévasté de la Patrie, le Chef

[84] ADA, Cours de justice d'Ariège, cote 2546 W 224, dossier de procédure n.17 contre Maurice Peyreigne, procès-verbal de Mautice Peyreigne du 18 octobre 1944.
[85] ADTG, Cours de justice du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 207, dossier de procédure n.110 contre Paul Larroque, procès-verbal de Paul Larroque du 16 décembre 1944.
[86] Pierre Méric, *20 ans en quarante*, (s.l. & s.d.)., p.71 - 73.

(Pétain) a appelé à lui ceux qui sont prêts à payer de leur personne. Vous avez répondu présent et vous allez rentrer dans la chevalerie des temps nouveaux. »[87]. Cette prestation du serment légionnaire va se reproduire jusqu'en novembre 1942 dans plusieurs villes de France, notamment Marseille et Lyon, où des dizaines, voire des centaines, de légionnaires de la région Toulouse-Pyrénées vont y prêter serment à Joseph Darnand.

Ces références à la défaite, au patriotisme, au maréchal Pétain et au sacrifice militaires vont se retrouver chez une minorité (16 hommes) qui ont adhéré dans un but clair : combattre le marché noir. Les actions des membres du SOL que nous avons recensés sont généralement moindres en importance que les actions répressives de la Milice. Parmi les activités des SOL, la lutte au marché noir représente l'une des actions les plus répressives du mouvement. Lors de son adhésion, Raymond Gorse mentionne qu'il y est principalement pour combattre le marché noir, par appui au maréchal Pétain et à la politique de collaboration avec les Allemands depuis la défaite de juin 1940. Ce cultivateur natif d'Auterive, en Haute-Garonne, déclare devant la justice française en 1945 que la seule action du SOL à laquelle il a participé est l'arrestation d'un boulanger qui faisait de l'abattage clandestin pour le compte du maquis[88].

3.2. Rêve de résistance

Près d'un tiers, soit 163 répondants sur 532 individus, disent adhérer au mouvement par élan patriotique dans le but de combattre les Allemands le jour venu. À première vue, on pourrait être porté à douter de la véracité des témoignages de ces hommes. Il semble

[87] Dominique Olivesi, *op.cit.*
[88] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 25, dossier de procédure n.163 contre Raymond Gorse, procès-verbal de Raymond Gorse du 20 février 1945.

très facile de mettre de l'avant une activité résistante fictive pour éviter une peine de prison ou l'indignité nationale dans la France d'après-guerre. Cependant, les dossiers de ceux qui ont dirigé ces mouvements de résistance dans le SOL sont très clairs et ont pour but avoué de reprendre le combat contre les Allemands une fois le moment venu[89]. Ces dossiers sont appuyés dans des dizaines de témoignages, parfois d'autres membres du SOL, parfois des résistants corroborant les dires de l'inculpé. Ces mouvements de résistance ont été plus forts dans certains départements de la région. La raison principale réside dans l'instigateur de ces mouvements. Les principaux chefs étaient le général de brigade Maurice Foucault pour le Tarn, le commandant Maxime Célérier de Sanois pour le Lot-et-Garonne, le lieutenant Roger Bazex pour le Gers et le capitaine Camille Dupuy dans les Basses-Pyrénées[90]. Ces chefs ont embrigadé des dizaines, voire des centaines d'hommes dans le but de reprendre le combat contre l'envahisseur. Au début 1942, la zone sud, dite « zone libre », est encore sous autorité française. Plusieurs membres du SOL vont attribuer l'interdiction du mouvement au nord de la ligne de démarcation à la méfiance des Allemands envers Darnand et le SOL.[91]

3.2.1. Tarn

[89] ADLG, Cours de Justice d'Agen, cote 1741 W 8, dossier de procédure n.202 contre Maxime Celerier de Sanois ; ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 29, dossier de procédure n.961 contre Maurice Foucault ; ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 35, dossier de procédure n.1091 contre Roger Basex ; ADBP, Cours de justice de Pau, cote 77W, dossier de procédure n.396 contre Camille Dupuy.

[90] Des 164 répondants, 27 proviennent du Tarn, 54 du Lot-et-Garonne, 36 du Gers et 18 des Basses-Pyrénées. Les autres départements sont moindrement représentés avec 12 personnes pour la Haute-Garonne, 2 pour l'Ariège, 3 pour le Tarn-et-Garonne, 6 pour le Lot et 6 pour les Hautes-Pyrénées.

[91] ADLG, Cours de Justice d'Agen, cote 1741 W 8, dossier de procédure n.202 contre Maxime Celerier de Sanois, Procès-verbal de Maxime Celerier de Sanois du 12 mai 1945.

Le général de brigade Maurice Foucault est guidé par des intentions claires qu'il partage avec le commissaire de police qui l'interroge :

> « Débarrasser la France des ennemis d'outre-Rhin, préparer la reprise d'opérations actives susceptible de faire payer à l'occupant les (illisible) et les misères qu'il a répandues sur notre malheureux pays »[92].

Fils d'un instituteur public, Foucault fait sa carrière dans l'enseignement public avant d'être mobilisé en août 1914 comme lieutenant de réserve. Il termine le conflit avec une blessure, sept citations et la Légion d'honneur. Pendant l'entre-guerre, il se perfectionne dans les combats de chars et établit de nombreuses liaisons dans les états-majors militaires. C'est à ce moment qu'il rencontre de Gaulle, lui aussi officier dans les chars de combat, avec lequel il partage son dédain de la lenteur administrative des états-majors. En juillet 1941, il devient dirigeant militaire pour le département du Tarn et accède au grade de général de brigade en août de la même année. En plus de ses activités officielles, il s'affaire à garder contact avec ses anciens soldats dans le but de les mobiliser un jour pour combattre les Allemands. Il est chassé de son poste le 1er janvier 1942 pour avoir été trop ouvertement antiallemand. C'est alors qu'il est approché par le chef du LFC du Tarn pour l'aider à mettre en place le service d'ordre légionnaire dans le département. Les deux hommes sont clairs, le mouvement se propose à appuyer l'action de l'armée d'armistice et plus particulièrement de la compléter au moment où il serait possible de reprendre les armes contre l'ennemi[93]. À cet égard, le général Foucault organise bon nombre de réunions d'information sur les intentions du SOL et rencontre des dizaines

[92] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 29, dossier de procédure n.961 contre Maurice Foucault, procès-verbal de Maurice Foucault du 4 avril 1945.
[93] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 29, dossier de procédure n.961 contre Maurice Foucault, déposition de Louis Boyer, inspecteur principal de la sécurité nationale.

d'anciens militaires dans le but de les faire entrer dans le mouvement[94]. Avec ces activités de mobilisation clandestine, il finit toutefois par tomber en disgrâce de Darnand et les échelons locaux, dont le chef régional Souverrain. Il se retire au plus tard en novembre 1942 lors de l'invasion de la zone sud. C'est à ce moment que commence son combat dans l'ombre, en liaison avec le général Delestraint, héros de la résistance, jusqu'à son arrestation le 9 juin 1943.

Pendant ce temps, plusieurs membres recrutés par Foucault se distinguent par leur activité de résistance. Hervé Vidal, né le 31 décembre 1904, adhère sur l'instance de Foucault qui lui fait comprendre les vrais buts du mouvement qu'il construit. Vidal s'est donc mis à la tâche pour cacher du matériel automobile (camions, motos et voitures) à travers une dizaine de compagnies et d'industriels complices. Il avait même pour projet de camoufler des automitrailleuses et l'effectif complet d'un groupe d'artillerie. Le projet n'eut jamais lieu, mais les préparatifs étaient en place[95]. D'autres n'ont pas attendu l'appel de Foucault pour avoir des activités résistantes. Roger Langer[96], ancien poilu et agriculteur, camoufle 5 automitrailleuses en 1940 et le lieutenant Raymond Lavaud[97] camoufle lui aussi du matériel militaire dès juin 1940.

3.2.2. Lot-et-Garonne

[94] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 29, dossier de procédure n.961 contre Maurice Foucault, témoignages de Jean Amalvy, Joseph Alouise, Léon Blin, Justin Bousquie, Henri Durand et André Combes.
[95] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 55, dossier de procédure n. 252 contre Charles Daure, procès-verbal de Charles Daure du 31 mai 1945 et dépositions de Charles Salvages du 25 mai 1945.
[96] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote inconnue, dossier de procédure n.640 contre Roger Langer, procès-verbal de Roger Langer du 28 août 1944.
[97] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote inconnue, dossier de procédure n.305 contre Raymond Lavaud, procès-verbal de Raymond Lavaud du 24 novembre 1944.

Le Lot-et-Garonne est le département de la région où le plus d'hommes ont rejoint le SOL dans le but de combattre les Allemands. Ils sont recrutés par l'entremise du commandant Maxime Célérier de Sanois. Vétéran de la guerre 14-18, Célérier de Sanois est fait lui aussi chevalier de la Légion d'honneur pour son courage au combat. Ce propriétaire terrien et exploitant rempile en 1939 pour aller combattre en Norvège où il est de nouveau décoré. Dès 1941, le commandant est mandaté par l'administration militaire afin de créer un bataillon dans le but de défendre sa région en cas de débarquement allié[98]. En raison de grandes difficultés dans le recrutement, il rentre dans le SOL et utilise son poste de chef départemental adjoint pour faire des tournées de recrutement à travers le département.

De Célérier de Sanois passe proche de quitter le mouvement lorsqu'il est à Lyon en août 1942 et entend Darnand parler d'engager des SOL pour aller combattre sur le front de l'Est[99]. Il quitte définitivement le mouvement en juillet 1943 lorsque la position de la Milice devient flagrante à ses yeux. Il rejoint presque immédiatement la résistance de l'ORA et s'efforce de former son bataillon avec des armes livrées depuis l'Angleterre[100]. En juin 1944, à l'annonce du débarquement, il mobilise ses 350 hommes et en recrute une centaine supplémentaire avant d'intégrer le bataillon de l'Armagnac, une formation des Forces françaises de l'intérieur (FFI). Le commandant de Sanois combat ensuite sur la côte Atlantique contre des poches de soldats allemands restés en France et mourra au combat comme chef de bataillon. Un dossier de justice fut ouvert à l'automne 1944 pour

[98] ADLG, Cours de Justice d'Agen, cote 1741 W 8, dossier de procédure n.202 contre Maxime Celerier de Sanois, Procès-verbal de Maxime Celerier de Sanois du 12 mai 1945.
[99] Une intervention directe de Darnand le retient dans le mouvement lorsqu'il dit au commandant que cet acte de collaboration n'est que pour duper les Allemands.
[100] ADLG, Cours de Justice d'Agen, cote 1741 W 8, dossier de procédure n.202 contre Maxime Celerier de Sanois, déposition du Lieutenant-Colonel Georges Starr (officier britannique détaché auprès de la résistance française).

« Intelligence avec l'ennemi ». Celui-ci fut clos le jour de sa mort, le 16 avril 1945, et il fut acquitté. Son dossier porte maintenant la mention « Mort pour la France »[101].

Parmi les dizaines d'adhérents que le commandant recrute, Louis Parillaud est l'un des importants résistants du mouvement. Ce lieutenant d'infanterie continue de résister depuis l'été 1940. Il adhère au SOL de Célerier de Sanois sur ordre de la résistance dans l'armée française. Son but est de promouvoir le recrutement du SOL chez les anciens combattants pour lever un bataillon. Les hommes qu'il recrute s'adonnent même à des entrainements militaires à partir de l'été 1942 jusqu'en novembre 1942 sur le domaine du commandant de Sanois. Au lendemain du 11 novembre 1942, Parillaud se met à cacher du matériel militaire de l'armée récemment dissoute (principalement des camions, de l'essence, des munitions) et constitue des dépôts d'armes qu'il donnera ensuite à la résistance[102]. Parillaud n'est pas le seul à cacher du matériel militaire. L'annonce de l'invasion allemande dans la Zone Sud active les opérations résistantes des uns et la démission de plusieurs. C'est en suivant l'ordre du commandant que Pierre Dubédat[103] et Noël Granés[104] camouflent des armes, du carburant et d'autre matériel militaire.

---

[101] « Chef de bataillon d'infanterie très brave. A été tué le 16 avril 1945 en passant la Seudre dans un bateau au cours des opérations de réduction de la poche de Royan, auxquelles il participait en qualité de Chef d'état-major de la Brigade FFI Armagnac-Bigorre, devenue ensuite le 158e Régiment d'infanterie. »
Le 16 avril 1945, c'est l'heure de l'offensive pour le 158e RI avec pour objectif La Tremblade et la pointe d'Arvert. Le Groupe Franc Marin Armagnac, sous les ordres du Commandant Fournier, débarque le premier et assure une tête de pont qui permet aux Compagnies de débarquer, sous le feu des batteries d'artillerie de l'île d'Oléron. Dans une barque, le Commandant Célerier De Sanois s'écroule, mortellement blessé au cœur par un éclat d'obus. À 18 heures, l'opération est terminée. Chaque blockhaus a été attaqué à la grenade et au bazooka pour être réduit. La jonction est faite avec les blindés et les fusiliers Marins de la Division Gironde, qui ont pris Royan. Mémorial Genweb, dossier Marie Raymond Maxime Célerier de Sanois (consulté le 24 juillet 2023) : https://www.memorialgenweb.org/memorial3/pgw/fr/resultat_patronyme.php.

[102] ADLG, Cours de justice d'Agen, cote 1738 W 13, dossier de procédure n.251 contre Louis Parillaud, procès-verbal de Louis Parillaud du 6 novembre 1944. Parillaud est acquitté peu après, grâce à de très nombreux témoignages à décharge de militaires et résistants.

[103] ADLG, Chambre civique d'Agen, cote 1741 W 12, dossier de procédure n.326 contre Pierre Dubédat, procès-verbal de Pierre Dubédat du 30 novembre 1944.

[104] ADLG, Cours de Justice d'Agen, cote 1741 W 8, dossier de procédure n.202 contre Maxime Celerier de Sanois, déposition de Noël Granés.

3.2.3. Gers

Le mouvement anti-allemand dans le SOL gersois est établi par un Français ayant moins d'éclat militaire que les deux précédents, mais tout aussi impliqué personnellement et dévoué à son organisation. Originaire de Montestruc, natif du Gers, Louis Joseph Robert Bazex est né le 1er mars 1912. Il fait ses études en médecine à Toulouse et est mobilisé en 1939 comme médecin-auxiliaire dans l'infanterie. Il est promu dans le feu du combat et obtient deux citations pour ses services. Il passe dix mois en captivité avant de revenir en France, puis devient le médecin légiste du département[105].

Le SOL du Gers est mis sur pied par le commandant Maurice Thore, président départemental de la LFC, qui voit le nouveau mouvement comme la création d'une armée secrète. Il demande à son adjoint, le docteur Bazex, de former ce mouvement avec l'idée de chasser les Allemands de France. C'est avec cette mission en tête qu'il recrute plus de 250 hommes, parmi eux, de nombreux officiers et sous-officiers. Comme son homologue du Lot-et-Garonne, Célérier de Sanois, le chef Bazex reste à la tête de son mouvement jusqu'en 1943, plusieurs mois après la formation de la Milice. Il conservait toujours un espoir pieux de combattre les Allemands avec la Milice, ce que Darnand lui avait fait croire. Il démissionne en septembre 1943, lorsqu'il apprend que plusieurs de ses membres trouvaient que la Milice devenait pro-allemande et collaborationniste, notamment avec l'engagement de Darnand dans la Waffen-SS. À la suite de son retrait, les nouveaux chefs de la Milice le font étroitement surveiller et il reçoit fréquemment des menaces. Il signe des certificats d'invalidité pour plusieurs dizaines de jeunes gens pour leur éviter d'être

[105] ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 35, dossier de procédure n.1091 contre Roger Basex, procès-verbal de Roger Basex du 5 janvier 1945.

réquisitionnés par le STO et il se met à la disposition des FFI comme médecin en juin 1944[106].

Parmi ses disciples, Bazex recrute bon nombre d'éléments déjà accoutumés à l'action résistante. Louis Roques, simple soldat né à Mouroux dans le Gers, cache des munitions depuis l'armistice de juin 1940. En fait, son temps dans la poudrerie de Toulouse lui a permis d'amasser soixante caisses de munitions qu'il donnera à la résistance en 1944[107]. Georges Fauré, lui, a des ambitions bien plus grandes. Ce lieutenant du génie militaire prépare la mobilisation, de façon clandestine, des sapeurs du département. Il démissionnera en août 1942, voyant la tournure policière du mouvement. Commençant ensuite son activité résistante en août 1943, il empêche une vingtaine de personnes d'aller en Allemagne, met des véhicules à la disposition de la résistance, crée son propre groupe de combat et un réseau de renseignement[108]. Les SOL Saint-Jeannet, Lagalice, de Lartigue et Suchard camouflent également du matériel militaire en novembre 1942 tels une dizaine de camions, une cantine militaire et plusieurs tonnes de grains[109].

3.2.4. Basses-Pyrénées

[106] Il est toutefois arrêté en septembre 1944, puis condamné en août 1945 à 5 ans de prison, 10 000 francs d'amende et l'indignité nationale à vie, malgré de très nombreux témoignages à décharge.
[107] ADLG, Chambre civique d'Agen, cote 1742 W 13, section d'Auch, dossier de procédure n.169 contre Joseph Louis Roques, procès-verbal de Joseph Roques de décembre 1944.
[108] ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 39, dossier de procédure n.1226 contre George Fauré, procès-verbal de George Fauré du 7 février 1945.
[109] ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 34, dossier de procédure n.867 contre Louis Saint-Jeannet, procès-verbal de Louis Saint-Jeannet du 19 septembre 1944 ; ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 35, dossier de procédure n.1109 contre Robert Lagalice, procès-verbal de Robert Lagalice du 12 janvier 1945 ; ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 33, dossier de procédure n.135 contre Jean de Lartigue, procès-verbal de Jean de Lartigue ; ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 21, dossier de procédure n.196 contre Antoine Suchard, procès-verbal d'Antoine Suchard du 15 mars 1945.

Le mouvement de résistance du Service d'ordre légionnaire commence très tôt dans le département des Basses-Pyrénées[110]. Né le 26 mars 1892, le capitaine Camille Louis Marius Dupuy a lutté dans les deux conflits mondiaux pour en sortir richement décoré. L'aventurier qu'il est peut se targuer d'avoir été décoré de la Médaille militaire, croix de guerre des deux conflits et nommé chevalier de la Légion d'honneur. Dès l'automne 1940, il devient agent double au service des alliés du réseau Alliance, alors embryonnaire. Il entre dans le LFC en février 1941 et, en marge de son activité officielle, il crée un réseau de renseignement organique à la légion d'anciens combattants. À ce titre, il fait passer de nombreux prisonniers évadés de la zone nord vers la zone libre et met en place des stations radio passant des messages à Londres[111].

Il devient le chef départemental du SOL dès sa formation, vers le mois de mars 1942, et avec l'aide du commandant Charles Lauzier, s'efforce de recruter des éléments hostiles aux Allemands. Ses efforts seront toutefois de courte durée, car il est démis de ses fonctions en juillet 1942 par l'inspecteur régional Souverain qui suspectait ses activités clandestines. Il est arrêté par la police française à trois reprises sans qu'il soit emprisonné, faute de preuves[112]. Se sentant menacé, il passe l'année 1944 comme ouvrier agricole, pour réintégrer l'armée française le 27 août 1944. À cause de sa présence au SOL, un dossier lui est dédié dans la Chambre civique de Pau. Jugé le 21 décembre 1945, il est acquitté à la suite des témoignages en sa faveur d'importants dirigeants de la résistance.

[110] La partie se situant au sud de la zone de démarcation du département des Landes lui est administrativement rattachée.
[111] ADBP, Cours de justice de Pau, cote 77W, dossier de procédure n.396 contre Camille Dupuy, procès-verbal de Camille Dupuy de février 1945.
[112] Dupuy est cependant condamné à un an de prison par le tribunal de Pau le 20 octobre 1943, mais le ministère public enterre l'affaire et il n'est pas emprisonné.

Parmi les hommes qu'il recrute, nous pouvons identifier le capitaine Théodore de Cluzel de Rémaurin comme un élément particulièrement dévoué à la résistance. Cet ingénieur de formation fut attiré par l'aspect militaire du SOL, pensant qu'il s'agissait d'un organisme paramilitaire. En 1942, il est chargé, par la direction du matériel de l'état-major de l'armée, d'études secrètes sur les chars d'assaut. Il a également travaillé pour la section « Armement » du service technique aéronautique[113]. Suite à l'invasion du 11 novembre 1942, il pense démissionner, mais cesse simplement toute activité dans le mouvement. Il reste en contact avec des membres résistants de l'armée et tente de les faire passer en Espagne[114]. Roger Leygue est un comptable de 44 ans lorsqu'il adhère au SOL sur l'instance du capitaine Dupuy. Il travaille pour le 2e bureau de la résistance (renseignement) et lui communique des informations sur le SOL, puis sur la Milice[115]. Charles Montagne, quant à lui, camoufle des armes depuis l'armistice de juin 1940. En 1942, il propose au chef départemental de dissoudre le SOL pour entrer en bloc dans la résistance[116].

3.3. Sous influence

Pour 125 personnes de la région Toulouse-Pyrénées, ce sont les dires d'un proche ou l'instance d'un collègue qui les ont fait adhérer au Service d'ordre légionnaire. Ces

[113] Un autre ingénieur membre du SOL des Hautes-Pyrénées, le département voisin, a eu une activité similaire. Georges Bacque-Mouret a essayé de configurer la production de pièce d'artillerie de façon clandestine pour la résistance. Il réussit à camoufler 30 000 cartouches de fusils qu'il remet au maquis en 1944.

[114] ADBP, Chambre civique de Pau, cote 77 W 88, dossier de procédure n.317 contre Théodore de Cluzel de Rémaurin, procès-verbal de Théodore de Cluzel de Rémaurin du 27 janvier 1945.

[115] ADBP, Chambre civique de Pau, cote 30 W 10, dossier de procédure n.172 contre Henry Jumeau, témoignage de Roger Leygue du 10 octobre 1945.

[116] ADBP, Chambre civique de Pau, cote 30 W 10, dossier de procédure n.64 contre Charles Jean Montagne, procès-verbal de Charles Montagne du 4 janvier 1945.

hommes adhèrent au mouvement par l'entremise d'une personne faisant déjà partie du SOL. En général, ces hommes ont un dossier très court et ne donnent que le nom de la personne qui les a fait rentrer dans l'organisme, sans mentionner plus de raisonnements. Cependant, certains vont user de leur influence pour faire rentrer plusieurs hommes. Il s'agit parfois de parents amenant leur fils dans l'organisme ou encore d'un patron faisant engager ses employés. Par exemple, Louis Delbreil, un chauffeur de camion de 42 ans, adhère au SOL en 1942 sous la pression de son patron qui le menace de lui faire perdre son emploi[117]. Ensuite, l'un des personnages importants du Lot-et-Garonne, Henri Botet de Lacaze, fait usage de son pouvoir de patron pour faire engager une dizaine de ses employés dans le SOL. L'ancien capitaine de cavalerie de 54 ans est également propriétaire terrien. Il fait engager une autre dizaine d'employés sensiblement plus jeunes lors de la formation de la Milice[118].

3.4. Les autres motivations

Les autres motifs d'adhésion au Service d'ordre légionnaire ne représentent que 7 % des motivations recensées, mais constituent un échantillon très diversifié. Sur ces 55 personnes, 21 jeunes Français des classes 1920 à 1922[119] ainsi que des travailleurs qualifiés adhèrent au SOL à la fin 1942 ou au début 1943 pour échapper au travail en Allemagne. Cette période correspond à la seconde « Action Sauckel » qui, le 1er janvier 1943, demande qu'un quota de 250 000 travailleurs français soit envoyé en Allemagne

[117] ADLG, Chambre civique d'Agen, section du Lot, cote 1741 W 11, dossier de procédure n.288 contre Louis Delbreil, procès-verbal de Louis Delbreil de février 1945.
[118] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 62, dossier de procédure n.731 contre Henri Botet de Lacaze, procès-verbal d'Henri Botet de Lacaze du 2 mai 1946.
[119] Il s'agit ici de jeunes Français nés entre 1920 et 1922. Selon le système militaire français de l'époque, les hommes devaient accomplir leur service militaire une fois qu'ils atteignent vingt ans. La classe 1942 correspond aux jeunes Français ayant vingt ans au courant de l'année 1942.

avant la mi-mars 1943. Cela s'explique dans les mesures de guerre allemande visant à envoyer des travailleurs allemands se battre sur le front de l'Est et trouver des travailleurs étrangers pour faire rouler l'économie de guerre allemande[120]. Nous verrons que cette tendance ira en grandissant dans la Milice pour atteindre un crescendo à l'automne 1943. Nous y reviendrons dans un prochain chapitre.

Cinq hommes s'engagent dans le SOL pour cacher leurs actions résistantes. Ensuite, 19 hommes ont avancé que la raison première de leur engagement est la recherche d'un emploi. Huit hommes citent l'anticommunisme comme raison d'engagement, tandis qu'un homme dit avoir été forcé à s'engager sous la menace de représailles. Pour finir, le cas de Gaston Bonifas reste unique. Celui-ci est né le 9 août 1917 à Mamers dans le Grand-Duché du Luxembourg, proche de la frontière française. Ce boulanger adhère au SOL du Lot-et-Garonne à l'automne 1942 pour échapper à la mobilisation dans l'armée allemande[121]. En effet, depuis août 1942, tous les hommes disponibles à la conscription sont mobilisés dans le Luxembourg, ce qui amène près de 12 000 hommes sous les drapeaux allemands[122].

---

[120] Jean-Pierre Vittori, *Eux, les S.T.O.,* Ramsay, Paris, 2007, p. 45 - 60.
[121] ADLG, Chambre civique d'Agen, cote 1738 W 9, dossier de procédure n. 163 contre Gaston Bonifas, procès-verbal de Gaston Bonifas de décembre 1944.
[122] Jason Pipes, « Luxemburg Volunteers in the German Army », *dans Feldgrau, German army research 1918-1945*, consulté le 31 juillet 2023: https://www.feldgrau.com/WW2-German-Wehrmacht-Luxemburg-Volunteers/

En somme, nous avons déterminé que les motivations pour rentrer au SOL sont majoritairement issues d'une volonté patriotique et guidée par un idéal politique. Une minorité des adhésions, environ 10 %, sont toutefois issues d'une volonté autre, simplement par intérêt. Nous verrons que dans la Milice, les motifs d'engagement sont complètement inversés avec une majorité d'engagements par intérêt alors que les engagements par idéal politique sont moindres.

4. Les premières démissions

Alors que le Service d'ordre légionnaire est créé pour maintenir l'ordre en France, nous avons vu que plusieurs hommes ont interprété à leur façon cette digne mission de protéger le pays. La déchéance du mouvement, vers des tendances collaborationnistes, l'engagement des membres du SOL comme policiers, la surveillance des étrangers, l'engagement dans l'armée allemande et finalement l'invasion de la Zone libre amène plusieurs membres à repenser leur position dans le mouvement et tout simplement quitter le SOL. Nous avons trouvé les motifs de 229 hommes démissionnaires du mouvement avant sa transformation en Milice. Les membres du Service d'ordre légionnaire ont, d'une manière générale, été jugés par la chambre civique de leur département. Leurs dossiers sont donc courts, quelques pages seulement, parfois sans aucune déposition. Il est donc difficile d'avoir une image complète de la situation des démissions du SOL. Toutefois, nous proposons l'analyse de cet échantillon.

Graphique 6. Les démissions du SOL[123]

[123] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

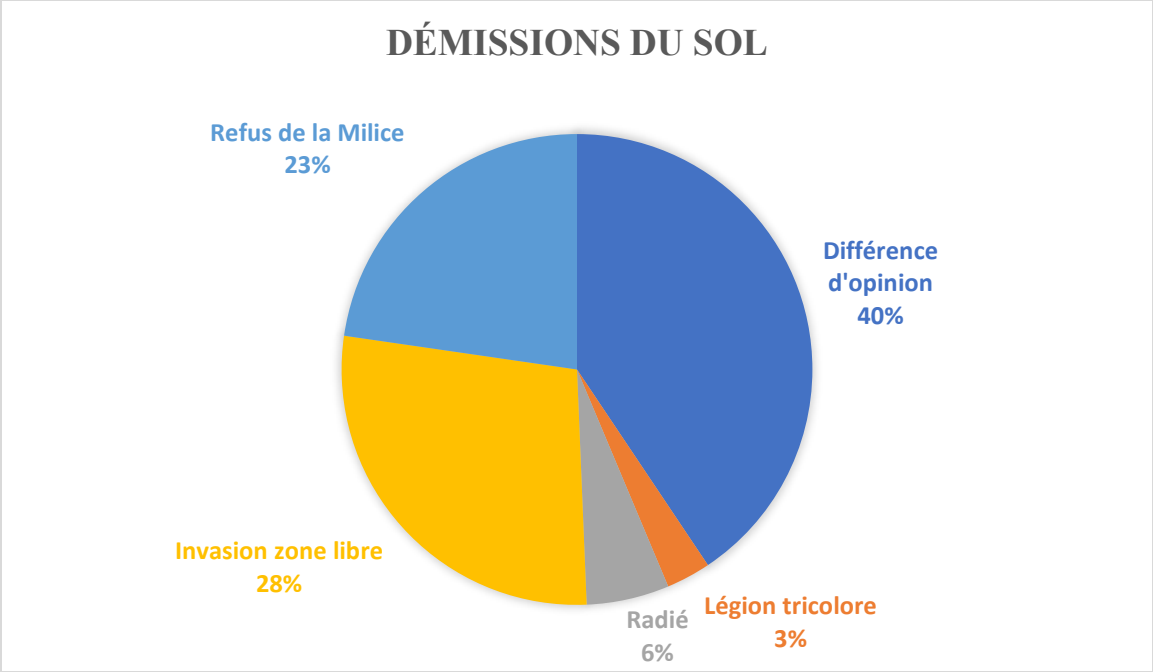

4.1. Les différences d'opinion

La principale raison pour laquelle les membres du Service d'ordre légionnaire quittent le mouvement est un changement d'opinion envers l'organisation. Ces démissions vont s'échelonner sur toute l'année 1942 pour atteindre leur zénith au début 1943 lors de la transformation du SOL en la Milice. À travers ces premières démissions, nous voyons les prémices d'une défaillance idéologique qui mène plusieurs militaires français à quitter le mouvement. Cette faille idéologique n'ira qu'en grandissant à travers l'année 1943. Ces hommes viennent de tous les horizons politiques, mais se sont réunis pour faire volte-face à la défaite de juin 1940. Que ce soit par influence, par idéal national ou pour se battre contre les Allemands, ces hommes vont choisir entre rester dans un organisme conservateur qui soutient Pétain ou quitter le mouvement.

Premièrement, l'année 1942 voit le SOL perdre 93 membres pour des raisons disparates, mais principalement politiques. Ces hommes dénoncent toute forme de

collaboration avec les Allemands et l'aspect politique du mouvement. Ils ne veulent pas être impliqués dans un mouvement plus politique que militaire. Ancien lieutenant de la guerre de juin 1940 et professeur d'histoire, Denis Azéma refuse catégoriquement d'aider les Allemands pour envoyer des Français travailler en Allemagne. Cet acte constitue pour lui une véritable trahison des conditions de l'armistice et des lois internationales de la guerre. Il démissionne en octobre 1942 ; le SOL était, selon lui, un simple instrument politique pour le régime de Vichy[124]. Au contraire, Pierre Adam de l'Ariège, ancien sergent ayant servi dans les tranchées dans la Grande Guerre, adhère en juillet 1942 pour combattre le marché noir. Les mois défilent et aucune action n'est entreprise pour « maintenir l'ordre en France ». Adam démissionne donc en janvier 1943 à cause de l'inaction du mouvement[125].

Deuxièmement, la transformation du service d'ordre de la légion en Milice va encourager plusieurs membres à quitter l'organisation avant qu'elle ne change de nature. Sous l'impulsion du président Laval, la Milice qu'il compte créer doit prendre en charge une mission de nature policière, c'est-à-dire réellement maintenir l'ordre en France. C'est pour cette raison que 53 personnes démissionnent avant la création de la Milice. Nous verrons que ces motifs de démissions sont encore plus présents dans la Milice française.

4.2. À la Légion tricolore !

La mention de la collaboration avec les Allemands a souvent été un élément majeur dans la démission des membres du SOL. Un acte aussi engagé que la collaboration militaire

[124] ADHG, Chambre civique de Toulouse, cote 2546 W 7, dossier de procédure n.55 contre Denis Azéma, procès-verbal de Denis Azéma du 16 janvier 1945.
[125] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section de Foix, cote 2807 W 2, dossier de procédure n.126 contre Pierre Adam, procès-verbal de Pierre Adam du 7 février 1945.

occasionne de forts remous dans la base d'adhérents. En juillet 1942, Joseph Darnand revient d'une visite sur le front de l'Est. Il est maintenant convaincu qu'il est primordial de combattre le communisme[126]. Les 25 et 26 juillet 1942, le président Laval reçoit Darnand à Vichy et les soixante chefs régionaux et départementaux de la zone non occupée ou d'Afrique du Nord. Il mentionne que le Service d'ordre légionnaire et la Légion tricolore restent toujours deux organismes entièrement indépendants. Il est toutefois primordial que le SOL soit dignement représenté dans cette unité dédiée à combattre le communisme[127].

Dans la région de Toulouse-Pyrénées, cette campagne de recrutement ne rapporte que sept engagements individuels. Le cas le plus proéminent dans la région est celui du chef départemental du SOL des Hautes-Pyrénées. Le chef de 32 ans, Charles Barbes, notaire de formation et sergent dans l'artillerie, s'engage pour combattre le communisme en août 1942. Il s'engage par idéal patriotique, mais également par confiance envers Joseph Darnand. La légion tricolore ne fait pas long feu ; il s'engage donc dans la LVF où il combat jusqu'à sa mort, le 13 septembre 1943[128]. Louis Grimal fait également figure d'exception. Âgé de seulement 21 ans, il se fait engager après une soirée trop arrosée où ses chefs au SOL lui font signer une fiche d'engagement pour la légion tricolore[129]. En plus de ces départs individuels, l'annonce d'engagements directs dans une formation collaborationniste occasionne quelques démissions et surtout beaucoup de dissension dans le mouvement. Cette annonce amène Maxime Célérier de Sanois à reconsidérer sa place

---

[126] Robert Forbes, *For Europe revisited, the French volunteers of the Waffen-SS, 1943–1945,* Helion & Company, Warwick, 2021, p.25 - 29.
[127] Les SOL, la Légion tricolore et notre empire, dans *La Dépêche : journal quotidien*, 27 juillet 1942, consulté le 18 mai 2023 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41495383.
[128] Gregory Bouysse, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 11*, 2021, p.40 - 43.
[129] ADHG, Chambre civique de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 18, dossier de procédure n.638 contre Louis Grimal, procès-verbal de Louis Grimal du 6 mars 1945.

dans le mouvement. Plusieurs feront de même et donnent leur démission une fois les Allemands installés dans la zone libre en novembre 1942.

4.3. Novembre 1942

« Les troupes allemandes traversent la zone libre pour aller occuper des positions de défense sur la côte méditerranéenne. » La Dépêche de Toulouse[130]

Les journaux font mention de résistance française au débarquement allié en Afrique du Nord, mais passent sous silence l'arrivée des Allemands en zone sud. L'opération « Torch » commence avant l'aube du 8 novembre 1942 ; les Américains débarquent en Afrique du Nord sur les côtes du Maroc et d'Algérie. Étant donné l'incapacité et le manque de volonté de l'armée d'Afrique française à combattre, l'utilité de garder l'intégrité du gouvernement de Vichy tombe et l'invasion de la zone libre commence[131]. Le 10 novembre 1942, les Allemands franchissent la ligne de démarcation et désarment l'armée d'armistice française. Au grand désarroi de nombreux membres du SOL, cette invasion signe la fin de leur implication dans le mouvement. Sur l'échantillon des démissions analysées, près de 30 % ont quitté le Service d'ordre légionnaire à la suite de l'invasion. Ces 64 hommes sont principalement des militaires ayant adhéré dans le but de combattre les Allemands. Les démissions collectives ne sont pas acceptées par les chefs départementaux ; leurs démissions sont refusées et les demandes sont étudiées de manière individuelle. Certains membres vont devoir attendre jusqu'à la mi-décembre pour être rayés des effectifs[132]. Cette

---

[130] *Les troupes allemandes traversent la zone libre pour aller occuper des positions de défense sur la côte méditerranéenne,* dans La Dépêche : Journal quotidien, 11 novembre, 1942 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4149631j.
[131] Albert Merglen, *Novembre 1942 : La grande honte*, Éditions l'Harmattan, Paris, 1994, p.5 - 9.
[132] ADHG, Chambre civique de Toulouse, cote 2546 W 9, dossier de procédure n.68 contre Henri Pradel, procès-verbal d'Henri Pradel du 20 septembre 1944.

mesure retient André Bégué de Haute-Garonne, qui avait signé la démission collective d'Henri Pradel. Celui-ci reste 6 mois de plus avant de démissionner définitivement en juin 1943[133].

Enfin, les membres du mouvement font face à une dure réalité, celle d'une éventuelle militarisation du mouvement et du combat contre les alliés. Peu d'écrits décrivent les évènements de novembre 1942 du point de vue des membres du Service d'ordre légionnaire, mais nous avons détecté une certaine répétition dans les dossiers des hommes passant par les différentes instances judiciaires de la région. Ainsi, Pierre Lacomme, ancien inspecteur départemental du SOL en Tunisie, devient en septembre 1943 le nouveau chef régional de la Milice à Toulouse. Celui-ci est au centre du mécontentement des légionnaires de la région, car il décrète la mobilisation et la militarisation de 650 membres du mouvement en Tunisie pour garder les points sensibles du département[134]. Pis encore, une partie des membres du SOL sont incorporés dans la « Phalange africaine », une unité de combat dont le but est de combattre directement les alliés. De plus, pour le capitaine Bezard-Falgas, qui désapprouve la militarisation des SOL d'Afrique du Nord, il

[133] ADHG, Chambre civique de Toulouse, cote 2546 W129, dossier de procédure n.259 contre André Bégué, procès-verbal d'André Begué du 17 janvier 1945.

[134] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 157, dossier de procédure n.397 contre Pierre Lacomme, procès-verbal de Pierre Lacomme du 6 novembre 1945. L'inspecteur départemental Lacomme fut même titularisé au rang de chef de bataillon ainsi qu'une solde de douze mille francs par mois tiré du budget du ministère de la guerre. Il fut rapatrié en Italie à la fin avril 1943 puis présenté au président Laval et au Maréchal Pétain. Il est cité à l'ordre de la Nation avec tout le SOL de Tunisie le 31 mai 1943 et décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur : « Le Service d'ordre légionnaire de Tunisie, sous les ordres du chef provincial Pierre Lacomme pour les motifs suivants : mobilisé dès le début des opérations par les autorités françaises, a rempli avec le sens le plus élevé de l'honneur et de l'intérêt français les missions de confiance dont il a été chargé. Appelé à constituer les premiers éléments de la Légion des Volontaires français de Tunisie, l'a animé de son esprit patriotique et révolutionnaire. S'est ainsi acquis une place de choix dans les annales de la Milice Française. ». Après son retour en France, il fera de série de conférences dans les grandes villes avec pour thème l'action des SOL en Tunisie. Ces conférences furent très suivies par la presse de l'époque, les autorités locales se délassaient également pour y assister.

vaut mieux démissionner que de rester dans un organisme qui vient tacher son honneur militaire français[135].

Le pharmacien Pierre Lalanne, un membre de la LFC puis du SOL du Lot-et-Garonne, démissionne en novembre 1942 à la suite de l'invasion des Allemands. Sa lettre de démission s'allonge sur quatre pages et expose les problèmes dans le SOL depuis sa transformation dans un organisme de plus en plus fanatisé vers l'action contre les ennemis de la patrie. Il est affirmatif :

> « Mon départ de la Légion fut retardé par le fait que je ne pouvais pas me résoudre à abandonner ma tâche, acceptée dans l'enthousiasme […] L'arrivée en Zone non occupée de l'armée allemande m'enlevait la dernière raison de rester dans le Service d'Ordre Légionnaire. […] Sous son seul contrôle, je ne pouvais accepter le risque de participer aux mesures prévisibles de coercition ni de me trouver un jour au côté de l'envahisseur pour défendre le sol de la France d'où je voudrais pouvoir le chasser. […] La France est morte, elle n'est plus que dans nos cœurs et dans notre vibrant amour. »[136]

Outre les démissions, plusieurs dizaines d'autres membres restent dans le mouvement, mais ne s'impliquent plus. Ceux-ci vont toujours rester sur les listes de la Milice ; s'ils démissionnent, ce n'est que bien plus tard. Étrangement, plusieurs soldats de carrière vont se joindre au Service d'ordre légionnaire après leur démobilisation pour continuer leur carrière militaire dans un organisme paramilitaire. Effectivement, pour les

---

[135] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 79, dossier de procédure n.522 contre Maurice Bezard-Falgas, procès-verbal de Maurice Bezard-Falgas du 20 janvier 1945. Il démissionne en novembre 1942, mais reste sur les listes de la Milice française. Il démissionne de plus belle au printemps 1943 lorsqu'on lui demande de prêter serment à la Milice. Il aura ensuite des activités résistantes à partir de juin 1943 avec Lannefranque, chef départemental de la Légion française des combattants.

[136] ADLG, Chambre civique d'Agen, cote 1741 W 20, dossier de procédure n.566 contre Pierre Lalanne, procès-verbal de Pierre Lalanne du 17 juillet 1945. Il est libéré le 11 novembre 1944.

sergents-chefs Roger Lalanne[137], de la Haute-Garonne, et Robert Termes[138], du Lot-et-Garonne, s'engagent peu de temps après leur démobilisation pour rester actifs. Pour le sous-officier Roger Boissard, cadre de l'armée d'Afrique, la dissolution de l'armée l'empêche de retourner en Afrique du Nord. Il s'engage alors dans le SOL et devient chef du 3e service dans le Tarn-et-Garonne. Nous recensons l'adhésion de 16 anciens militaires au SOL en novembre 1942 alors que le mouvement enregistre beaucoup de démissions. Ce chiffre nous semble dérisoire étant donné que le SOL enregistre la perte de 64 membres et perd l'intérêt de dizaines d'autres.

5. Conclusion

Finalement, certaines tendances claires peuvent être tirées des données présentées. Dans la région de Toulouse-Pyrénées, une majorité (83 %) des hommes sont âgés de 20 à 45 ans et près d'un quart des adhérents sont d'anciens cadres militaires. De plus, une grande partie des hommes s'engagent par idéal politique et par désir de défendre la France contre les Allemands. Lorsque nous analysons les données dans son ensemble, nous remarquons que les membres du SOL proviennent de couches sociales diverses, mais s'engagent avec un but clair. Comme démontré dans l'étude des quatre départements[139], ces anciens combattants veulent relever la France à tout prix. Ils prennent des moyens divers pour y arriver, que ce soit par la propagande ou en se préparant à combattre l'occupant. En effet, plusieurs centaines d'hommes gardent un rêve pieux de reprendre les armes contre les

[137] ADHG, Chambre civique de Toulouse, cote 1918 W 5, dossier de procédure n.169 contre Roger Lalanne, procès-verbal de Roger Lalanne du 30 octobre 1944.
[138] ADLG, Cours de justice d'Agen, cote 1738 W 10, dossier de procédure n.85 contre Robert Termes, procès-verbal de Robert Termes du 15 janvier 1945.
[139] Il s'agit des Basses-Pyrénées, du Gers, du Lot-et-Garonne et du Tarn.

Allemands. C'est d'ailleurs à cause de l'inaction du Service d'ordre légionnaire que près de 200 personnes quittent le mouvement en 1942. Plusieurs figures importantes du SOL rentrent dans la résistance au tournant 1943. Enfin, ces éléments mettent la table pour la Milice française, qui vient remplacer le SOL en janvier 1943. La Milice française va pousser ses membres vers une collaboration assumée et bien plus visible.

Graphique 7 : Organigramme du SOL et de la Milice

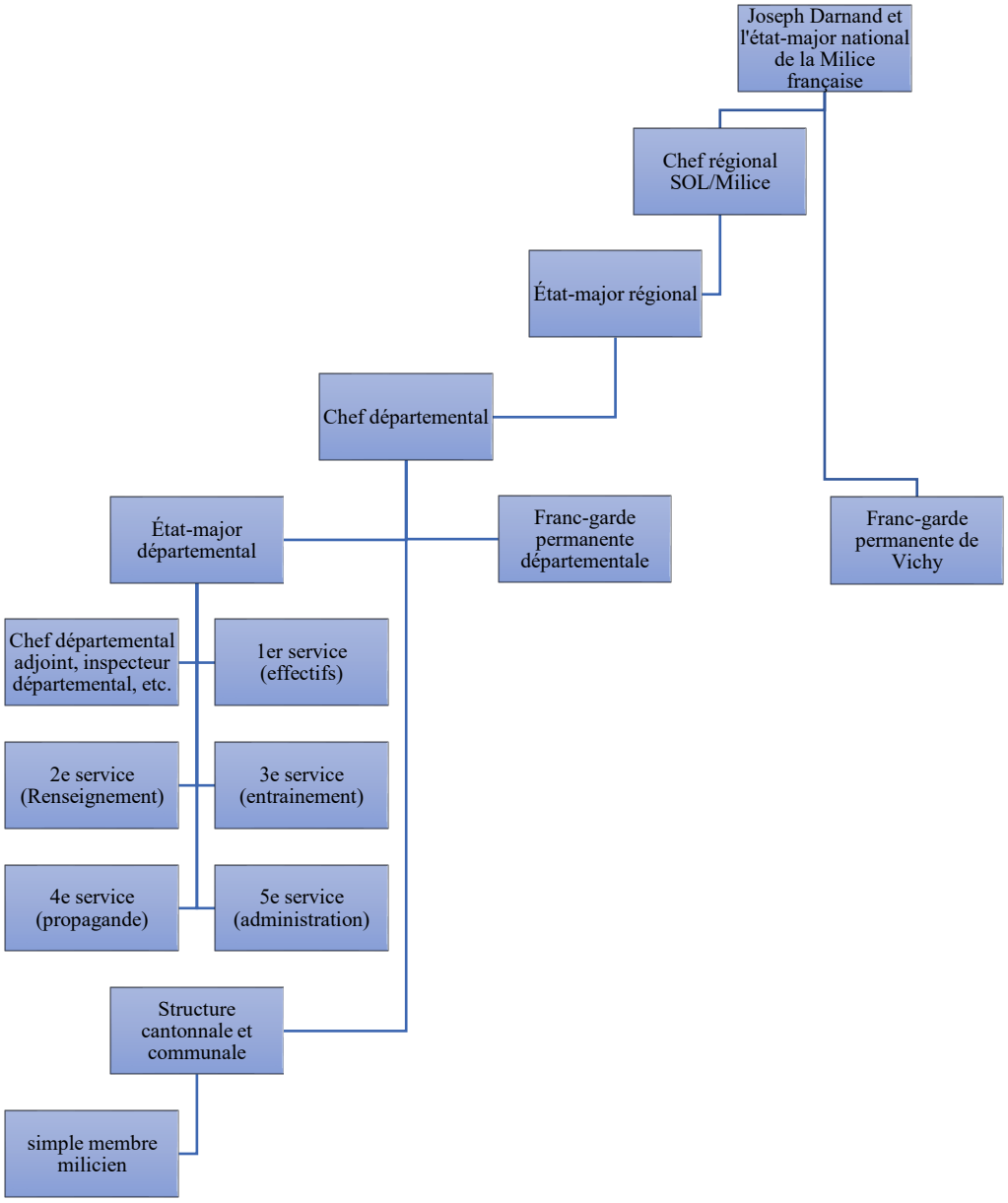

Graphique 8 : La création du SOL et la montée en puissance de la Milice française, 1941-1944

Ligne du temps 1

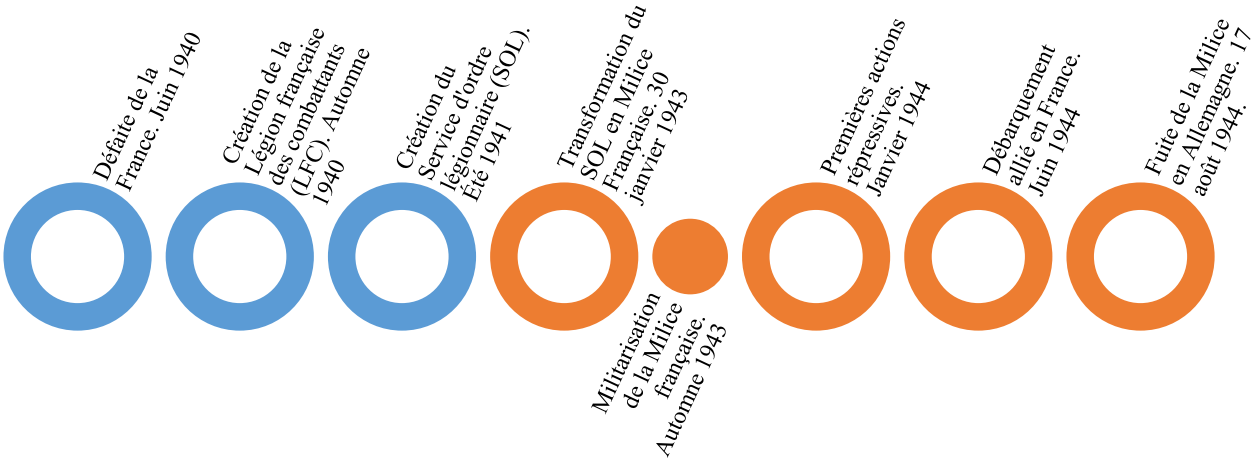

Ligne du temps 2

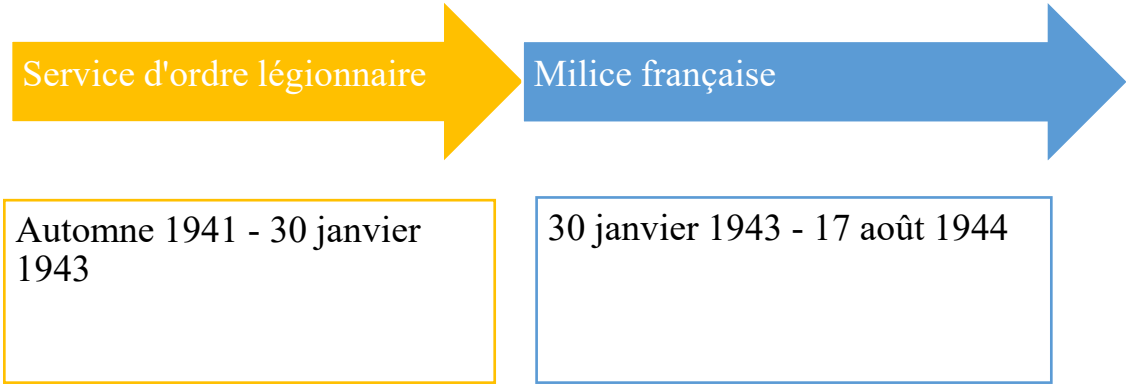

CHAPITRE 2 : LA MILICE : UNE INSTITUTION POLICIÈRE

1. La Milice et ses adhérents

La Milice française naît le 30 janvier 1943 par ordre du président Laval. Il s'agit d'une véritable mutation du Service d'ordre légionnaire. Les membres de cette nouvelle organisation vont adhérer aux mêmes commandements qu'au SOL et vont servir avec les mêmes cadres que précédemment. Entre février et mars 1943, les assemblées constitutives s'enchaînent dans les neuf départements de la région. Dans le message du 16 février 1943 adressé aux Français, Joseph Darnand met de l'avant les deux qualités essentielles au redressement du pays : le patriotisme et le loyalisme[140]. La Milice se doit d'être disciplinée, formée et hiérarchisée pour constituer l'armature de l'État. Il lance un appel à tous ceux qui veulent servir la France dans « ce grand mouvement d'action » pour « forger l'instrument révolutionnaire ». Le bras armé de la Milice, la Franc-Garde permanente, est institué officiellement le 2 juin 1943 à Vichy, au camp de Calabre où les miliciens vont s'entrainer pour combattre les « terroristes ». Cette Franc-Garde doit s'implanter à l'échelle d'une cohorte (environ 600 hommes) à Vichy et des détachements d'une centaine d'hommes dans trois grandes villes de la zone sud, dont Toulouse. Les autres départements de l'ancienne zone libre seront dotés d'unités d'une trentaine d'hommes. La Milice garde aussi le caractère militaire et la structure hérités du SOL[141].

Selon nos recherches, les membres de cet organisme peuvent être divisés en deux catégories assez distinctes, soit les hommes issus du SOL qui sont simplement transférés

---

[140] *Une allocution de J. Darnand, secrétaire général de la Milice française*, dans La Dépêche : le journal de la démocratie, 18 février 1943, p.1.
[141] Cointet, *op. cit.*, p.85 - 88.

dans la Milice et les personnes qui se joignent entre février 1943 et août 1944. Nous allons les approcher de manière différente, car les deux agissent généralement de façon différente en tant que nouveaux miliciens. De plus, nous allons aborder deux autres organisations nouvelles de la Milice française : les Miliciennes et la Jeune Milice, également dénommée l'Avant-Garde.

1.1. Ancien SOL, nouveau milicien

La première catégorie de miliciens comprend les anciens membres du SOL qui sont transférés dans la Milice. Ils sont au nombre de 1241 pour toute la région de Toulouse-Pyrénées. Il s'agit là du nombre de personnes que nous avons retrouvé, le nombre officiel de membres du SOL ayant passé à la Milice semble moindre, selon les études des spécialistes locaux[142]. Ce chiffre élevé peut s'expliquer par une astuce de la Milice. Le SOL cesse d'exister du jour au lendemain et se retrouve remplacé par la Milice. Dans des centaines de comptes rendus judiciaires, les miliciens nient leur appartenance à la Milice arguant qu'ils n'ont jamais signé pour être engagés dans ce nouveau corps. Toutefois, dans l'administration milicienne, environ la moitié des dossiers ont des photos d'identification et la signature du propriétaire. L'explication est simple : tous les membres du SOL n'ayant pas formulé une démission écrite ont eu leur dossier transféré dans la Milice. Sans adhésion explicite de leur part, ces hommes se sont trouvés inscrits dans ce groupement à leur insu[143]. Pis encore, on retrouve de nombreuses fiches d'adhésion datant du SOL où l'inscription

[142] André Laurens, *L'Ariège des « collabos » 1940-1945*, Corep, Toulouse, 2013, p. 84. Selon Laurens, 50 à 60 % des effectifs légionnaires de l'Ariège ont véritablement été transférés dans la Milice de façon volontaire.
[143] Une grande majorité de ces hommes pensaient que le SOL était dissous. Ce n'est que plus tard durant les premiers mois de la Milice que nombre d'entre eux iront porter leur démission écrite à leur siège départemental.

« S.O.L. » est barrée au crayon et remplacée par l'inscription « Milice ». À la suite de cette manœuvre, ces « nouvelles » fiches d'adhésion se retrouvent signées sans que l'individu soit au courant du subterfuge. Tout cela a été fait pour conserver le plus grand nombre d'adhérents possible. Toutes ces personnes n'apparaissent que sur les listes officielles du mouvement, car les trois quarts des miliciens ne se présentent pas aux réunions hebdomadaires[144]. Ce genre de document d'adhésion a été retrouvé dans le Tarn-et-Garonne et dans le Gers (voir en Annexe 1). Le phénomène est également confirmé dans le Lot-et-Garonne[145], en Haute-Garonne ainsi que dans les départements extrarégionaux de Pyrénées-Orientales[146] et dans la Loire[147]. D'ailleurs, parmi les 1200 premiers inscrits dans les listes de la Milice de la Haute-Garonne, y figurent les membres du SOL inscrits d'office sans l'avis des intéressés[148]. Bien que l'inclusion dans les documents étudiés semble arbitraire, les sources issues de la Milice soutiennent l'hypothèse que les membres du SOL ont été transférer d'office.

1.2. Étude sociale de la Milice

---

[144] ADTG, Cours de justice du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 208, dossier de procédure n.138 contre Jean Raynal, procès-verbal de Jean Raynal du 21 septembre 1944. Raynal était secrétaire administratif du 5e service (comptabilité) de la Milice du Tarn-et-Garonne. Il mentionne que lorsqu'il essayait de rentrer en contacter ces anciens membres du SOL pour venir signer la documentation et fournir une photo, 90 % des personnes ne lui répondaient pas. Selon lui, seules les listes émanant de la Milice datant d'avril 1944 ont une valeur représentative.

[145] ADLG, Cour de justice d'Agen, section du Gers, cote 1741 W 27, dossier de procédure n.737 contre Raymond Nègre, procès-verbal de Raymond Nègre du 20 octobre 1944.

[146] Jean Larrieu, « Les adhérents des mouvements de collaboration dans les Pyrénées-Orientales », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, *les années quarante dans le Midi* tome, tome 104, numéro 199-200, décembre 1992, p.355 - 376.

[147] Monique Luirard, *La Milice française dans la Loire*, dans Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 23e année, n.91, juillet 1973, p.79 - 80.

[148] ADHP, Chambre civique des Hautes-Pyrénées, cote 29 W 18, dossier de procédure n. 181 contre Jean Vincigueira, procès-verbal de Jean Vincigueira du 19 juin 1945. Celui-ci était membre des SOL jusqu'en janvier 1943, date à laquelle il quitte Toulouse pour les Landes. Il était dans la Haute-Garonne pour faire ses études en médecine. Son passé l'a rattrapé en 1945 lorsqu'il est arrêté par des policiers qui lui reprochent d'être membre de la Milice. Il y fut intégré d'office sans consentement, attesté par les renseignements généraux issus de son dossier de justice.

Une première analyse porte sur les 1560 nouveaux membres, incorporés entre mars 1943 et août 1944. Cet échantillon provient des dossiers de cours de justice et de chambre civique de la région ciblée. De ce nombre, nous avons pu retracer l'âge de 1340 d'entre eux. Ces données sont incluses dans le graphique 7.

Graphique 9. Âge des miliciens recrutés entre mars 1943 et août 1944[149]

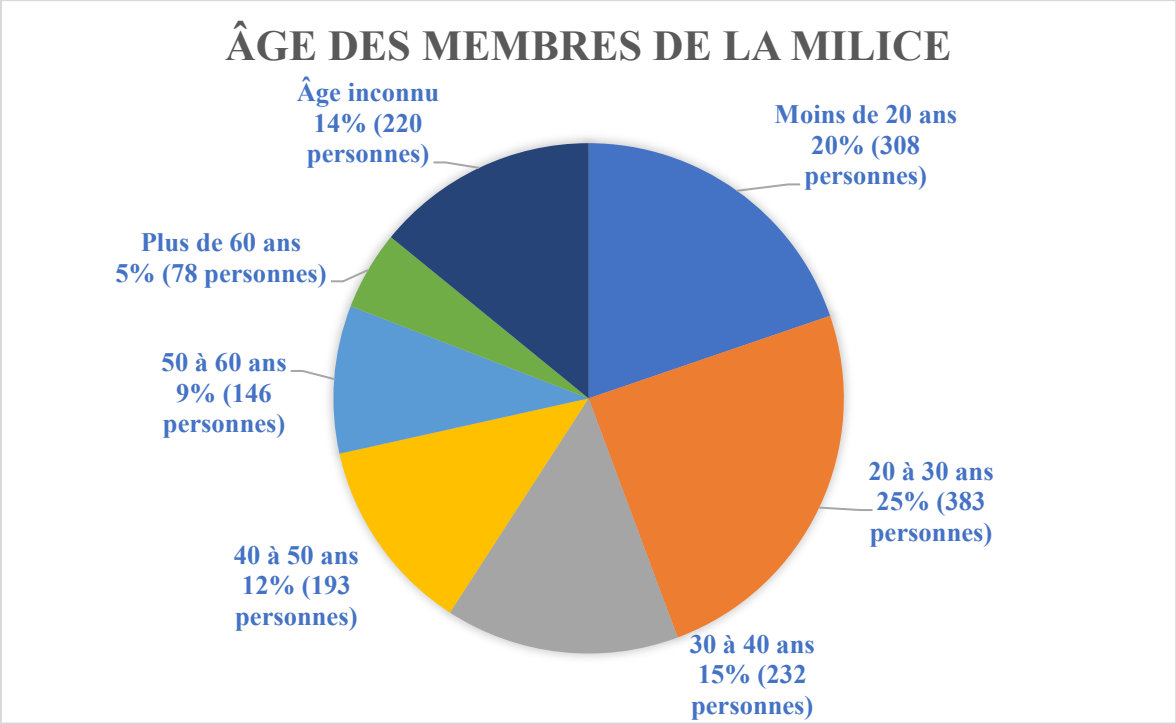

L'une des premières constatations qui ressortent en comparant l'âge des ressortissants de la Milice à ceux du SOL est la proportion des plus de 50 ans et des moins de 20 ans. En effet, selon nos observations, les effectifs de la Milice se composent de 15 %

[149] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

de personnes de plus de cinquante ans et 20 % de jeunes de moins de vingt ans. En comparaison, le mouvement légionnaire n'a compté que 6 % d'hommes de plus de cinquante ans et 5 % de jeunes hommes de moins de vingt ans. Cela s'explique par l'ouverture de la Milice aux membres de tous âges. Plus frappant encore, presque la moitié (45 %) des miliciens recrutés entre mars 1943 et août 1944 ont moins de trente ans. Nous verrons que la principale raison est le désir des jeunes d'échapper au Service de travail obligatoire. L'effectif appelé à maintenir l'ordre, la Franc-Garde permanente, est réservé exclusivement aux hommes de 18 et 35 ans. Elle est encasernée, rémunérée et munie d'armes. Les jeunes garçons ou filles entre 13 à 20 ans sont embrigadés dans l'Avant-Garde, le mouvement jeunesse de la Milice. Généralement, les personnes qui ne sont ni Franc-Garde, ni employé dans l'administration milicienne sont de simples membres payant leur cotisation annuelle et participant de manière irrégulière aux réunions.

L'armée fournit beaucoup de chefs miliciens, en partie des officiers d'active ayant été démobilisés, tels le capitaine Victor de Bourmont, le lieutenant Jean-Baptiste Géromini ou encore le lieutenant Pierre Philippon. Le thème de la Milice comme noyau d'une armée française renaissante est très utilisé pour attirer de jeunes militaires[150]. Leur nombre sera toutefois restreint. La majorité des officiers qui s'engagent dans la Milice entre mars 1943 et août 1944 sont déjà d'un âge avancé et parfois des retraités militaires. Sur le plan du volume, la Milice va attirer beaucoup moins de cadres que le SOL. Au total, nous avons

[150] Cointet, *op. cit.*, p. 67. Le capitaine de Bourmont vient d'une famille de tradition militaire. Son arrière-arrière-grand-père est le général de Bourmont, le conquérant d'Alger en 1830. Le lieutenant Géromini désire continuer le combat et se laisse charmer par l'aspect militaire de la Milice. De plus, l'uniforme de la Franc-Garde est identique à celui des chasseurs alpins, corps dans lequel il a servi pendant la guerre de juin 1940. Le lieutenant Philippon quant à lui est le fils du général Philippon, qui joindra lui aussi la Milice au début 1943. Pour lui, la Milice n'est qu'un moyen pour mieux trouver un autre emploi. Il quittera la Milice en novembre 1943 pour rentrer dans les GMR (Groupes mobiles de réserve).

trouvé 85 officiers et 86 sous-officiers[151]. Cela représente 11 % du total des effectifs recruté par la Milice. Nous sommes loin des 25 % des effectifs du SOL. Cependant, l'aspect non exhaustif de nos recherches est à signaler. Les archives du département du Lot sont riches en documents d'époque, dont les fiches d'adhésions représentent plus de deux cents de ses membres. Les chiffres issus du Lot, soit 11 officiers et 17 subalternes, représentent 16,9 % des effectifs recrutés par le mouvement milicien.

Par ailleurs, l'aspect officiel attire de nombreux hauts gradés dans le mouvement. C'est ainsi que 24 officiers supérieurs ont rejoint la Milice française. Leur âge moyen à l'entrée est de 62 ans[152] ! Parmi ces hommes, nous retrouvons le général de brigade retraité Marie Louis Philippon et deux généraux dont l'appartenance n'a pas été prouvée, mais qui étaient au moins sympathisants : André de Saint-Julien[153] et Jacques Bassey de Boissy[154].

1.2.1. Qui sont ces miliciens ?

De notre cohorte de 1560 individus, nous avons pu retracer les métiers de 1287 d'entre eux.

---

[151] La répartition départementale est la suivante : 37 cadres pour la Haute-Garonne, 9 pour l'Ariège, 10 pour le Tarn, 8 pour le Tarn-et-Garonne, 20 pour le Lot-et-Garonne, 24 pour le Gers, 28 pour le Lot, 15 pour les Hautes-Pyrénées et 20 pour les Basses-Pyrénées. En termes de pourcentage, cela représente une moyenne de 11 % des effectifs, mais avec des variations allant de 6 % seulement pour le Tarn-et-Garonne à près de 20 % pour les Basses-Pyrénées.

[152] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

[153] ADLG, Chambre civique du Lot-et-Garonne, cote 1741 W 33, dossier de procédure n.901 contre André Saint-Julien, déposition de Robert Lamarque et Joseph Brouail du 15 décembre 1944. Le général dira dans son procès-verbal qu'il n'a jamais adhéré à la Milice. Toutefois, celui-ci a fait de la propagande pour la Milice, comme le confirment plusieurs témoins. Cinq membres de sa famille sont miliciens, dont son frère, sa femme, son fils et ses deux filles. Il ira même jusqu'à quitter le département en juin 1944 à la suite du débarquement allié. Il aurait organisé des réunions au profit du commandant Célérier et avait une forte activité dans la LFC jusqu'en novembre 1943.

[154] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 43, dossier de procédure n.295 contre Jacques Bassey de Boissy, exposé des faits sur Jacques Bassey de Boissy du 30 mai 1945. Celui-ci ne fut probablement pas milicien, mais donnait fréquemment des renseignements sur les maquis des environs de sa commune. À l'été 1944, les informations qu'il fournit permettent à la Milice d'arrêter plusieurs résistants.

Graphique 10. La répartition sociale des nouveaux miliciens[155]

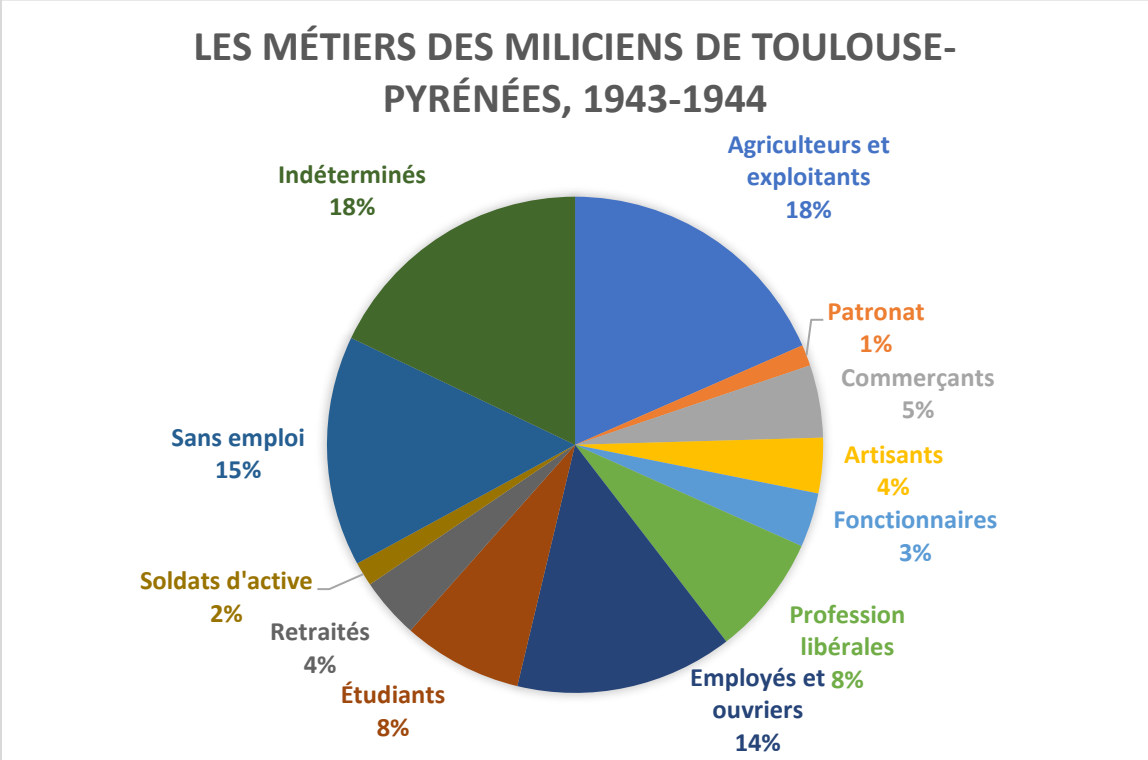

La répartition des miliciens selon leurs métiers ne fait pas ressortir clairement une seule catégorie dominante et homogène. Toutefois, dans la région étudiée, des départements comme le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et le Gers se démarquent particulièrement par la proportion d'agriculteurs chez leurs membres. Dans le Gers et le Lot-et-Garonne, les agriculteurs sont présents en masse dans la Milice française. Le nombre d'agriculteurs et de cultivateurs exploitants compose respectivement 44 % et 39 % du total des miliciens de ces départements[156]. Ensuite, nous avons trouvé que trois autres

[155] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.
[156] Jean-Pierre Koscielniak, *Collaboration et épuration du Lot-et-Garonne, 1940-1945*, Albret, Agen, 2003, p.75 - 80. Cependant, selon nos recherches, seulement 28 % des membres de la Milice ont pu être identifiés comme des agriculteurs.

départements ont également une part non négligeable de travailleurs terriens. Ceux-ci sont, en ordre d'importance, le Tarn-et-Garonne (24 %), le Tarn (22 %)[157] et le Lot (17,5 %). Les agriculteurs des quatre autres départements sont représentés dans de faibles proportions oscillant entre 6 et 10 % des effectifs. Cela vient nuancer ce qui est avancé par Michèle Cointet qui estime que la Milice n'a quasiment pas recruté chez les agriculteurs[158]. Dans son ouvrage, six départements épars sont présentés dans un tableau portant sur les origines sociales de la Milice. Le cadre d'analyse est trop divers et n'offre qu'une représentation fragmentaire du mouvement. Cela ne permet pas d'arriver aux conclusions générales présentées dans son ouvrage. En fait, l'analyse des données nous permet d'avoir une idée précise sur l'origine sociale des miliciens de la région Toulouse-Pyrénées.

De plus, la petite bourgeoisie ressort comme un groupe bien représenté dans la Milice régionale de Toulouse-Pyrénées. Ces petits bourgeois comprennent les artisans, les fonctionnaires, les commerçants et les personnes ayant une profession libérale, tels les médecins ou encore les journalistes. Ils comptent pour environ 20 % du total. Toutefois, il est intéressant de préciser que cette petite bourgeoisie est très représentée dans les cadres de la Milice et les éléments envoyés dans la Franc-Garde de Vichy. Selon une étude de Jean Estèbe sur la composition sociale des candidats Franc-Gardes, celle-ci est dominée par la petite bourgeoisie citadine et les catégories populaires non ouvrières[159].

Les étudiants et les personnes sans emploi sont présents à la Milice en assez grand nombre, soit 23 % du total. Ces personnes sont généralement jeunes et adhèrent pour

---

[157] Robert Fabre, « Enquête sur les mouvements de la collaboration dans le Tarn », *Bulletin du Comité d'histoire de la 2e guerre mondiale*, numéro 234, 1979, p. 32 - 35. Malheureusement, nos recherches n'ont donné qu'un total de près de 12 % d'agriculteurs pour le Tarn. Toutefois, en tenant compte de la répartition géographique des miliciens dans le département, le chiffre de 22 % est vraisemblable.
[158] Cointet, *op. cit.*, p.55.
[159] Estèbe, *op. cit.*, p.144.

plusieurs raisons : pour trouver un emploi, pour éviter de partir travailler en Allemagne ou encore par goût de l'aventure. Les employés et les ouvriers garnissent 14 % des rangs de la Milice. Ensuite, les retraités comptent, quant à eux, pour 4 % du total. Ces personnes d'un âge avancé vont généralement être de simples membres en payant leur cotisation et n'ont aucun service dans l'organisme. Enfin, les soldats démobilisés et les grands bourgeois ne comptent que pour 2 % et 1 % respectivement.

1.2.2. Le dualisme entre villes et campagnes

Pour réaliser cette section, nous avons recherché les domiciles des personnes ayant fait partie de la Milice de la région Toulouse-Pyrénées. Nous avons trouvé le domicile de 2068 miliciens issus des neuf départements de la région[160]. Nous avons compté ici les membres du SOL ayant été transférés à la Milice, mais également les miliciens engagés jusqu'en août 1944. En se basant sur les estimations de l'auteur Gregory Bouysse, la Milice régionale compte entre 3000 et 3500 personnes[161]. Notre échantillon comprend donc environ les deux tiers des membres du mouvement.

Le dualisme entre les territoires urbains et ruraux est au centre de la répartition des miliciens du territoire étudié. Dans une région agricole et rurale comme l'Occitanie, plus de la moitié des miliciens étudiés résident dans un milieu urbain. Avant d'étudier ces données, il est nécessaire de comprendre ce qu'on entend par territoire urbain et rural. Selon la définition de l'Insee, un milieu urbain doit compter plus de 2000 personnes[162]. De plus,

---

[160] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.
[161] Grégory Bouysse : « Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice française & des mouvements de la collaboration », volumes 5, 6, 7 et 11.
[162] Institut national de la statistique et des études économiques. « Insee.fr/accueil », 9 décembre 2020 : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501.

les villes comptant entre deux et dix mille personnes dont l'agriculture est l'activité principale sont considérées comme des milieux ruraux[163]. Sur plus de deux mille personnes étudiées, 1093 milicien(ne)s, ou 52,8 % de l'échantillon sont domiciliés dans un milieu urbain, principalement dans l'une des trente villes urbaines où nous avons recensé des miliciens. Il s'agit généralement de la préfecture départementale, mais nous y reviendrons un peu plus loin. Du reste, 976 personnes ou 47,2 % de l'échantillon ont pour résidence de petites villes rurales. Il est intéressant de mentionner que les miliciens issus d'un milieu rural sont répartis sur plus de 350 communes à travers la région. La grande majorité d'entre eux vivent dans des agglomérations de moins de deux mille habitants. Le recensement national de 1936 est très similaire aux données qui proviennent de nos recherches. En effet, à cette époque, la France comptait 52,9 % de population urbaine pour 47,3 % de population rurale[164].

En guise de répartition départementale, nous avons recensé quatre départements où la population milicienne était majoritairement rurale. Ils sont le Gers, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. C'est également dans ces départements que la proportion d'agriculteurs et d'artisans est la plus grande. Les tableaux suivants représentent la séparation des départements de la région.

Tableau 11. Quatre départements de miliciens ruraux[165]

[163] Éric Janin, « La ville sous l'œil du géographe », *Cahier philosophiques*, numéro 118, février 2009, p. 87-105 : https://www.cairn.info/revue-cahiers-philosophiques1-2009-2-page-87.htm.
[164] Archives nationales de la cohésion des territoires. « Observatoire des territoires », 2021 : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-2022-rapport-cahier-1-demo-chap-01-03-dune-france-rurale-une-france-urbaine-les.
[165] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W et ADLG, cote 1738 W et 1741 W.

Départements	Population rurale milicienne	Population urbaine milicienne	Total
Gers	216 (83 %)	44 (17 %)	260
Lot	121 (59 %)	81 (41 %)	202
Lot-et-Garonne	240 (57 %)	181 (43 %)	421
Tarn-et-Garonne	146 (69,5 %)	64 (30,5 %)	210
Total	723 (66,15 %)	370 (33,85 %)	1093

Le Gers se démarque avec la plus grande proportion de miliciens ruraux de toute la région avec 83 % des domiciles recensés dans des agglomérations rurales. Dans ces départements, l'activité primaire est le travail de la terre et de ses ressources, sauf dans les préfectures et sous-préfectures où les métiers des secteurs tertiaires et secondaires prédominent. De plus, les miliciens de ces quatre départements sont répartis sur un petit territoire. Leur population urbaine se concentre dans quelques villes, alors que les 723 miliciens ruraux vivent dans 237 communes qui ne sont parfois que des villages de quelques centaines, voire quelques dizaines de personnes. Que l'idéologie vichyste ait séduit en ville une petite bourgeoisie éprise d'ordre n'étonne pas, mais qu'elle ait aussi bien pénétré le milieu des propriétaires-exploitants peut sembler étonnant. La réponse se trouve dans la propagande à thématique de retour à la terre et à l'exaltation de la France rurale. La politique a clairement eu son rôle à jouer, mais y a-t-il autre chose ?

Cerner l'appartenance politique des membres du SOL et de la Milice n'a pas été chose facile. Les accusés passent leur passé sous silence. Nous ne pouvons être certains

que pour l'appartenance de 118 d'entre eux[166]. Toutefois, le résultat est éloquent. On retrouve 13 membres issus de la gauche, soit 4 membres du Parti radical, 5 membres du Parti communiste français et 4 membres du SFIO (Section française de l'internationale ouvrière). Une forte proportion des légionnaires et miliciens était membres d'un organe politique de droite tel le PSF (Parti social français) avec 75 personnes et les Croix de feu avec 11 personnes et l'Action française. Ces chiffres confirment la forte appartenance à la droite ou à l'extrême droite des membres de la Milice et du SOL avec plus de 89 % des appartenances politiques. Les membres du PSF sont principalement issus des cantons ruraux du Lot, du Gers et du Lot-et-Garonne. Les membres de l'extrême droite monarchiste de l'Action française sont également issus des milieux ruraux de la région. Basés sur cet échantillon, nous pouvons avancer l'hypothèse que les membres de la droite rurale et conservatrice de la région de Toulouse-Pyrénées sont portés à intégrer le SOL et la Milice, car cela rejoignait leur positionnement idéologique. Dans le département voisin des Pyrénées-Orientales, le portrait politique des membres des organismes étudiés apporte des résultats très similaires[167].

Tableau 12. Miliciens de quatre départements urbains[168]

Départements	Population rurale milicienne	Population urbaine milicienne	Total
Basses-Pyrénées	24 (27 %)	65 (73 %)	89

[166] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.
[167] Jean Larrieu, « Les adhérents des mouvements de collaboration dans les Pyrénées-Orientales », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, les années quarante dans le Midi*, tome 104, numéro 199-200, décembre 1992, p.355 - 376.
[168] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W et ADHP, cote 29 W et 32 W.

Haute-Garonne	114 (26,3 %)	319 (73,7 %)	433
Hautes-Pyrénées	14 (11,9 %)	104 (88,1 %)	118
Tarn	55 (29,7 %)	130 (70,3 %)	185
Total	207 (25,1 %)	618 (74,9 %)	825

Le phénomène urbain s'affirme surtout dans les préfectures départementales. Toulouse, le chef-lieu de la Haute-Garonne, concentre près de la moitié des habitants du département[169] ; il est donc normal que 66 % des adhérents y soient domiciliés[170]. Au total, nous avons trouvé que 13,8 % de tous les miliciens de la région entière sont domiciliés à Toulouse. Un phénomène similaire est observé à Tarbes, Pau et Albi, respectivement les préfectures des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées et du Tarn. La population milicienne des deux départements à la botte des Pyrénées est principalement urbaine. Alors que 65 miliciens sont domiciliés à Pau, 104 sont domiciliés à Tarbes et ses environs. La majorité des adhérents est presque exclusivement issue des préfectures départementales et des villages avoisinants. Alors que les trois quarts de ces miliciens habitent dans 25 communes urbaines, le quart restant est dispersé sur le territoire. Encore ici, les quelques 207 miliciens sont issus de 79 petites localités rurales. Les cantons montagnards à la frontière de l'Espagne ont été peu perméables au recrutement milicien. Un historique politique de gauche et présence plus ouvrière explique ce phénomène. De plus, l'activité résistante fut rapidement mise en place dans les zones frontalières pour faire passer de l'information et effectuer des évasions par l'Espagne vers l'Afrique du Nord et Londres.

[169] Claude Motte et Marie-Christine Vouloir, « Les villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui », 2006, http://cassini.ehess.fr/fr/html/.
[170] ADHG, dossiers de cours de justice et de chambre civile, cote 2807 W.

Dans le Tarn, la Milice française recrute plus dans le sud du département qu'au nord. Nous pouvons voir une dualité, ces deux pôles représentant bien le comportement politique tarnais. Celui-ci a de vieilles origines historiques et économiques selon lesquelles le sud est plus conservateur. Le tissu industriel y est composé de petites entreprises, à la différence du nord où les grandes entreprises sont plus nombreuses (mines, sidérurgie, etc.)[171]. En mai 1944, le siège de la Milice va même déménager d'Albi, la préfecture départementale qui compte 39 membres domiciliés, pour venir s'installer à Castres, qui en compte 52[172].

L'Ariège fait office d'exception du fait que ses miliciens sont scindés exactement moitié en ville et moitié en campagne. En effet, sur les 136 miliciens du département, 68 résidents dans 3 communes urbaines et 68 résidents dans 25 communes campagnardes.

1.3. Les Miliciennes

« Si la documentation est rare en ce qui concerne la contribution des femmes à la résistance, elle l'est encore plus en ce qui touche leur participation à la collaboration », écrit l'historienne américaine Margaret C. Weitz dans un premier essai publié en 1995 sur la place des femmes dans la résistance[173]. La Milice est principalement connue et représentée comme un organisme masculin. En effet, les imaginaires qui l'entourent sont majoritairement liés à une identité masculine et à une virilité guerrière[174], ce qui laisse peu de place à la représentation des miliciennes. En reprenant les propos d'Anne Simonin, ce

---

[171] Robert Fabre, *Enquête sur les mouvements de la collaboration dans le Tarn*, p.32 - 35.
[172] ADT, cours de justice, dossiers 506W231-232, 506W234-235, 506W237, 506W237, 506W335-336.
[173] Margaret Collins Weitz, *Les combattantes de l'ombre. Histoire de femmes dans la résistance, 1940-1945* Albin Michel, Paris, 1997, p.311 - 355. Le livre est paru en langue anglaise en 1995 sous le titre : Margaret Collins Weitz, *Sisters in the resistance. How women fought to free France, 1940–1945*, Wiley, 1995, 365p.
[174] Luc Capdevila, « L'identité masculine et les fatigues de la guerre », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, numéro 75, 2002, p.97 - 108.

n'est pas tant un problème de source qu'une raison idéologique qui expliquerait l'absence d'intérêt pour les collaboratrices politiques[175]. Ces femmes collaboratrices ayant répondu à l'appel de l'État ne sont pas considérées comme sujet historique, mais comme des objets d'une politique officielle. Autrement dit, elles ne sont que des pions du régime politique au pouvoir et devenaient un non-sujet d'histoire[176]. L'histoire sociale des femmes collaboratrice reste généralement peu étudiée. Ce vide historique est comblé à partir des années 1970 à travers les études universitaires d'historien(ne)s[177].

Qu'en est-il des miliciennes passées devant l'une des instances judiciaires de la région Toulouse-Pyrénées ? En isolant cette population de l'ensemble des membres masculins de la Milice, nous obtenons les deux tableaux suivants. De notre cohorte de 2801 personnes issues de la Milice régionale, 197 sont des femmes.

Tableau 13. Répartition selon l'âge des miliciennes déférées devant l'une des chambres civiques régionales[178]

Tranche d'âge	Miliciennes de la région Toulouse-Pyrénées
Moins de 30 ans	82 (41,62 %)

[175] Anne Simonin, « La femme invisible : la collaboratrice politique », *Histoire politique, éditions Centre d'histoire de sciences politiques*, numéro 9, septembre-décembre 2009, p. 6, consultée le 16 juillet 2023 : https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-96.htm

[176] Joan W. Scott, « The problem of invisibility », *Retrieving women's history: Changing perception of the role of women in politics and society*, 1988, p. 25.

[177] Voir le mémoire de maîtrise d'Aude Benzerga-Monjot, *La place des femmes au sein du RNP 1939-1945*, Université de Paris X Nanterre, sous la direction de Nicole Eldeman, juins 2008 ou encore la thèse de doctorat de Rémy Handourtzel, *Milice et milicien(ne)s dans la France en guerre (1943-1953)*, Université de Paris-Saclay, sous la direction d'Olivier Wieviorka, août 2021.

[178] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

Entre 30 et 40 ans	31 (15,74 %)
Entre 40 et 50 ans	26 (13,20 %)
Entre 50 et 60 ans	23 (11,67 %)
Plus de 60 ans	5 (2,54 %)
Inconnue	30 (15,23 %)
Total	197 (100 %)

Ces miliciennes ont une caractéristique commune : leur relative jeunesse. En effet, près de la moitié des femmes de la région de Toulouse-Pyrénées ont moins de trente ans et plus de 55 % d'entre elles ont moins de quarante ans[179]. Ce fait est confirmé dans l'étude de Christelle Fageot, la seule qui leur est spécifiquement consacrée[180]. En raison de l'état parcellaire des données à notre disposition, il nous manque toujours l'état civil des trente femmes manquantes à ce tableau[181]. Cela s'explique par le fait que ces femmes n'ont pas été jugées par la justice française ou encore parce qu'elles sont simplement citées comme étant la femme d'un tel, sans aucune mention spécifique de leur état civil. Nous avons pu retracer la profession de 112 femmes, voici la répartition sociale que l'on peut en retirer.

Tableau 14. Répartition sociale des miliciennes[182]

[179] La personne la plus âgée de la Milice régionale est une femme, Louise Claude du Lot, né en 1863, alors que l'homme le plus âgé est né en 1864. Elle s'est engagée à l'âge avancé de 80 ans !
[180] Christelle Fageot, *La Milice en Vaucluse, 1943-1945*, Études Comtadines, 2008, p.174-188.
[181] Nous avons retrouvé 197 miliciennes et elles sont réparties de la façon suivante : 40 en Haute-Garonne, 22 en Ariège, 17 dans le Tarn, 22 dans le Tarn-et-Garonne, 31 dans le Lot-et-Garonne, 20 dans le Gers, 25 dans le Lot, 9 dans les Basses-Pyrénées et 11 dans les Hautes-Pyrénées. Selon les estimations d'historiens, il y aurait eu jusqu'à 400 femmes dans la milice de la région.
[182] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

Situation	Répartition des miliciennes
Employée	31
Profession libérale	17
Étudiante	8
Marchande	4
Cultivatrice	16
Aucun emploi	36
Inconnu	85
Total	197

Les femmes de la Milice sont en majorité jeunes et exercent un emploi. Ces employées (employées de maison, couturières, secrétaires dactylo, etc.) représentent 26,2 % des miliciennes. En effet, une fois dans la Milice, 24 des miliciennes vont trouver un emploi dans l'administration. Une grande majorité va devenir secrétaire dactylo dans les bureaux départementaux. L'argument avancé par Richard Cobb s'avère juste : la milicienne collaboratrice est avant tout secrétaire[183]. Il est cependant important de remettre ce chiffre en perspective, car ces 24 femmes ayant été secrétaires de la Milice ne représentent qu'environ 13 % des miliciennes. Les autres femmes ont des professions subalternes soit : étudiantes, infirmières, institutrices, marchandes, etc. Celles-ci comptent pour un autre 26 %, alors que les cultivatrices comptent pour 14 %. La dernière tranche de miliciennes n'a pas d'emploi, étant femme au foyer.

[183] Richard Cobb, *Vivre avec l'ennemi, la France sous deux occupations 1914-1918 et 1940-1944*, Éditions de Sorbier, Paris, 1985, p.127.

En ce qui concerne leur motivation pour adhérer, nous avons retracé les motivations de 125 femmes sur 197 dans les archives de la Chambre civique ou la Cour de justice. De ce nombre, quatre-vingt-une sont rentrées dans la Milice sur l'instance d'un membre de leur famille. Comme le dit Michelle Cointet, pour travailler à la Milice, il faut, en général, une recommandation. La plus efficace est celle d'un milicien, d'un ami de la famille, d'une relation personnelle, du voisinage, voire d'un parent ou d'un amant[184]. Comme nous l'avons vu ci-dessus, la Milice est une affaire de famille. Le motif avancé par le tiers restant est assez varié : par anticommunisme, par idéal politique, pour garder un proche en France face au STO et par recherche d'un emploi[185]. Comme mentionné précédemment, seulement 24 des femmes sont secrétaires de la Milice régionale. Comment les autres miliciennes sont-elles employées ? L'activité des miliciennes consiste en des réunions hebdomadaires, des conférences, à des activités d'aide aux plus démunis et différents ateliers. Il ne semble pas que ces activités soient obligatoires. Des cours de secourisme sont offerts aux femmes du mouvement pour qu'elles puissent soigner les hommes qui sont blessés au combat[186]. De plus, le rôle des miliciennes est bien identifié dans la presse. Le numéro du 1er janvier 1944 du journal officiel des Franc-Garde de la Milice française s'intitule : « Maman, Femmes françaises ». Un article vise à décrire le rôle des femmes miliciennes, qui voient leur rôle se réduire lorsque leur garçon devient un « homme »[187]. Également en janvier

[184] Cointet, *op. cit.*, p.74.
[185] Ces trente-neuf autres motifs se séparent de la façon suivante : Seize par idéal, seize pour la recherche d'un emploi, trois par anticommuniste, quatre pour échapper au STO.
[186] Les miliciennes Elise Labelle et Yolande Cluchache suivent un cours de secourisme dans la clinique du docteur Péribère, le docteur attitré de la Milice départementale du Lot-et-Garonne. Anne-Marie Airaud, quant à elle, reçoit des cours de secourisme par Serge Klimoff, l'inspecteur départemental de l'Avant-Garde masculine des Hautes-Pyrénées.
[187] Maman, femmes françaises, dans *L'Assaut : journal des Francs-Gardes de la Milice française*, 1er janvier 1944, Allier, p.1.

1944, dans le journal *Aujourd'hui*, un article est publié sur le même sujet[188]. Le rôle des miliciennes est très clair : il est secondaire, mais certaines femmes seront appelées à tenir une position plus importante.

1.3.1 Miliciennes, figures d'exception

L'histoire de trois de ces femmes employées par la Milice semble singulière et mérite d'être incluse dans cette partie. Odette Massie, Jeanne Astier et Jeanne Rime ont en commun d'avoir servi comme cheffe du 5e service de la Milice de leur département. Généralement, tous les postes à la direction des services allant de la propagande à l'administration en passant par le recrutement sont assurés par des hommes. Ces femmes ont donc servi au poste de cheffe du service administratif. En Haute-Garonne pour Astier[189] et Massie, tandis que Rime servit dans les Hautes-Pyrénées. Le maigre dossier de Jeanne Rime nous renseigne toutefois sur les conditions qui l'ont menée à prendre le poste de comptable de la Milice. Née en juin 1889, elle entre comme comptable et responsable du magasin (dépôt d'habits) de la Milice le 13 juin 1943 et reste à ce poste jusqu'en août 1944. Elle explique qu'elle adhère au mouvement par besoin d'un emploi, car son mari est prisonnier de guerre, que des dettes sont dues à l'absence de son mari et qu'elle a trois enfants et une mère malade à sa charge[190]. Son bref témoignage devant la justice présente les difficiles conditions de vie qui l'amène à prendre le poste, mais également d'y rester.

---

[188] Jean Variot, *Avec les défenseurs de l'Ordre (partie IV) : Le rôle de la milicienne : secourir et consoler,* dans Aujourd'hui, 11 janvier 1944, p.1. Durant un raid aérien sur Toulon où il y a des victimes civiles, les miliciennes servent comme brancardières et donnent les premiers secours aux blessés.

[189] Il est possible que Jeanne Astier ait même été la responsable de l'administration pour la région entière jusqu'au mois de mars 1944 quand Jean le Rond prend le poste. Malheureusement, sans le dossier de justice de Mme Astier, cela reste spéculatif.

[190] ADHP, Chambre civique des Hautes-Pyrénées, 29 W 14, dossier de procédure n.67 contre Jeanne de Pinsin, épouse Rime, procès-verbal de Jeanne Rime du 5 janvier 1945.

En effet, en septembre 1943, lors du retour de son mari en France, elle reste à son poste de comptable parce que le commerce de son mari ne parvient pas à fonctionner convenablement[191]. Il est également mentionné qu'elle n'a jamais pris part dans les discussions politiques et s'en tenait à sa tâche. Jeanne Rime est toutefois condamnée à 5 ans d'indignité nationale pour son appartenance et ses actions dans la Milice française.

De plus, dans chacun des départements, une femme était attitrée comme inspectrice de l'Avant-Garde féminine et nous avons retracé cinq des neuf inspectrices départementales[192]. Pour la Milice du Tarn, Suzanne Caminade, âgée d'à peine vingt ans, est l'inspectrice du département. Elle adhère parce que les 21 points de la Milice représentent un idéal qui correspond totalement à ses sentiments. Elle part ensuite à Lyon pour un stage de formation en février 1944 pour suivre des cours d'enseignement ménager et de soins médicaux[193]. Certes ces femmes ne font pas partie de la caste dirigeante des opérations de la Milice, mais on relève que plusieurs femmes ont eu des positions influentes dans l'organisation, contrairement à ce qui est écrit du statut des miliciennes[194].

1.4. L'Avant-garde milicienne

Les jeunes garçons et filles du mouvement sont réunis dans un groupe intitulé : « l'Avant-Garde »[195]. Cette branche est le prolongement, sur le plan jeunesse, de la Milice

[191] ADHP, Chambre civique des Hautes-Pyrénées, 29 W 14, dossier de procédure n.67 contre Jeanne de Pinsin, épouse Rime, témoignage de Louis Jouanne.
[192] L'information manque pour préciser s'il y avait effectivement une inspectrice dans chaque département, précisément lié au nombre de jeunes filles dans le mouvement.
[193] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 2546 W 241, dossier de procédure n.95 contre Suzanne Caminade, procès-verbal de Suzanne Caminade du 13 septembre 1944.
[194] Cointet, *op. cit.*, p.72.
[195] Ici encore, nous remarquons le manque d'études sur le volet jeunesse de la Milice.

française[196]. Son but proposé est clair : encadrer les jeunes gens et les jeunes filles de 13 à 20 ans afin de leur donner un complément d'éducation morale et physique et assurer la formation sociale et politique qui les préparera au rôle qu'ils seront appelés à jouer dans la Milice et le Pays[197]. Il semble toutefois que dans les faits, l'Avant-Garde fut destinée à récupérer les éléments du mouvement des jeunes de la France d'outre-mer (JFOM)[198].

Dans l'administration milicienne, le mouvement jeunesse est dirigé par un inspecteur départemental, lui-même assisté par une inspectrice, responsable de la branche féminine dont toutes les activités sont nettement séparées. L'âge moyen de la branche masculine est de 17 ans, jusqu'en juin 1944. L'activité de ces garçons est dirigée vers la distribution de tracts et la vente du journal de la Milice : *Combat*. Le 6 juin 1944, jour du débarquement de Normandie, le monde de ces jeunes va changer drastiquement. Ces garçons vont troquer les journaux pour le fusil. Ils sont envoyés à l'École des cadres de la Milice de Pamiers. Cette école est créée le 25 juin 1944 dans le but de former militairement et moralement les jeunes miliciens de plus de dix-huit ans (dépassant rarement les vingt-et-un an) et les avant-gardes entre 11 et 18 ans. Entre le 25 juin et le 15 août, 90 jeunes sont passés par cette école[199]. Une fois formés, ces jeunes miliciens maintenant combattants sont dispersés dans les unités de la Franc-Garde de la région et engagés contre la résistance.

---

[196] Secrétariat général à la Milice française, *Règlement général sur l'organisation de l'Avant-Garde*, juin 1943, p.1.
[197] *Ibidem.*
[198] Cointet, *op. cit.*, p.85 ; Jérôme Cotillon, « Jeunesse maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, numéro 74, 2004, p.34, consulté le 5 août 2023 : www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2004_num_74_1_978
[199] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 89, dossier de procédure n.28 contre Joseph Parailloux, procès-verbal de Joseph Parailloux du 17 janvier 1946. Parailloux fut le directeur de cette école de formation militaire. Une première promotion a eu lieu entre le 1er juillet et le 1er août 1944, les jeunes ont ensuite été embrigadés dans la Flanc-Garde de leurs départements respectifs. Une seconde promotion a commencé le 1er août, mais a dû être interrompue le quinze du mois à cause du débarquement allié en Provence.

Plusieurs des inspecteurs départementaux ne vont pas attendre le débarquement pour s'engager militairement. Claude Gasc du Tarn, fils d'un chef milicien, âgé d'à peine vingt ans, va en opération dans les environs de Limoges combattre le maquis en avril 1944. Plus dévoué encore, Albert Fournier, qui dirige l'Avant-Garde du Lot, s'engage dans la Waffen-SS en avril 1944. Lorsqu'il est refusé, il va à Vichy comme affecté spécial et essaie de planifier une opération contre la résistance du Lot, sans succès[200]. La branche féminine de l'Avant-Garde de la milice est, quant à elle, bien moins sollicitée. Les jumelles Airaud, filles du colonel Airaud, chef de la Milice de Hautes-Pyrénées, décrivent leur activité comme similaire à un mouvement de scouts. Leurs activités se résument à chanter, faire des jeux et faire des ateliers de secourisme[201].

2. Pourquoi adhérer à la Milice ?

Sur les 1560 adhésions recensées entre février 1943 et août 1944, nous avons trouvé les motifs d'adhésion de 626 des hommes et femmes ayant rejoint la Milice. Contrairement au SOL, les dossiers des miliciens sont mieux détaillés et beaucoup plus présents parmi les dossiers de cours de justice en raison de la gravité de leurs actions. De fait, la Milice a eu beaucoup plus d'activité répressive que le SOL et cela est reflété dans le volume d'archives laissées dans les instances judiciaires françaises.

Graphique 15. Les motifs d'adhésion des milicien(ne)s[202]

[200] ADG, Cours de justice de Bordeaux, cote inconnue, dossier de procédure n. 1172 contre Albert Fournier, procès-verbal du 18 janvier 1946. ADLG, Cours de justice d'Agen, section du Lot, cote 1740 W 9, dossier de procédure n. 60 contre Albert Fournier, déposition d'Alfed Pfolh du 26 avril 1945.
[201] ADHP, Cours de justice des Hautes-Pyrénées, cote inconnue, dossier de procédure n. 107 à 109 et 120 contre la famille Airaud.
[202] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

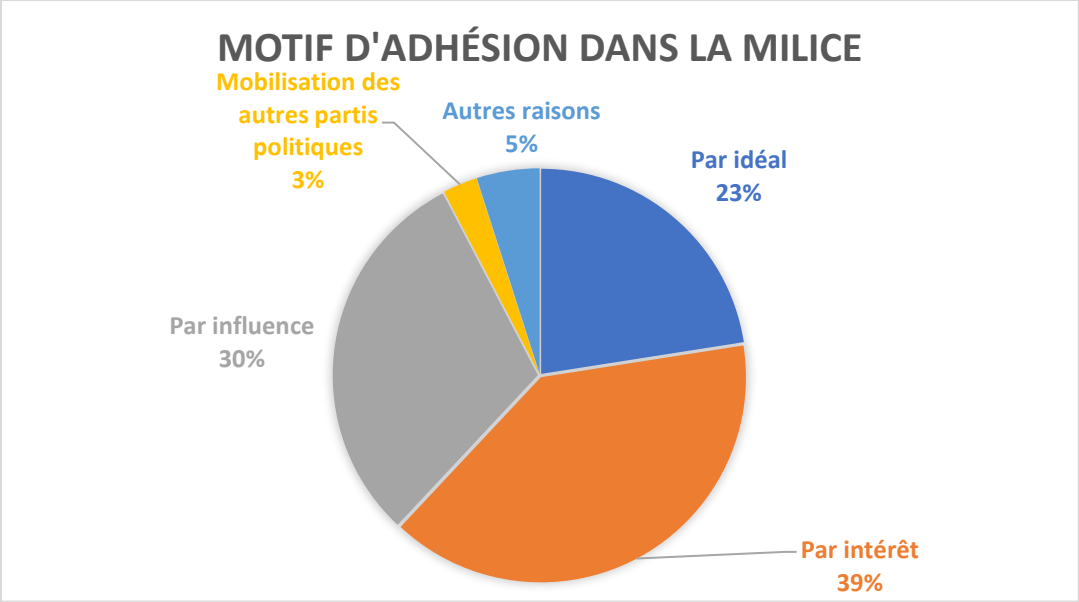

2.1. Par intérêt

Dans le Service d'ordre légionnaire, le nombre de membres engagés par idéal politique dépasse les deux tiers (67 %). Dans la Milice, nous avons retenu un pourcentage de 23 % des membres engagés par raisons idéologiques. Au contraire, nous avons noté que le motif d'engagement le plus proéminent dans la Milice est l'intérêt. Cela représente 39 % des adhésions recensées. L'engagement par intérêt est un motif général, mais un élément se démarque des autres en ce qui concerne les jeunes hommes. En effet, la volonté d'échapper à l'envoi dans les usines d'Allemagne est une motivation qui mène plusieurs jeunes Français à entrer dans la Milice française.

2.1.1. Pour échapper au Service de travail obligatoire

En janvier 1943, lors de la création de la Milice, le Service de travail obligatoire est déjà une réalité pour la jeunesse française. Communément appelé le STO, ce service prévoit envoyer plus d'un million et demi de français travailler en Allemagne. Cette

politique qui a commencé vers la fin de la période du Service d'ordre légionnaire devient omniprésente pendant la période de la Milice. Celle-ci voit naître le STO par la loi n.106 du 16 février 1943[203]. La déportation continue jour après jour, de plus en plus méthodique et organisé. Tous les jeunes entre vingt et trente ans sont répertoriés. Ainsi les hommes nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1921 sont classés selon huit catégories par l'occupant : 1) hommes pourvus d'un emploi régulier dans une profession agricole ou connexe (forêts, agriculture, pêche) ; 2) hommes pourvus d'un emploi dans l'industrie et le commerce, y compris les travaux publics ; 3) hommes exerçant une profession libérale ; 4) domestiques et gens de maison ; 5) fonctionnaires ou agents de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ; 6) étudiants régulièrement inscrits dans une faculté ou une école ; 7) hommes en traitement, soit dans un hôpital, soit dans un asile ; 8) hommes ne rentrant dans aucune des catégories précédentes[204]. Les hommes de cette dernière tranche sont globalement destinés à être envoyés travailler en Allemagne.

En 1943, l'Allemagne a un immense besoin de main-d'œuvre étrangère, car elle envoie les travailleurs allemands se battre au front. Dès le 15 mars 1943, le Gauletier Fritz Sauckel demande un quart de millions de travailleurs. Le plénipotentiaire général pour la mobilisation de la main-d'œuvre a les plein pouvoir en ce qui concerne le recrutement d'ouvrier à travers l'Europe occupée. Toutefois, les premiers succès de « la relève » sont déjà passés. En date de mai 1943, seulement 19 000 hommes sont partis en Allemagne, un fiasco complet. Sauckel se tourne vers un organisme de Vichy, les Chantiers de jeunesse, d'où plus de 22 000 jeunes vont être embrigadés de force dans le STO et envoyés en

[203] LOI du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire, dans *Le journal officiel de l'État français. Loi et décrets*, (4 janvier 1941-25 août 1944), Paris, 17 février 1943, p.5, consulté le 21 août 2023.
[204] Jean-Pierre Vittori, *Eux, les S.T.O.*, Ramsay, Paris, 2007, p.94 - 95.

Allemagne entre mai et juillet 1943[205]. De plus, en août 1943, ayant toujours besoin de plus d'effectifs, Sauckel demande un demi-million de Français d'ici la fin de l'année 1943. Alors, comment échapper à ce sort ? 200 000 à 250 000 Français deviennent réfractaires, c'est-à-dire qu'ils vont se cacher pour éviter de partir en Allemagne. De ce chiffre, environ 30 000 à 50 000 personnes rejoignent la résistance[206]. D'autres vont choisir la voie légale, soit obtenir une exemption du STO. Ces hommes exemptés du travail obligatoire sont les travailleurs du secteur minier ou forestier, les anciens prisonniers de guerre, les anciens membres de la LVF et les membres des forces de l'ordre (Police, GMR, Gendarmerie). Les historiens Robert et Diana Fabre révèlent qu'un minimum de 23 500 personnes part travailler en Allemagne depuis la région de Toulouse[207].

Pour échapper au STO, plusieurs jeunes vont s'engager dans la Milice, qui bénéficie du soutien de l'État. En effet, d'après un télégramme secret du 5 mai 1943 provenant du président du gouvernement Laval, un quota de jeunes gens des classes 1920 à 1922 sera exempté du STO sur engagement dans une unité militaire gouvernementale[208]. Cette unité gouvernementale est en fait de la Franc-Garde permanente, le bras armé de la Milice. Pour la zone sud, 964 jeunes Français sont ainsi exemptés en date du 23 juillet 1943. Le total d'exemptions pour l'entièreté de la France durant la période 1943-1944 ne doit pas dépasser 1500 à 2000 hommes[209]. Le 7 mai 1943, le préfet de la région de Toulouse envoie

---

[205] Vittori, *op. cit.,* p. 125-126.
[206] Raphaël Spina, *Histoire du STO*, Perrin, 2017, p.311. Consulté le 21 août 2023 : https://www.cairn.info/histoire-du-sto--9782262047573-page-311.htm
[207] Robert Fabre & Diana Fabre, *La main-d'œuvre au service de l'Allemagne dans la région de Toulouse*, Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains, le midi toulousain : Occupation et Libération, volume 33, numéro 131, juillet 1983, p.93 — 96. Leur étude recense les départs pour l'Allemagne de cinq départements : Ariège : 3000 départs ; Haute-Garonne : 9000 départs ; Gers : 3000 départs ; Hautes-Pyrénées : 2500 départs ; Tarn : 6000 départs.
[208] AN 72 AJ 255.
[209] Spina, *op. cit.* p.355 - 366.

un message au chef régional de la Milice lui faisant savoir que 180 jeunes des classes 1920-1921-1922 sont ainsi exemptés du STO pour faire partie de la Franc-Garde de Vichy[210]. Dans les motivations enregistrées lors de notre analyse, 194 hommes, principalement des jeunes, se sont engagés dans la Milice afin d'éviter de quitter le pays. Cela recoupe près d'un tiers des motifs d'adhésions pour la période milicienne, soit 31 % du total enregistré. Il est également pertinent de mentionner que, selon les cas retrouvés, plusieurs parents ont également joint la Milice pour éviter à leur enfant de partir en Allemagne. Il semble que les parents qui joignent la Milice auraient plus de chance de faire rester leur enfant en France. Dans le tableau suivant, nous voyons ce qui est arrivé aux 180 hommes ayant été désignés pour partir à Vichy.

Tableau 16. Les Franc-Gardes proposés pour Vichy né entre 1920 et 1922[211]

[210] Vittori, *op. cit.,* p. 129. Selon le télégramme du 10 mai 1943 désigné pour le préfet de l'Ariège, 19 jeunes miliciens de son département peuvent être exemptés du STO s'ils s'engagent dans l'unité militaire gouvernementale. Selon un rapport non daté issu de l'échelon régional de la Milice, nous avons la répartition départementale de ces 180 exemptions : Haute-Garonne : 64, Lot-et-Garonne : 33, Ariège : 19, Hautes-Pyrénées : 19, Tarn : 13, Basses-Pyrénées : 13, Tarn-et-Garonne : 11, Lot : 7 et un seul pour le Gers.

[211] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cote 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

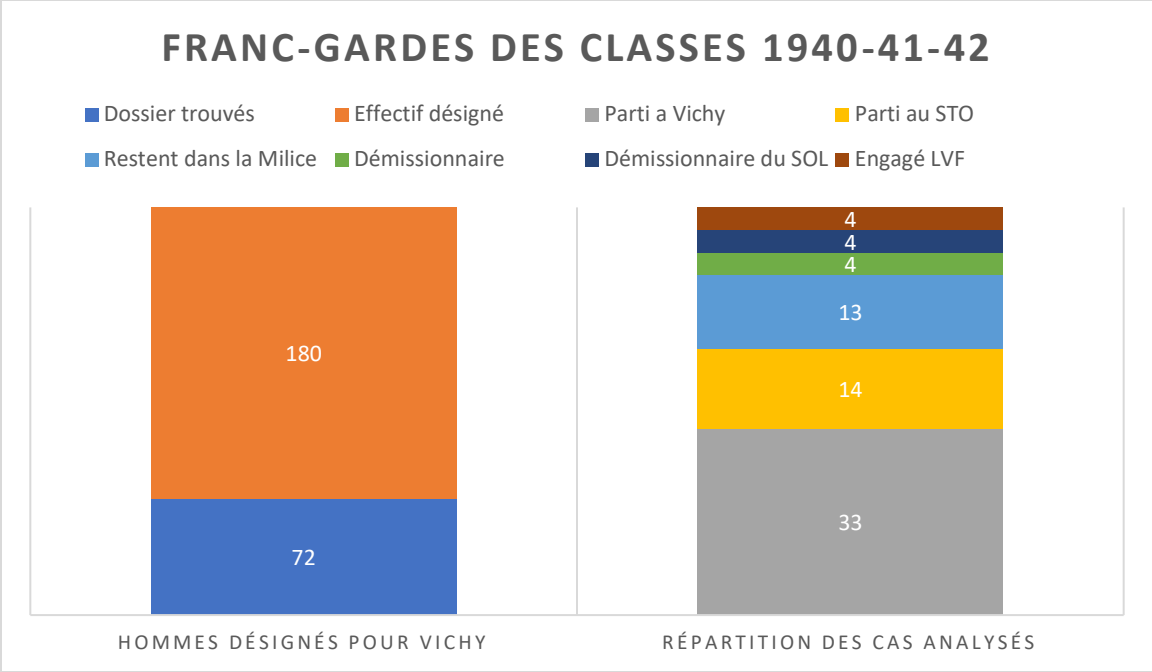

Nous avons trouvé les dossiers de 72 individus, ou environ 40 % du total. De ce chiffre, nous voyons que plus de 33 de ces jeunes hommes deviennent membres permanents de la branche militaire de la Milice à Vichy. Les restes ont toutefois des avenirs plus divers. Ceux qui refusent d'aller à Vichy sont envoyés au STO. Nous y reviendrons sous peu. 13 hommes vont rester dans la Milice, quatre vont devenir des membres permanents dans leur département, tel Louis Erre. Il devient secrétaire permanent pour la délégation de la Milice de Haute-Garonne pour régulariser sa situation. Suivant un stage à l'école milicienne d'Uriage, il devient chef du 3e service de la Milice départementale à son retour[212]. Ailleurs, Maurice Cardeilhac des Hautes-Pyrénées devient agent du 2e service milicien[213] tandis qu'Émile Rigaud, du Tarn-et-Garonne, rentre comme permanent à la

[212] ADHG, Chambre civique de Toulouse, cote 1918 W 6, dossier de procédure n.187 contre Louis Erre, procès-verbal de Louis Erre du 31 octobre 1944.
[213] ADBP, Cours de justice de Pau, cote 30 W 10, dossier de procédure n.84 contre Paul Keller, procès-verbal de Paul Keller du 10 janvier 1945. Cardeilhac n'a pas eu à faire face à la justice à Tarbes ou à Pau, son témoignage nous vient du dossier de procédure du milicien Keller.

comptabilité du 5e service[214]. Les autres hommes sont restés à la Milice, car ils refusaient d'être envoyés à la Franc-Garde et étaient exemptés du STO. En effet, il s'agit d'hommes travaillant dans des secteurs prioritaires ou encore, pour les plus vieux, des anciens combattants ou anciens prisonniers de guerre. Trois miliciens qui ont démissionné vont ensuite rejoindre la résistance. Quatre autres hommes étaient déjà démissionnaires depuis la période du SOL, mais étaient gardés sur les listes miliciennes tout de même ! Enfin, quatre miliciens sont partis combattre les Russes sur le front de l'Est dans la LVF, autre porte de sortie promue par l'État pour éviter de travailler en Allemagne.

Dans notre graphique, nous avons déterminé que 14 jeunes miliciens ont été envoyés au STO. Les jeunes ayant souscrit un engagement dans la Milice ne sont pas à l'abri d'un envoi en Allemagne dans le cadre du STO et du programme politique de l'état-major milicien. En effet, les chefs miliciens de la région Toulouse-Pyrénées envoient au STO les jeunes qui refusent d'être envoyés dans la Franc-Garde de Vichy, les « tièdes » et les éléments peu sûrs. De plus, Joseph Darnand demande aux différentes régions de fournir des miliciens des classes visées par le Service de travail obligatoire pour les envoyer en Allemagne et encadrer les jeunes Français. Cela est fait pour étendre l'emprise de la Milice sur les Français et une délégation milicienne officielle est mise en place à partir du 26 avril 1944. Il n'y a pas encore de structure dirigeante, mais l'engagement individuel est toutefois permis[215]. Pour la région toulousaine, nous avons trouvé les noms de plus de 80 miliciens

[214] Émile Rigaud ne sera jamais jugé dans la région, mais sera arrêté le 17 avril 1945 à Bordeaux, où il était devenu professeur et surveillant à l'institut Saint-Seurin. Il est ensuite incarcéré à Carcassonne. Il est possible que son dossier se trouve dans les archives de Gironde ou de l'Aude.

[215] Vittori, *op. cit.,* p.228 - 230. Il est intéressant de mentionner que l'implantation des mouvements de collaboration, tels que la Milice, en Allemagne n'a jamais été couverte par les historiens. Il n'est donc pas possible d'avoir une estimation du nombre de miliciens en Allemagne entre 1943 et 1945 ni du nombre d'hommes recruté par la Milice en Allemagne. Il semble toutefois qu'une fois la Milice repliée en Allemagne, vers septembre 1944, plusieurs de ces hommes ont été placés dans des positions de cadres parmi des camps de travail français.

sur des listes venant des départements de Haute-Garonne, du Tarn et des Basses-Pyrénées ayant été envoyés en Allemagne (listes en Annexe 2). Selon nos estimations, le nombre total doit se situer entre 200 et 300 hommes de tous âges[216].

2.1.2 Divers intérêts

Une cinquantaine d'hommes s'engagent dans le mouvement de Darnand par simple intérêt et leurs idéaux sont parfois douteux. L'appât du gain, le désir de profit ou l'obligation de subvenir aux besoins de sa famille sont également des motivations présentes dans la Milice. En Ariège, le milicien Georges Dedieu gagnait 1300 francs par mois comme ouvrier d'usine. Ce salaire ne pouvait faire vivre ni lui ni sa famille. Il lui est proposé d'entrer dans la Franc-Garde permanente avec une rémunération de 2500 francs par mois, ce qu'il accepte[217]. Dans le Lot-et-Garonne, le jeune Georges Bordessoule s'engage le 1er juin 1944 pour soutenir sa famille. Depuis la mort de son père, il est l'aîné d'une famille de sept enfants. Âgé d'à peine dix-sept ans, il est mobilisé quelques jours après à l'annonce du débarquement allié[218]. Dans les Hautes-Pyrénées, le lieutenant-colonel Georges Airaud arrive dans le département depuis la Tunisie en avril 1943. Ce retraité militaire cherche une occupation pour compléter sa pension militaire, faire vivre sa famille de cinq personnes et s'occuper utilement. Sa recherche d'emploi reste vaine jusqu'à la proposition du chef régional Lacomme à l'automne 1943. Il devient le chef départemental de la Milice des

[216] En effet, les plus jeunes envoyés en Allemagne avaient à peine vingt ans, alors que le plus vieux est né en 1900.
[217] André Laurens, *Une police politique sous l'occupation : La Milice française en Ariège, 1942-1944*, Éditions C. Lacour, Foix, 1997, p.128.
[218] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 61, dossier de procédure n.724 contre Georges Bordessoule, procès-verbal de Georges Bordessoule du 20 septembre 1945.

Hautes-Pyrénées jusqu'en août 1944 avec un salaire mensuel de 4500 francs[219]. Bien que seuls 42 hommes citent le besoin de travail comme la raison première de leur engagement, on compte 229 personnes sans emploi parmi les nouveaux adhérents de la Milice. Enfin, nous avons trouvé dans les documents judiciaires qu'une dizaine de miliciens s'engagent dans la Milice pour échapper à une peine de prison. Bien que les miliciens ne doivent pas être des condamnés lors de leur entrée dans la Milice, le manque d'effectif mène les chefs de la Milice à accepter les hommes avec un antécédent judiciaire. À titre d'exemple, Joseph Pinon, jeune employé de 18 ans né dans le Lot-et-Garonne, rentre dans la Franc-Garde permanente en mars 1944 sur l'instance de son frère pour éviter une peine de prison. Dans la Haute-Garonne, à Toulouse, le repris de justice René Mirande s'engage en avril 1943 pour éviter une troisième peine de prison. Cette troisième peine arrive alors qu'il vient d'effectuer six mois de prison pour vol. Il est resté milicien pendant neuf mois pour recevoir des repas gratuits[220].

2.2. Plus par idéal que par intérêt ?

Dans la Milice, 22 % des motifs d'engagements recensés, soit 141 sur les 626 trouvés, s'engagent par idéal politique. De ce nombre, nous avons recensé 92 hommes qui ont rejoint la Milice pour « relever la France ». Il s'agit principalement d'anciens militaires trop vieux ou encore trop jeunes pour le SOL. Tout au long de l'année 1943, la Milice française redouble d'efforts pour s'affirmer comme un instrument politique du

[219] ADHP, tribunal militaire des Hautes-Pyrénées, cote 29 W 20, dossier de procédure n.2943 contre Georges Airaud, Albert Legrand et Sylvain Abadie, procès-verbal de Georges Airaud du 10 septembre 1946. Airaud, étant ancien membre de la LFC de Tunisie, il est fort possible que son statut d'ancien militaire venant d'Afrique du Nord fût l'une des raisons pour laquelle le chef Lacomme lui a proposé la direction du département.

[220] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 120, dossier de procédure n.209 contre René Mirande, procès-verbal de René Mirande du 10 janvier 1945.

gouvernement français, ce que la Légion française des combattants n'a jamais réussi à devenir. L'effort de propagande est considérable et les représentants départementaux appliquent les directives nationales avec zèle[221] : conférences publiques et assemblées constitutives en février et mars 1943[222], nombreux articles dans la presse locale pour annoncer les réunions, présentation des buts de la Milice et appel à l'engagement[223], distribution de tracts, pose d'affiches sur les murs et vente du journal de la Milice *Combat* effectuée par les jeunes membres de la Milice. Dès le 15 mars 1943, les chefs régionaux et départementaux, délégués à la propagande sont rassemblés à Vichy autour de Laval, Darnand et son secrétaire général à la propagande pour coordonner leur action et recevoir des directives[224]. Lors des conférences publiques, plusieurs personnalités locales sympathisantes et de la Milice sont présentées dans le but d'attirer le plus grand nombre de personnes possibles.

Dans la Région étudiée, nous notons certaines variations dans les idéaux d'autres engagés : 14 personnes adhèrent dans le mouvement principalement pour son aspect social, 10 hommes joignent la Milice, car ils voient en elle la genèse d'une nouvelle armée française et 25 hommes adhérents pour maintenir l'ordre en France à la suite de l'action des maquis. L'action sociale milicienne se résume dans la redistribution des denrées saisies

---

[221] André Laurens, « Le phénomène milicien en Ariège et l'évolution de ses représentations dans l'opinion », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, volume 33, numéro 131, juillet 1983, p.5 - 6.

[222] Des milliers de personnes sont spectateurs lors de ces réunions publiques dans les grandes villes de la région où les principaux buts de la Milice sont exposés.

[223] Nous avons trouvé plus d'une vingtaine de journaux numérisés ayant soutenu l'effort de propagande de la Milice dans les départements de la région Toulouse-Pyrénées. Cela inclut six grands quotidiens départementaux ou régionaux comptant plus d'une centaine d'articles et une quinzaine de petits journaux hebdomadaires, bihebdomadaires ou bimensuel comptant jusqu'à quelques dizaines d'articles sur la Milice. Le total du nombre d'articles dans la presse locale numérisée monte à 1098, cela compte seulement les journaux disponibles avec un moteur de recherche et disponibles en ligne.

[224] Les chefs de la milice et les délégués à la propagande réunis à Vichy, dans *Le Midi socialiste : Quotidien régional*, 17 mars 1943.

au marché noir et le traitement des malades, qu'ils soient des mendiants ou des blessés atteints par les bombardements alliés. Les 35 hommes s'étant engagés par envie de prestige militaire et pour combattre le maquis sont rapidement à incorporer dans la Franc-Garde permanente. Ils sont encasernés et auront maintes opportunités de combattre la résistance au cours de l'année 1944.

Dans la transition du Service d'ordre légionnaire à la Milice, il est clair que le mouvement est en proie avec un effritement idéologique dans sa base d'adhérents. Alors que l'idéal politique et patriotique est le premier facteur d'engagement dans le SOL, l'engagement par intérêt, voire par obligation, prend le devant dans le mouvement milicien. Nous le verrons plus en détail dans la partie portant sur les démissions, mais ce phénomène s'explique par plusieurs raisons dont l'évidence de la collaboration avec les Allemands, l'image générale de la Milice auprès de la population ou encore le refus de se battre contre des Français. En bref, plus la Milice se positionne comme un mouvement de répression et moins d'adhésions par idéal sont recensées.

2.3. Par influence, la Milice est une affaire de famille

Comme l'écrit Michèle Cointet, l'engagement sur l'instance d'une personne en position d'autorité influence bon nombre d'individus.

> « L'obéissance, proche de la croyance, a entrainé de très jeunes gens dans la Milice. L'adhésion de plusieurs membres d'une même famille est un trait caractéristique de la sociologie de ce mouvement. »[225]

[225] Cointet, *op. cit.*, p.61.

Au total, nous avons recensé 190 personnes ayant comme motif d'adhésion l'influence d'une connaissance, d'un ami ou d'un parent. En fait, l'influence familiale et les relations de pouvoir ont eu une part non négligeable dans une société où la soumission à l'autorité est toujours présente. L'influence familiale ressort comme une raison importante dans le motif d'engagement dans la Milice.

Nous avons trouvé un total de 653 membres aux motifs familiaux dans la Milice régionale de Toulouse-Pyrénées. Ces personnes sont issues de 265 familles différentes, il s'agit de pères, de fils, de femmes, de filles, d'oncles, voire de grands-parents.

Tableau 17. Répartition familiale des miliciens de Toulouse-Pyrénées[226]

Nombre de miliciens par familles	Nombre de familles recensées	Nombre total de personnes
2	188	376
3	45	135
4	24	96
5	3	15
6	4	24
7	1	7
Nombre total :	265	653

[226] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W. Ces chiffres sont issus de nos recherches, il est fort probable que le nombre final de membres d'une même famille engagé dans la Milice soit plus élevé.

Dans les 265 familles regroupées dans ce tableau, nous retrouvons les nouveaux miliciens et les anciens membres du SOL[227]. D'une manière générale, nous avons remarqué que les pères de famille faisaient adhérer leur femme et leurs enfants. Comme nous le voyons, les ménages de deux personnes sont les plus nombreux. Il s'agit principalement d'hommes ayant souscrit au mouvement avec leur femme. Dans un cas moins fréquent, il peut s'agir de deux membres d'une famille, principalement des frères et sœurs.

Dans le Tarn-et-Garonne, le chef Pendaries fait adhérer six membres de sa famille. Cela inclut son fils de quatorze ans, sa femme, ses deux filles et deux de ses frères et sœurs. Il a la famille engagée la plus nombreuse dans la Milice Toulousaine[228]. Dans le Lot-et-Garonne, l'historien Koscielniak s'est intéressé aux mineurs poursuivis à la libération[229]. Le jeune Jean Jouffreau, né en 1930, âgé seulement de treize ans, accompagnera son père dans les expéditions contre le maquis[230]. Dans le même département, les trois frères Blanc : René, Serge et Max, respectivement âgés de seize, quinze et treize ans, vont rejoindre leur père dans la Franc-Garde permanente en juillet 1944. Les hommes font rentrer leur famille dans la Milice pour une simple raison. L'attribution mensuelle des délégations départementales est proportionnelle à l'importance des effectifs[231]. Beaucoup d'entre eux s'engagent de leur propre chef, mais l'autorité familiale fait souvent pencher la balance.

---

[227] Voici la répartition départementale : 36 familles dans la Haute-Garonne, 26 dans l'Ariège, 24 dans le Tarn, 27 dans le Tarn-et-Garonne, 61 dans le Lot-et-Garonne, 34 dans le Gers, 25 dans le Lot, 9 dans les Hautes-Pyrénées et 23 dans les Basses-Pyrénées.

[228] ADTG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 211, dossier de procédure n.202 contre Louis Pendaries, procès-verbal de Louis Pendaries du 16 mai 1946 & cotes 2546 W 206 & 2546 W 208, dossier de procédure n. 98, n. 135, n. 136 et n.137 contra la Famille Pendaries.

[229] Jean-Pierre Koscielniak, « Les mineurs poursuivis pour collaboration à la libération », *Arkhéia,* numéro 22, p.7 - 13.

[230] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 31, dossier de procédure n.463 contre Jean Jouffreau, procès-verbal de Jean Jouffreau du 15 juin 1945.

[231] ADHG, Chambre civique de Toulouse, cote 1918 W 12, dossier de procédure n.393 contre Marcel Chaudon, procès-verbal de Marcel Chaudon du 18 novembre 1944.

Il n'y a pas que l'autorité familiale que nous devons compter dans cette section. Dans les cas suivants, des miliciens ont usé de leur autorité pour forcer des adhésions dans la Milice française. Henri Botet de Lacaze, propriétaire terrien dans le Lot-et-Garonne, n'hésite pas à faire signer une feuille d'adhésion à ses employés et à leurs enfants. Dans le Gers, le boulanger Marcel Lagréou s'engage en 1943, car sa boulangerie manquait de farine et le milicien Druilhet lui permit d'en acheter au marché noir[232]. Parfois, des hommes sont amenés à signer un bulletin d'adhésion sans savoir de quoi il s'agit parce qu'ils sont illettrés. C'est le cas de Gilbert Labat dans le Tarn-et-Garonne[233] et Paul Naffrechoux du Gers. Ce dernier, domestique agricole, est capturé par la résistance en 1944. Il les intègre peu de temps après lorsqu'ils se rendent compte qu'il ne savait absolument rien de la Milice[234].

2.4. Les autres partis politiques de la collaboration

À la suite du débarquement anglo-américain en Normandie, plusieurs membres des différents partis politiques de la collaboration rejoignent la Milice. Cette décision provient des têtes dirigeantes des partis et organismes collaborationnistes. Premièrement, il est important de mentionner que, des partis politiques de la collaboration présents dans la région étudiée, seul le Parti populaire français est bien implanté dans les neuf départements. Toutefois, celui-ci n'enverra jamais d'hommes dans la Milice. Des autres organismes, nous pouvons mentionner le Groupe Collaboration ; son organisme jeunesse, les « Jeunes de

[232] ADLG, cour de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W12, dossier de procédure n.114 contre Marcel Lagréou, procès-verbal de Marcel Lagréou du 18 janvier 1945.
[233] ADTG, cours de justice du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 205, dossier de procédure n.76 contre Gilbert Labat, procès-verbal de Gilbert Labat du 28 août 1944.
[234] ADLG, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 17, dossier de procédure n. 163 contre Paul Naffrechoux, procès-verbal de Paul Naffrechoux (date illisible).

l'Europe Nouvelle » (JEN) ; la branche civile de la Légion des Volontaires français (LVF) ; Rassemblement national populaire (RNP) et le Francisme[235]. Les liens entre ces partis et la Milice française sont généralement peu mis de l'avant. Le débarquement de Normandie change la donne et certains d'entre eux vont renouer leurs liens.

2.4.1. La Légion des volontaires français

La LVF est une véritable unité militaire combattant les partisans russes comme troupe d'occupation en Russie. Cette section porte plutôt sur le mouvement civil de la LVF servant au bon déroulement de la propagande, du recrutement et à la bienveillance des familles des engagés. Au lendemain du débarquement de Normandie de juin 1944, le chef de la branche civile de la LVF, Fernand de Brinon, diffuse un ordre de mobilisation parmi les employés de la LVF. Ceux-ci doivent se mettre à disposition de la Milice ou être envoyés combattre au front de l'Est[236]. C'est ainsi qu'une dizaine de secrétaires départementaux, des sténographes, délégués départementaux et membres de l'administration régionale vont se mettre au service de la Milice. Après la mort du dirigeant milicien du Lot, Pierre Collin, le secrétaire départemental de la LVF assure la direction de

[235] Grégory Bouysse, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice française & des mouvements de la collaboration*, volumes 5, 6, 7 et 11. Dans la région Toulouse-Pyrénées, les divers partis de la collaboration n'attirent pas les masses. C'est le Parti populaire français qui recrute le plus avec environ 1000 membres sur l'ensemble de départements. Le PPF avait la particularité d'avoir existé avant la guerre et le bénéfice d'avoir bâti ses effectifs depuis des années. Le RNP n'existait vraiment que dans trois départements, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et les Basses-Pyrénées pour un total d'une centaine de membres à l'échelle de la Région. Le Francisme, quant à lui, regroupe au moins 160 personnes, mais est absent du Tarn-et-Garonne et des Basses-Pyrénées. Le Groupe Collaboration semble avoir été inégal dans sa popularité dans la région. Le mouvement regroupe au moins 560 membres, dont 400 pour le seul département des Basses-Pyrénées où le mouvement a eu le plus de succès de toute la région. De plus, nous ne connaissons pas le chiffre de membres pour la Haute-Garonne, mais il doit se situer dans la centaine et le Groupe collaboration est absent des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées.

[236] Un premier ordre de mobilisation de la LVF civile arrive en mai 1944, cela permet de renforcer la Milice dans la zone Nord de la France, qui s'était péniblement implantée jusque-là. Du fruit de nos recherches, il semble que très peu d'hommes ont choisi le front de l'Est au lieu de rester en France.

la Milice après le 26 juin 1944[237]. Il rentre dans la Milice de facto comme chef départemental.

Dans le Gers, Laurent Laberenne, le délégué départemental LVF ne répond pas au premier ordre émis en mai. Toutefois, le 23 juin 1944, il reçoit un ordre de réquisition du préfet du Gers. En tant qu'employé de la LVF, il est sommé de se présenter à la mobilisation de la Milice[238]. Le secrétaire départemental du Gers Jean Galabert se retrouve également du nombre des mobilisés du Gers en juin 1944[239]. Dans les Hautes-Pyrénées, Robert Gélade refuse une première fois l'invitation de la Milice, il faut l'intervention du chef régional de la LVF, François Héry, pour qu'il participe à l'action milicienne[240].

Enfin, le secrétaire de la LVF pour la région toulousaine, le capitaine Jean Rollet, répond à l'appel de Brinon dès mai 1944. Natif d'Ariège et combattant du premier hiver russe, il est affecté comme chef adjoint à la Franc-Garde de l'Ariège[241]. Celui-ci était membre du PPF depuis plusieurs années et entrainera certains membres avec lui dans la Milice, ce qui mettra en colère les dirigeants locaux du parti et ira contre la directive générale[242].

---

[237] ADLG, cours de justice d'Agen, section de Cahors, cote 1740 W 11 et 1738 W 26, dossiers de procédure n.243 et n.394 contre Pierre Collin, procès-verbal de Pierre Collin du 11 mai 1945. Celui-ci était déjà membre de la Milice depuis le 18 février 1944.

[238] ADLG, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1719 W 14, dossier de procédure n. 139 contre Laurent Laberenne, interrogatoire de Laurent Labrenne du 2 mai 1945.

[239] ADLG, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 11, dossier de procédure n. 100 contre Jean Galabert, procès-verbal de Jean Galabert du 11 mai 1945.

[240] ADHP, cours de justice des Hautes-Pyrénées, cote 32 W 12, dossier de procédure n. 20 contre Robert Gélade, procès-verbal de Robert Gélade du 24 octobre 1944.

[241] André Laurens, *Une police politique sous l'occupation : La Milice française en Ariège, 1942-1944*, Centre départemental de documentation pédagogique de l'Ariège, Foix, 1982.

[242] ADHG, cours de justice de Toulouse, section de l'Ariège, cote 2546 W 231, dossier de procédure n.130 contre Julien Meunier, procès-verbal de Julien Meunier du 21 mars 1945. Meunier était le chef du PPF pour l'Ariège, en juin 1944, Rollet lui annonce qu'il rentrerait dans la Franc-Garde avec tous les membres du PPF disponibles. Entendant cela, Meunier lui interdit par manque d'autorité dans le département. La situation en resta là, mais un froid persiste entre les deux hommes.

2.4.2. Le Parti populaire français (PPF)

Le parti de Jacques Doriot dans la région de Toulouse-Pyrénées se garde d'être intégré à la Milice de Darnand, exception faite de cas individuels. Peu après le débarquement de Normandie, Jean Barthet, le responsable régional du PPF reçoit à Toulouse le docteur Péribère, l'adjoint du chef régional de la Milice. Celui-ci propose d'intégrer les membres du parti dans la Milice, mais Barthet refuse catégoriquement pour que le PPF garde son indépendance et son entière liberté[243]. Le PPF crée même sa propre version de la milice, le « Groupe d'action pour la justice sociale ». Cet organisme aura pour but premier de protéger les familles des membres du PPF étant parti combattre sur le front de l'Est, de traquer les réfractaires et d'assister la police allemande au besoin[244].

2.4.3. Le Groupe collaboration et le JEN

Le Groupe collaboration et son mouvement jeunesse sont les partis politiques qui fournissent le plus de membres à la Milice régionale. En juin 1944, les Jeunes de l'Europe nouvelle vont rejoindre la Milice française[245]. Les JEN ne se sont réellement implantés que dans trois départements de la région, évidemment dans les départements où le Groupe collaboration a recruté le plus d'adhérents. Nous avons compté une dizaine de membres des JEN qui sont passés à la Franc-Garde permanente. Les cas sont recensés en Haute-Garonne et en Basses-Pyrénées[246]. Également, à la fin mai 1944, le dirigeant régional du Groupe collaboration s'inscrit dans la Milice. Le chef départemental du Lot-et-Garonne

---

[243] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 41, dossier de procédure n.1935 contre Jean Barthet, procès-verbal de Jean Barthet du 6 avril 1945.
[244] *Ibid.*
[245] Jean-Marc Berlière, *Police des temps noir*, éditions Perrin, Paris, 2018, p. 591 - 593.
[246] Le chef départemental des JEN de Haute-Garonne passera lui-même à la Milice dès octobre 1943.

fait de même et s'efforce de faire rentrer les membres du parti dans la Milice[247]. Ses efforts n'ont donné que de piètres résultats, car nous avons seulement trouvé deux membres du Groupe collaboration du Lot-et-Garonne sont passés dans la Milice française.

2.4.4. Le Rassemblement national populaire (RNP)

Le mouvement du RNP s'est massivement rallié à la Milice en juin 1944. En effet, dès le 9 juin 1944, son dirigeant, Marcel Déat, s'engage dans la Milice française et invite les membres de son parti à faire de même[248]. Par son adhésion et son exemple, il fait grossir les rangs de la Milice de centaines d'hommes. Cette décision de fusionner le parti avec la Milice trouve son explication dans le déclin d'effectifs auquel le Rassemblement national populaire était en proie. Le RNP se retrouve vidé d'une partie de ses membres, certains partis travaillés en Allemagne et les autres, les plus décidés, se sont engagés dans les formations allemandes (Selbschutz, LVF Waffen-SS)[249].

Dans la région, le mouvement de Déat est fort d'une centaine de membres. Créé tardivement en 1941, le mouvement s'installe progressivement à Toulouse jusqu'en 1943. À cette date, il n'existe que trois unions départementales dans la région. De plus, en juin 1944, le mouvement est affaibli par une infiltration de résistants. Lorsque la directive d'intégrer la Milice arrive de Paris, le chef régional du RNP, André Isanove, la refuse[250]. Selon les documents consultés, aucun membre du RNP de la région ne passe à la Milice. Il

---

[247] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 71, dossier de procédure n.786 contre René Navarre, procès-verbal de René Navarre du 2 avril 1946. Lieutenant-colonel de gendarmerie retraité et âgé de 65 ans en 1944, Navarre ne sert pas activement dans la Milice.
[248] *M. Marcel Déat s'engage dans la Milice française*, dans Le Petit Parisien, 10 juin 1944, Paris.
[249] Berlière, *op.cit*, p.1033 - 1037.
[250] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 188, dossier de procédure (numéro inconnu) contre André Isanove, procès-verbal d'André Isanove du 27 juillet 1949.

semble qu'Isanove ait poussé le mouvement vers une autre direction en envoyant plusieurs membres dans la police allemande.

2.4.5. Le Francisme

Bien que présent dans la majorité des départements de la Région, le Francisme s'est restreint d'avoir des relations avec la Milice française. Le mouvement a pu compter entre 100 et 200 membres présents dans sept des neuf départements régionaux. Comme le PPF, le Francisme n'a jamais demandé à ses membres de rejoindre la Milice. Une bonne partie de ses membres iront plutôt servir comme police auxiliaire allemande. Comme le chef régional, Stirnemann et une dizaine de membres originaire de la Haute-Garonne comme membre de la police allemande[251].

Les liens entre le Francisme et la Milice dans l'ex-zone occupée sont plus présents. En janvier 1944, le mouvement de Joseph Darnand est enfin autorisé dans la zone nord. Cela suit sa nomination comme secrétaire général au maintien de l'ordre. Le Francisme est invité à fournir le plus grand nombre possible de membres à la Milice, principalement pour la Franc-Garde permanente. Le projet ne voit toutefois jamais le jour et une centaine de membres seulement seront envoyés sur les ordres de Bucard comme geste de bonne foi[252].

2.5. Autres raisons

Cette section porte sur l'adhésion d'un échantillon d'une trentaine de personnes, mais son analyse nous en apprend beaucoup sur les membres qui constituent la Milice.

[251] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 180, dossier de procédure n. 541 contre Albert Stirnemann, procès-verbal d'Albert Stirnemann du 12 novembre 1948.
[252] Berlière, *op.cit.* p.373 - 385.

Premièrement, nous avons recensé huit personnes rentrées dans la Milice sur ordre de la résistance. Des infiltrés de la résistance sont trouvés dans quatre des départements de la région, soit la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et le Lot. Leur but est de fournir des informations sur les membres de la Milice à la résistance et sur les opérations de la Milice. Dans le Lot-et-Garonne, André Chrétien et son acolyte Pierre Beuvelet deviennent miliciens à l'été 1943. Pierre Beuvelet, né en 1919 en Oise, un jeune homme studieux et pieux, employé comme agent occasionnel des postes. Il est dans l'armée de l'air en 1939. Beuvelet est pilote lorsqu'il est démobilisé en novembre 1942 et rentre par la suite dans le réseau de résistance « Brutus »[253]. Il devient agent double dans la Milice d'Agen et fait échouer plusieurs opérations contre la résistance. Il est dénoncé et envoyé en Allemagne dans les camps d'Auschwitz, de Buchenwald puis à Flossenbürg[254]. Dans le Tarn-et-Garonne, l'infiltré Gilbert Sarret mène deux figures importantes de la Milice dans un guet-apens le 13 juin 1944. En effet, le chef départemental Frank d'Artenset et le chef Henri Renard le suivent en side-car dans le but de capturer des chefs de la résistance. Ils sont capturés, jugés et passés par les armes la même journée[255].

Au contraire, certains membres de la résistance ont rejoint la Milice après avoir été capturés par des miliciens. La raison derrière cette adhésion est réduite à un seul élément, échapper aux interrogatoires, à la torture et potentiellement à la mort. Nous avons recensé sept anciens résistants étant rentrés dans la Milice, mais nous savons de manière certaine que cette offre a été donnée à des dizaines d'autres prisonniers. À titre d'exemple, le curé

---

[253] Jean-Marc Binot et Bernard Boyer, *Nom de code : Brutus. Histoire d'un réseau de la France libre*., Fayard, Paris, 2007, p.80 - 83.

[254] Isabelle Ernot et Raphaël Esrail, « Mémoires des déportations », avril 2017, http://memoiresdesdeportations.org/personne/beuvelet-pierre.

[255] ADHG, cours de justice de Toulouse, section du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 204, dossier de procédure n.30 contre Frank d'Artenset, déposition de Gilbert Sarret du 2 août 1945. Les deux hommes ont été capturés le 13 juin à 17 h et remis à la direction départementale des FFI du colonel Nil.

Baurès, d'Ariège, fait office de juge d'instruction à la Milice à partir de juin 1944 et interroge une vingtaine de personnes. Parmi celles-ci, Francis Delsol est arrêté le 14 juillet 1944, il lui propose de rallier la Milice pour éviter la torture[256]. Il est relâché deux jours après. Pour sa part, Pierre Jougla se fait arrêter le 28 juillet et on lui propose de rentrer au service du 2e service milicien[257]. Enfin, le jeune Calazel (ou Escarguel) est envoyé à l'école de Pamiers après avoir été arrêté avec son père[258].

3. Les vagues de démissions

La Milice française attire des gens de toutes les couches de la société. Toutefois, la tournure répressive d'une collaboration engagée amène plusieurs miliciens à repenser leur place dans le mouvement. Grâce aux documents judiciaires de la région de Toulouse et les demandes de démissions manuscrites des miliciens, nous avons retracé un total de 766 membres qui ont quitté le mouvement entre mars 1943 et août 1944. De plus, leurs motifs sont assez conséquents pour que l'on puisse parler de vagues de démissions. Le présent graphique portant seulement sur les données quantitatives et le suivant sur les données qualitatives, soit les motivations aux démissions.

Graphique 18. Les démissions de la milice toulousaine (1943-1944)[259]

[256] ADHG, cours de justice de Toulouse, section de Foix, cote 2546 W 223, dossier de procédure n.1 contre Raphaël Baurès, déposition de Francis Delsol du 16 octobre 1944.
[257] *Idem*, déposition de Pierre Jougla du 16 octobre 1944.
[258] *Idem*, interrogatoire de Raphaël Baurès du 10 octobre 1944.
[259] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

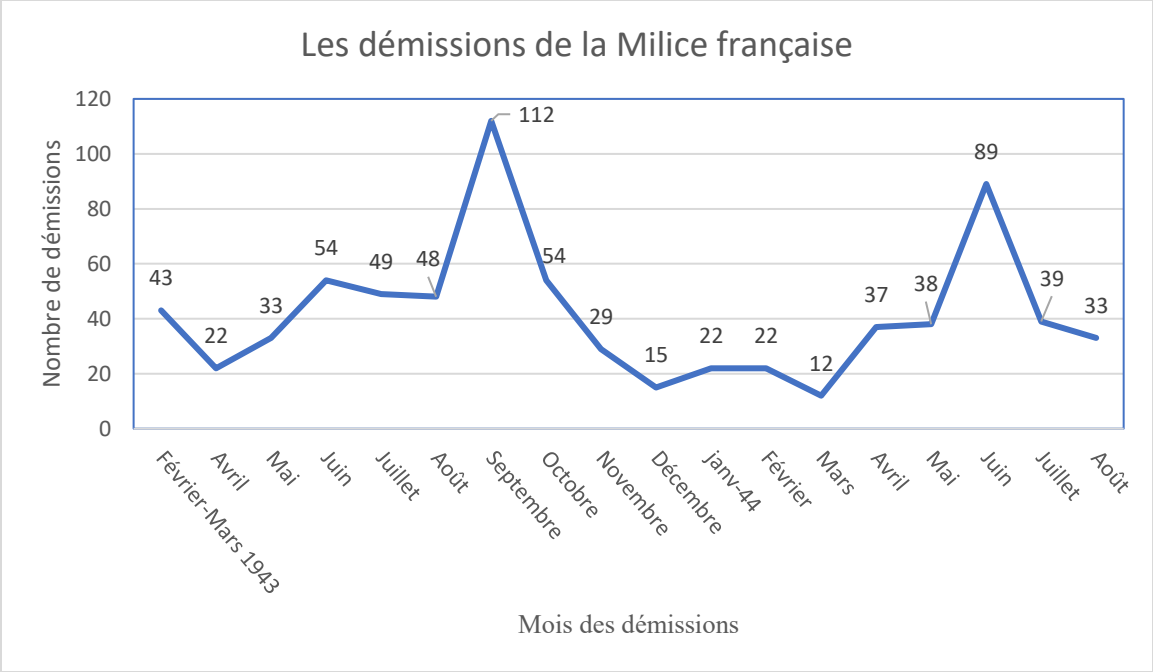

Dans ce tableau, nous voyons qu'il y a un flot constant de démissions dans la Milice française. Les deux mois où les membres quittent le mouvement en plus grands nombres sont septembre 1943 et juin 1944. Nous verrons prochainement que ces deux mois sont assez chargés de sens avec l'engagement dans la Waffen-SS de Darnand pour septembre et le débarquement de Normandie pour juin.

Pour ce qui en est des motifs de démissions, seulement 312 personnes donnent la raison qui les pousse à quitter le mouvement. Toutefois, lorsque nous analysons le contexte des événements se déroulant en France tout en regardant le tableau ci-dessous, nous pouvons poser un jugement sur les motifs qui ont mené la majorité des miliciens à quitter le mouvement. Nous les aborderons d'une manière chronologique.

Graphique 19. Les motivations au départ d'un milicien[260]

[260] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

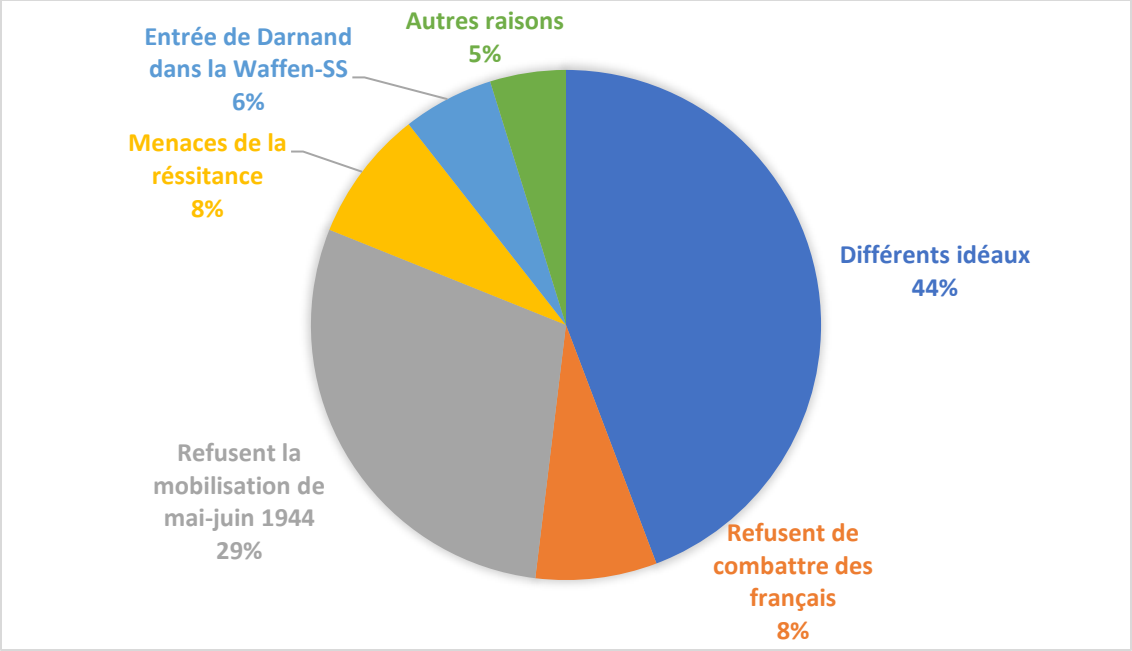

3.1. La déception des anciens SOL

Les premières démissions arrivent quelques jours après la fondation de la Milice. Ainsi, nous avons retrouvé 249 miliciens qui ont quitté le mouvement entre février et août 1943, principalement pour des raisons idéologiques. Certains anciens membres du SOL ne veulent pas rester dans le mouvement, alors qu'il devient de plus en plus policier. Les démissions écrites s'empilent sur les bureaux départementaux et le recrutement peine à compenser les démissions. L'effritement idéologique est l'élément central dans cette vague de démission des membres du SOL. Dans l'Ariège, l'âge moyen des démissionnaires est de 40 ans, alors que les nouveaux membres ont en moyenne 24 ans[261]. À la fin avril 1943, André Soubiran démissionne du mouvement lorsque son chef lui demande de faire plus d'éloges envers les Allemands et d'ouverture envers la collaboration. Sa démission est refusée une première fois, puis une seconde en septembre 1943 pour n'être acceptée qu'en

[261] André Laurens, *L'Ariège des « collabos » 1940-1945*, Corep, Toulouse, 2013, p.95.

juin 1944 lorsque les membres du canton démissionnent collectivement[262]. De plus, la Milice se détache de la Légion française des combattants; la double appartenance Milice/LFC est donc interdite. Cela occasionne vingt démissions, principalement des membres actifs du LFC qui priorisent cet organisme aux dépens de la Milice.

3.2. Automne 1943 : Faire table rase

Le mois de septembre 1943 voit la Milice française de Toulouse-Pyrénées changer de chef départemental. Nouvellement milicien, Pierre Lacomme décide de mettre les indécis à la porte[263]. Celui-ci veut reprendre le mouvement en main et garder uniquement les miliciens convaincus. Nous verrons également que l'engagement de Joseph Darnand dans la Waffen-SS crée beaucoup de remous dans le mouvement.

Un rapport des renseignements généraux du 24 septembre 1943 indique que la Milice de Toulouse traverse une période critique. Elle enregistre de nombreuses démissions; le mouvement compte plus de trente démissions dans une seule journée pour le département de la Haute-Garonne. En fait, au courant du mois de septembre, plus de 200 lettres de menaces faussement signées par des résistants communistes sont envoyées à des personnalités du département de Haute-Garonne[264]. Les cibles sont principalement des miliciens, mais nous pouvons aussi compter des personnages politiques, tel le préfet délégué. Toutes ces personnes sont sommées de démissionner avant le 1er octobre sous la menace de mort. En Haute-Garonne, nous avons enregistré 26 démissions à la suite de ces

[262] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 9, dossier de procédure n.164 contre André Soubiran, procès-verbal d'André Soubiran du 28 octobre 1944.
[263] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 157, dossier de procédure n.397 contre Pierre Lacomme, procès-verbal de Pierre Lacomme du 6 novembre 1945.
[264] ADHG, Rapport des renseignements généraux de Toulouse du 24 septembre 1943, Rapport n.8363.

lettres. Toutefois, le nombre réel de démissions serait plus proche de 150 minimalement[265]. Enfin, à la mi-octobre 1943, la Milice envoie aux démissionnaires plus de 200 lettres de menaces pour souligner leur lâcheté.

Les éléments pointent vers une action organisée par la Milice. Selon une enquête des renseignements généraux, une secrétaire dactylo milicienne restant anonyme confirme que les lettres viennent de la Milice. De plus, un style d'écriture similaire est trouvé dans les lettres de menaces et les documents officiels de la Milice. Finalement, le chef adjoint du service de renseignement de la Milice, Joseph Sourd, fait savoir à l'un de ses amis que la Milice est à l'origine de ces lettres[266]. L'envoi de lettres de menaces n'est pas spécifique à ce département. Nous avons également recensé une dizaine de démissions pour le Lot et les Hautes-Pyrénées liées à l'envoi de lettres et même de cercueils en bois.

L'autre événement qui engendre une crise interne dans toute la zone sud a lieu le 18 août 1943 lorsque Joseph Darnand prête le serment de fidélité à Adolf Hitler. En effet, dans le but d'obtenir des armes pour ses miliciens, Darnand s'engage dans la Waffen-SS et exhorte ses miliciens à le suivre[267]. Entre septembre et décembre 1943, 210 miliciens quittent le mouvement. Outre le schème de démissions de Haute-Garonne, ces miliciens quittent par désapprobation de la politique de collaboration de leur chef national. Georges Parthaix, haut placé de la Milice toulousaine, démissionne à la fin octobre 1943 lorsque la Milice reçoit une note dactylographiée demandant des volontaires pour encadrer la division française des Waffen-SS. Il n'est pas le seul à quitter à ce moment[268]. À cause de cette

[265] Patrice Pannebiau, *Être milicien en Haute-Garonne (1943-1944) : Un engagement armé au service de l'occupant*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Rémy Pech, Université Toulouse Mirail II, 2003.
[266] ADHG, Rapport des renseignements généraux de Toulouse du 24 septembre 1943, Rapport n.8363.
[267] Michèle Cointet, *La Milice française*, 2013, p.99 - 101.
[268] ADHG, tribunal militaire de Toulouse, cote, dossier de procédure n.193 contre Georges Parthaix, procès-verbal de Georges Parthaix du 5 octobre 1944.

collaboration directe et assumée, plusieurs dirigeants départementaux vont quitter la Milice, dont Robert Bazex. Lorsqu'il démissionne en septembre 1943, le Gers enregistre une quarantaine de départs[269]. Les autres chefs départementaux qui quittent le mouvement à cette époque sont : Michal du Lot, Lalanne des Hautes-Pyrénées et Descous du Tarn-et-Garonne. Quatre des neuf départements perdent leur chef. Ils sont remplacés par des hommes plus enclins aux idées collaborationnistes du mouvement.

Encore une fois, nous remarquons que, plus la Milice mouvement s'engage dans la collaboration, plus le mouvement se vide de ses membres. Le dirigeant régional en est conscient et monte sa propre opération pour chasser les moins fanatiques. Ces démissions sont liées au schisme idéologique sur la collaboration au sein du mouvement. Toutefois, la Milice est confrontée, dès janvier 1944, à un réel soulèvement armé qui opposera les miliciens de Toulouse aux maquis des Glières.

3.3. Contre la répression des Français (janvier à avril 1944)

Le plateau des Glières, situé dans les montagnes de Haute-Savoie, devient en janvier 1944 le terrain de la première insurrection d'importance en France. Cet endroit est désigné comme un terrain pour les parachutages d'armes prévu pour les résistants. Depuis l'assassinat du chef départemental de la Milice de Haute-Savoie et de son adjoint, le 21 novembre 1943, la répression policière s'abat sur le département. Pour être plus en sécurité, le groupe de résistants mené par d'anciens militaires des chasseurs alpins trouve refuge dans le plateau des Glières. Le 31 janvier 1944, près de quatre cents résistants se retrouvent bien retranchés et les Allemands demandent la réduction la plus rapide de cet

[269] ADGE, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 35, dossier de procédure n.1091 contre Bazex, procès-verbal de Roger Bazex du 5 janvier 1945.

îlot de dissidence[270]. La Milice est rapidement appelée à prendre part aux opérations en Haute-Savoie et lance un appel aux différentes unions départementales pour l'envoi de renforts. Les unités permanentes de la Franc-Garde sont les premières à être envoyée. Celles-ci ne sont pas suffisantes, les départements de Toulouse-Pyrénées demandent des volontaires. Lorsqu'il n'y a pas assez de volontaires, les chefs miliciens désignent eux-mêmes des hommes pour aller se battre. Dans les Basses-Pyrénées, le Gers et le Lot-et-Garonne, des hommes sont désignés d'office pour aller combattre le maquis.

Ces actions répressives contre des Français et la mobilisation forcée de miliciens occasionnent la démission de près de cent hommes. Bien qu'il s'agisse de la plus petite des vagues de démissions, ces 93 hommes sont unanimes dans leur motivation. De plus, la Milice refuse des dizaines de démissions entre février et mars 1944. Cela réduit certes le nombre de démissions, mais laisse prévoir du mécontentement parmi les adhérents du mouvement. André Pourque du Lot-et-Garonne se voit refuser sa demande de démission en mars 1944. Il n'accepte pas son départ en Haute-Savoie et rentre dans la résistance peu après[271]. De son côté, Joseph Pontacq des Basses-Pyrénées, ancien combattant de 14-18, démissionne oralement et s'abstient ensuite d'activités miliciennes[272]. Les départs de la Milice française continuent d'augmenter tout au long du printemps pour prendre leur envol à partir de l'arrivée des alliés en France.

3.4. L'été 1944 : débarquement et mobilisation des bénévoles

[270] Cointet, *op. cit.*, p.149 - 155.
[271] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, dossier de procédure n.5 contre André Pourque, procès-verbal d'André Pourque du 22 septembre 1944.
[272] ADBP, chambre civique de Pau, dossier de procédure n.540 contre Jean Joseph Pontacq, procès-verbal du 18 décembre 1944. Bien que la répression de Français est de trop pour lui, il était un membre armé de la Milice, vantait les mérites de l'armée allemande, faisait de la propagande dans des lieux publics et était partisan de l'envoi des jeunes français pour le travail en Allemagne.

À l'aube du 6 juin 1944, le débarquement anglo-américain commence. La résistance se mobilise et prend de plus en plus d'ampleur à travers la France. Le lendemain, le secrétaire général de la Milice mobilise tous les Franc-Garde bénévoles qui n'ont pas encore été appelés. D'après un document des services liquidateurs de la défense terrestre en date du 4 août, le milicien bénévole réunit un effectif total de 10 400 hommes. Toutefois, il semble que seulement un tiers d'entre eux répondent à l'ordre de mobilisation[273]. La mobilisation s'effectue tout au long du mois de juin. Il n'est pas question de les faire combattre les alliés, mais la Milice doit faire régner l'ordre dans l'arrière-pays.

En fait, dès le mois de mai 1944, la Milice française précède le débarquement et commence une mobilisation partielle. Face à cet appel aux armes, le départ de plusieurs hommes amorce la dernière vague de démission. Tout au long du mois de mai jusqu'à la fin juillet, un total de 166 hommes vont envoyer leur lettre de résiliation et quitter le mouvement. À ces données, nous pouvons ajouter les refus de mobilisation et les démissions refusées qui nous permettent d'avoir une meilleure idée de l'effectif réel des miliciens qui refusent la mobilisation. Premièrement, un total de 91 personnes refuse d'être mobilisé. Deuxièmement, 53 miliciens essaient de démissionner en juin 1944, mais leur demande est refusée par leur chef départemental[274]. À travers la région, c'est un total de 310 hommes qui se prononcent contre la mobilisation milicienne. Depuis cette mobilisation, les chefs les plus fanatiques de la Milice refusent toutes démissions et associent tous les départs à une désertion. Le cas de Roger Laffont représente parfaitement la dualité entre un haut gradé zélé et un milicien bénévole peu impliqué. Laffont, boucher

[273] Eric Lefèvre, « Des armes pour les miliciens », *Gazette des armes*, édition Régi'Arm, numéro 129, mai 1984, p.10 - 19.
[274] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cote 1740 W et 1743 W ; ADLG, cote 1738 W et 1741 W ; ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cote 29 W et 32 W.

de 36 ans vivant dans le Tarn-et-Garonne, suit le parcours classique passant dans la LFC, le SOL, puis la Milice. Il participe principalement aux réunions sur les thèmes sociaux de la Milice. En avril 1944, lorsque la Milice lui propose des armes pour se défendre, il envoie une lettre de démission qui ne reçoit pas de réponse. Deux mois plus tard, il reçoit un ordre de mobilisation de la part du Lieutenant-colonel Dumontier, le nouveau chef départemental. Il refuse l'ordre de mobilisation par trois reprises avant d'être emmené de force par des miliciens le 14 juillet 1944. Il est menacé d'être envoyé en Allemagne et, suite de son refus continuel, il est envoyé en prison[275]. De l'autre côté, Gabriel Dumontier est promu chef départemental peu après le débarquement allié. Il est nommé à ce poste pour reprendre en main la Milice départementale peu mobilisée. Il mobilise les bénévoles de gré ou de force. Il va même jusqu'à emprisonner une dizaine de miliciens que ne veulent pas porter les armes[276].

Le débarquement amène plusieurs miliciens à démissionner collectivement. Les membres du canton de Laplume dans le Lot-et-Garonne démissionnent d'un seul pied. Ces miliciens écrivent une lettre de démission et ses membres apposent leur signature au bas du document. Ils expliquent qu'ils ne veulent pas combattre contre des Français, une raison récurrente dans les démissions de l'été 1944[277]. Dans la Haute-Garonne, les membres de la trentaine d'Hauterive démissionnent les uns après les autres et suivent l'exemple de leur chef, David Alba. Celui-ci, membre de la LFC puis du SOL, est resté dans la Milice pensant

[275] ADHG, cours de justice de Toulouse, tribunal militaire du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 203, dossier de procédure n.15 contre Roger Laffont, procès-verbal du 28 août 1944.
[276] ADHG, cours de justice de Toulouse, tribunal militaire du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 203, dossier de procédure n.15 contre Roger Laffont, témoignage de René Serin du 6 octobre 1944. M.Serin sera emprisonné par la Milice pendant 52 jours pour ses activités en lien avec la résistance. Il sera le camarade de cellule de Laffont et des autres miliciens emprisonnés.
[277] ADLG, cours de justice d'Agen, cote 1738 W 10, dossier de procédure n.185 contre Robert Termes, procès-verbal de Robert Termes du 20 octobre 1944.

qu'il s'agissait du même mouvement. Il reçoit une convocation de mobilisation l'ordonnant de se rendre à Toulouse alors qu'il s'occupe de son emploi comme électricien à la station de Cintegabelle[278]. Il refuse d'y répondre, car il se considère comme démissionnaire. Les membres de la trentaine ont déjà démissionné collectivement en août 1943. Devant les demandes de mobilisation, une dizaine d'ex-miliciens du Canton ont renvoyé une seconde lettre en juin 1944.

3.5. Les autres pertes

Diverses raisons vont occasionner le départ de 271 miliciens de la région. Les hommes suivants ont quitté Toulouse-Pyrénées pour d'autres régions de France ou encore l'Allemagne.

Graphique 20. Miliciens ayant quitté la région entre mars 1943 et août 1944[279]

[278] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 30, dossier de procédure n.195 contre David Alba, procès-verbal de David Alba du 9 octobre 1944.
[279] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

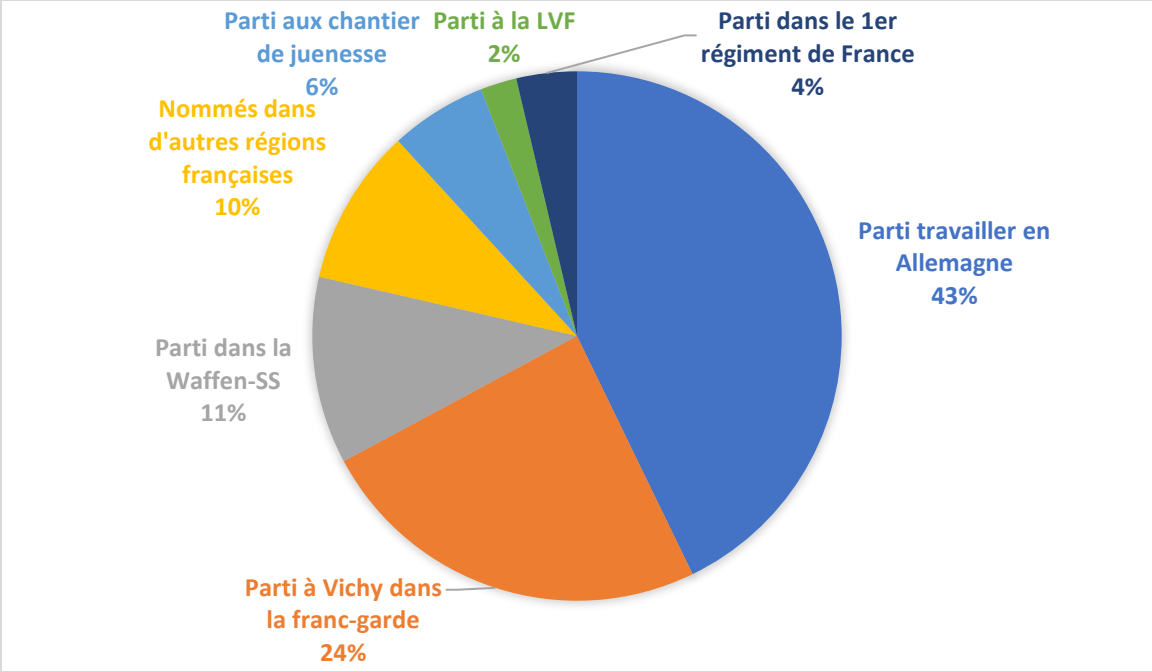

Il est fort probable que le nombre exact de départ soit plus élevé, principalement en ce qui concerne les départs à Vichy et l'envoi de miliciens en Allemagne. Ces deux catégories ont déjà été couvertes plus tôt dans notre recherche. Les départs en Allemagne de miliciens pour travailler en Allemagne et encadrer les Français déjà sur place comptent pour 116 départs. Les hommes envoyés à Vichy, eux, sont au nombre de 66. Ces deux catégories comptent pour deux tiers (67 %) des départs hors de la région. Le tiers restant inclut plusieurs événements marquants de la Milice, à commencer par l'engagement de Miliciens dans l'armée allemande.

3.5.1. Dans les unités militaires allemandes (LVF et Waffen-SS)

Pendant les années 1943-1944 et durant l'après-guerre, les membres de la Milice française sont fréquemment associés à l'armée allemande, plus précisément dans la Waffen-SS. Cet organisme militaire nazi est créé en 1933 comme garde de protection

d'Adolf Hitler. Au fil des années, principalement pour pallier l'attrition de la guerre, cette unité de garde va compter jusqu'à près d'un million d'hommes. À partir de l'hiver 1942, à la suite de la défaite de Stalingrad, les étrangers vont être grandement sollicités dans la garde noire. Le gouvernement français s'intéresse dès les débuts de ce projet à faire participer la Milice française à la hauteur de mille hommes[280]. Il n'en est rien, car Joseph Darnand s'abstiendra de faire engager ses hommes si l'unité doit combattre des Français. Le 22 juillet 1943, le gouvernement français approuve officiellement l'entrée des Français dans la Waffen-SS et leur donne les mêmes droits qu'à la LVF[281].

Alors que les attentats contre miliciens s'aggravent au long de l'été 1943, Joseph Darnand va conclure un accord avec les dirigeants de la SS. En échange de quatre cents cadres miliciens pour l'unité française, il recevra des armes pour sa Milice[282]. Le dirigeant de la Milice rentre dans la SS en août 1943, et sera suivi par environ 200 à 300 miliciens en octobre 1943[283]. À Toulouse, nous avons recensé 31 miliciens engagés dans la Waffen-SS entre mars 1943 et août 1944[284]. Contrairement à d'autres régions où des chefs départementaux s'engagent, il semble que dans la région toulousaine, il s'agit principalement de Franc-Garde permanent et des cadres subalternes plus âgés. À titre

---

[280] AN, archives de Berlin, bordereau n.6080, copie du télégramme émis par Krug envoyé au ministre Schleier, 28 juin 1943.

[281] LOI n.428 du 22 juillet 1943 relative aux engagements volontaires dans les formations antibolcheviques, dans *Journal officiel de la République française*, 23 juillet 1943, p.1946.

[282] Jean-Marie Guillon, *La résistance dans le Var : Un essai politique*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, 1989, p.285 - 287.

[283] Les sources diffèrent légèrement sur le nombre de miliciens engagés dans la Waffen-SS. Un document des renseignements généraux datant du 21 octobre 1943 mentionne 230 miliciens rassemblés à Paris avant de partir pour Beyreuth en Allemagne. En février 1944, un rapport du ministère de l'Intérieur mentionne que 300 miliciens se sont engagés dans la Waffen-SS. Au fil des mois, il est correct d'assumer qu'en août 1944, le nombre de miliciens engagé dans la Waffen-SS dépasse l'objectif initial de 400 hommes.

[284] À ce jour, il n'existe aucune étude sur les motivations des volontaires ou sur le recrutement de Français dans la Waffen-SS. Pis encore, sa composition sociale est complètement inconnue. Il existe toutefois de nombreux livres qui leur sont dédiés. Ils portent généralement sur leur combat, sujet plus populaire à la masse des lecteurs.

d'exemple, Ivan Bartolomei, ancien militaire de carrière, né le 1er novembre 1898, part en octobre 1943 avec le premier convoi. Il est chef adjoint de la Milice de son canton du Lot-et-Garonne et s'engage dans l'armée allemande à 44 ans. Il y sert comme officier et est de tous les combats en Ukraine puis en Poméranie[285].

Pour le simple milicien, le chemin à prendre n'est pas simple, selon Pierre Méric, les miliciens doivent à l'époque faire face à quatre choix distincts[286] :

1- Partir combattre avec les Allemands sur le front de l'Est, dans la Waffen-SS, pour construire l'Europe Nouvelle. Ce n'est pas une vaine motivation, car l'Allemagne est à ce moment une puissance mondiale.
2- Rejoindre l'Afrique du Nord par l'Espagne pour rentrer dans la nouvelle armée française en formation. Cette option est peu appréciée des militaires à cause du remplacement de Giraud par de Gaulle.
3- Rester fidèle et loyal envers le Maréchal, continuer à lui obéir et rester à sa disposition sur le territoire national, prêt à toute éventualité.
4- Rentrer dans les maquis existants, en rébellion déclarée contre le pouvoir. Ce choix est éliminé de manière personnelle par Méric, mais il cite que cela peut être remis en question par un accord national seulement avec l'Armée secrète.

Pour Pierre Piquemal, le choix est plus simple. Ce jeune de vingt-deux ans, originaire des Basses-Pyrénées, part travailler en Allemagne en septembre 1943 pour le STO. Il travaille dans une ferme en Autriche et s'engage dans la Waffen-SS en décembre

[285] AHLG, cour de justice du Lot-et-Garonne, cote inconnue, dossier de procédure n.311 contre Ivan Bartholomei, procès-verbal d'Ivan Bartholomei du 2 mai 1945.
[286] Pierre Méric, *20 ans en quarante*, (s.l. & s.d.)., p.71 - 73.

1943. Il dit son désir de servir la cause européenne et défendre la civilisation chrétienne comme plus important que les dangers individuels du front[287].

Enfin, l'entrée de miliciens dans la Légion de volontaires français ne semble pas lié à une quelconque politique d'engagement. De fait, nous avons trouvé six cas où des miliciens se sont engagés dans la LVF. Ils s'engagent pour éviter le STO ou encore par idéalisme[288].

3.5.2. Dans le 1er Régiment de France

Au lendemain de la dissolution de l'armée d'armistice, la France de Vichy est un État sans armée. Toutefois, pour disposer de formations policières supplémentaires, les Allemands permettent la levée d'une armée gouvernementale de la taille d'un régiment[289]. Cette unité, le 1er régiment de France, parait assez proche des idéaux de la Milice[290]. Les jeunes miliciens des départements de la Zone Sud y sont envoyés pour faire leurs classes militaires. Pour la région de Toulouse-Pyrénées, nous comptons dix jeunes hommes, tous entrent 18 et 23 ans. Au total, une centaine de miliciens sont passés par le 1er RF durant sa formation[291]. Les hommes qui ont été incorporés dans l'unité avant le mois de janvier 1944 ont tous la particularité d'être mutés dans la Franc-Garde de Vichy en réponse aux

---

[287] Pierre Piquemal, *Pour Dieu et la Patrie, des chantiers de jeunesse à la Waffen-SS*, Du Paillon, 2019, p. 48 - 49. Ses deux frères et son beau-frère seront également miliciens et ses deux frères ont servi dans la Franc-Garde du Lot-et-Garonne. Pierre Piquemal ne reviendra en France qu'en juillet 1952, après avoir vécu en exil en Espagne.

[288] ADG, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W, dossier de procédure n.65 contre Michel Garrigues, témoignage de Marc Baudru, 30 mars 1945. Son dossier est très maigre et celui de son frère, lui aussi engagé dans la LVF, est constitué de documents officiels allemands. Il ne contient aucun procès-verbal.

[289] AN AJ 41/1787, Délégation française auprès de la commission allemande d'Armistice (DFCAA), commandant en chef Ouest n.1700/43 du 12 avril 1943.

[290] Philippe Naud, « La mise sur pied du 1er régiment de France, avril-octobre 1943 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, numéro 202-203, 2001, p.51.

[291] *Idem.*

opérations du plateau de Glières. Certains miliciens engagés après janvier 1944 restent dans l'unité jusqu'au débarquement de juin 1944, moment où ils sont mobilisés dans la Milice de leur département d'origine.

3.5.3. Dans les chantiers de la jeunesse

Cette partie porte sur les jeunes miliciens, dans le début de leur vingtaine, qui quittent la Milice pour faire leur « service militaire » dans les chantiers de la jeunesse[292]. Dans les camps, les 16 hommes issus de la région toulousaine et des dizaines de milliers d'autres venant de la zone sud subissent un entrainement physique et moral. Le but est de leur inculquer le sens de l'intérêt national à travers le sport, le travail et la vie communautaire[293]. Trois de ces miliciens intègrent ensuite le 1er régiment de France et six jeunes hommes rentrent dans la résistance en juin 1944 lors de la dissolution de l'ensemble des chantiers[294].

3.5.4. Les mutations hors département

Plusieurs membres de la Milice de Toulouse-Pyrénées vont quitter leur région d'origine pour diverses raisons. Treize miliciens quittent leur département pour assumer des fonctions plus importantes dans d'autres régions de la zone sud. Trois hommes sont nommés chefs régionaux : Victor de Bourmont pour la région de Lyon en mai 1944 ; Pierre

---

[292] Christophe Pécout, « Les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : Une expérience de service civil obligatoire », *Agora débats/jeunesses*, numéro 48, janvier 2008, p.24 - 33. Alors que le service militaire en France est de deux ans, le service dans les chantiers de la jeunesse dure seulement huit mois.

[293] Christophe Pécout, « Les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : Une expérimentation pédagogique sous le gouvernement de Vichy », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, numéro 234, avril 2009, p.53 - 62.

[294] ADD, cote 5 W 12, fond du cabinet du préfet, dissolution des Chantiers de la jeunesse, 24 juillet 1944. Les Chantiers sont dissous en date du 15 juin 1944 et les hommes étant en service à ce moment devaient être envoyés en Allemagne comme requis du service de travail obligatoire.

Tricaud pour la région de Marseille[295] et Jacques Pissard pour la région de Montpellier en avril 1944[296]. Ces chefs amènent plusieurs hommes de confiance avec eux pour étoffer leur état-major. De Bourmont amène Christian de Londaiz avec lui comme adjoint à Lyon également avec deux gradés de la Franc-Garde permanente. Jacques Pissard nomme deux miliciens comme chef des 4e et 5e services régionaux à Montpellier. Il s'agit respectivement de Robert Gilles, responsable de la propagande, et de Pierre Mulsant, inspecteur financier de la Milice[297].

D'autres sont affectés dans les services nationaux ou dans la Franc-Garde de Vichy. Constant Duprat et Charles Keller, respectivement chef régional du 2e service à Toulouse et chef du 2e service dans les Basses-Pyrénées seront nommés dans le service de renseignement national à Vichy[298]. Aussi, l'ancien lieutenant-colonel Henri de Saint-Antonin, de Toulouse, est envoyé à Vichy comme inspecteur de la Franc-Garde permanente à l'été 1943. Avec l'expansion de la Milice en zone nord de la France, le mouvement nomme des dirigeants pour superviser les deux sections nouvellement créées. Ainsi, les deux délégués généraux de la Milice pour les zones nord et sud sont tous deux issus des rangs de la Milice toulousaine. Pour le sud de la France, un chef milicien du Lot-et-Garonne est nommé comme délégué général de la Milice française. Il s'agit de l'ancien capitaine Henri Botet de Lacaze. Celui-ci trouve dans le nouveau régime tout ce qui

[295] ADHG, cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 60, dossier de procédure n.391 contre Pierre Tricaud, procès-verbal de Pierre Tricaud, 24 février 1945.
[296] ADLG, chambre civique du Lot-et-Garonne, cote 1741 W 30, dossier de procédure n.802 contre Jacques Pissard, procès-verbal de Jacques Pissard, 14 avril 1945. Originalement, il est chef de centaines dans le Lot-et-Garonne, Pissard devient le chef départemental du Tarn-et-Garonne en novembre 1943.
[297] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 137, dossier de procédure n.285 contre Pierre Mulsant, procès-verbal de Pierre Mulsant, 22 février 1946.
[298] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 148, dossier de procédure n.339 contre Constant Duprat, procès-verbal de Constant Duprat, 6 septembre 1946 ; ADHP, Cour d'appel de Pau, cours de justice des Hautes-Pyrénées, dossier de procédure n.84 contre Keller, procès-verbal de Charles Keller, 12 avril 1945.

correspond à ce qu'il désire soit le travail, la famille, la patrie, l'autorité et la discipline. Il est un milicien convaincu, menaçant ses métayers d'expulsion si leur fils ne partent pas au STO, il entraine les miliciens sous sa direction au tir et va jusqu'à attaquer la gendarmerie pour lui voler ses motocyclettes[299].

Ensuite, avec l'expansion de la Milice au nord en janvier 1944, trois miliciens quittent la région. Jacques Goujon, de Haute-Garonne, devient le chef régional du mouvement à Dijon en février 1944 dans le but d'y implanter la Milice française[300]. Louis Aussenac, du Tarn, obtient la même mission pour la région de Poitiers[301]. Pour sa part, André de la Rivière, employé au 2e service du Tarn, puis à l'échelon régional, devient le délégué général de la Milice pour la zone nord. Celui-ci devient le chef de la Milice pour la région d'Île-de-France plus tard en 1944, la délégation milicienne la plus nombreuse au nord de l'ancienne ligne de démarcation[302].

Enfin, la désignation de Joseph Darnand au poste de secrétaire général au maintien de l'ordre le 1er janvier 1944 entraîne la nomination de nombreux miliciens à des postes importants. En fait, à partir de 1944, Vichy est un véritable État milicien, les membres du mouvement sont nommés intendants de police, hauts responsables des renseignements et même préfet[303]. Plusieurs hommes de Toulouse deviennent des hauts placés dans les nouvelles instances du maintien de l'ordre. Premièrement, Pierre Lacomme et Jacques Bianconi vont tous deux devenir directeurs régionaux des services pénitentiaires, le

---

[299] Cointet, *op. cit.*, p.69.
[300] Gergory Bouysse, *Encyclopédie de l'ordre nouveau — Histoire du SOL, de la Milice française & des mouvements de la Collaboration, Volume 5*, 2017, p.60.
[301]ADV, cours de justice de Vienne, cote 111 W 285, dossier de procédure n.1020 contre Louis Aussenac. Procès-verbal de Louis Aussenac (date inconnue).
[302] ADHG, cours de justice de Toulouse, section du Tarn, cote 1918 W 53, dossier de procédure n.115 contre André De Larivière, rapport de l'agent spécial Maurice Cros du 12 décembre 1944.
[303] Agnes Marcheboeuf, *Archives du préfet régional de Lyon durant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, répertoire numérique sous la direction de Florence Beaume, Lyon, 1998, p.13.

premier à Lyon et le second à Montpellier. Dans le Lot-et-Garonne, le centre de détention d'Eysses reçoit un nouveau dirigeant en janvier 1944 après l'évasion de 54 de ses détenus. Son nouveau directeur est l'ex-chef départemental de la Milice des Bouches-du-Rhône Joseph Schivo, qui sévit et empêche de nouvelles évasions par de strictes mesures[304]. René Jampy-Sicres et Charles Doazan quittent leur foyer pour un poste officiel[305]. Le premier est nommé inspecteur du maintien de l'ordre en mars 1944. Le second est envoyé à Vichy comme secrétaire puis devient secrétaire auprès d'un ministre. Malgré la base restreinte de ressortissants miliciens, l'ampleur et la diversité des cadres envoyés à travers la France font ressortir l'importance que la Milice prend dans le maintien de l'ordre. La Milice de la région toulousaine semble jouer un rôle assez important dans l'envoi de cadres à travers la France pour y diriger des délégations miliciennes.

Finalement, nous avons recensé 1037 personnes qui ont quitté la Milice de la région de Toulouse. En incluant toutes les démissions et les départs, nous pouvons affirmer qu'un milicien sur trois quitte le mouvement ou la région pour une raison ou une autre.

4. Conclusion

En conclusion, les données présentes dans ce chapitre mettent de l'avant certaines tendances présentes depuis l'époque du SOL. De plus, l'analyse des dossiers de miliciens nous permet de faire certaines découvertes et d'affirmer certaines tendances. Au sein de la Milice régionale de Toulouse-Pyrénées, on assiste à un assouplissement des critères de

[304] « Eysses, une prison dans la Résistance », Fabrice Bourrée. (1987 ; Villeneuve-sur-Lot, Lot-et-Garonne, France, Amicale d'Eysses/IFOREP), DVD.
[305] ADHG, cours de justice du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 212, dossier de procédure n.226 contre Jampy-Sicre, procès-verbal de René Jampy-sicres, 7 décembre 1944. Il rentre à Vichy en avril 1944 comme inspecteur auxiliaire au maintien de l'ordre.

recrutement et donc un élargissement du bassin d'adhérents. Ainsi, plusieurs centaines d'hommes plus âgés, de femmes et surtout de jeunes hommes rentrent dans l'organisation. De manière générale, ces personnes adhèrent plus à la Milice par nécessité que par idéal politique. En effet, en analysant les données obtenues, on remarque qu'il s'agit du résultat de la politique étrangère allemande dans le contexte de guerre totale. Ainsi, les jeunes Français s'engagent dans la Milice française pour éviter de partir travailler en Allemagne. Nous remarquons une tendance claire dans la base professionnelle de la Milice française. La provenance sociale des adhérents qui arrivent entre janvier 1943 et août 1944 reste très variée. Ce phénomène qui est visible dans le SOL devient encore plus diversifié dans la Milice. De plus, nous découvrons que l'âge moyen des membres de la Milice baisse progressivement jusqu'à la libération de la France. Cela est dû à la démission des anciens militaires qui se sont engagés à l'époque du SOL et l'adhésion en masse de jeunes gens.

Nous avons découvert que la Milice de la région de Toulouse joue un rôle important dans la nomination de cadres au niveau national. En effet, à travers les ordres de mutations trouvés dans leur dossier, Toulouse-Pyrénées cède plusieurs cadres aux régions voisines et lors de la création de la Milice en zone nord en janvier 1944. Certains membres sont même nommés à des postes officiels dans des positions normalement réservées aux employés de l'état comme la gestion pénitentiaire et le maintien de l'ordre. Ce phénomène n'est toutefois pas singulier à cette région, mais représente une officialisation de la Milice comme outil de répression étatique à travers la France. De plus, sur les 2700 membres de la Milice toulousaine, près de 1000 hommes et femmes quittent le mouvement et la région pour une variété de raisons. Le niveau de rétention au sein du mouvement est moindre que dans le SOL et nous pouvons mettre ce fait en relation avec un haut niveau d'engagements

par intérêts. Notre étude met également en relief le faible degré d'interconnectivité entre la Milice et les divers groupes de la collaboration. Encore une fois, ce phénomène n'est pas unique à la région, mais offre une représentation du sud de la France, où le SOL fut bien implanté. À l'inverse, dans le Nord, les partis de la collaboration sont parfois assimilés à la Milice française[306]. À l'été 1944, la France s'embrase dans une guerre civile déclenchée par le débarquement. Ce qui reste des délégations départementales de Toulouse vont se mobiliser pour faire volte-face à la résistance.

[306] À titre d'exemple, dans la région de Bordeaux (zone nord), la Milice française n'est créée qu'à partir d'avril 1944. Dans les trois départements qui la composent, le JEN, le RNP et la LVF civile sont tout bonnement assimilés dans la Milice naissante.

CHAPITRE 3. L'ÉTÉ 1944 : RÉPRESSION, RÉSISTANCE ET FUITE

L'été 1944 représente le point culminant d'une lutte entre la résistance française, d'un côté, et de l'autre, l'armée allemande aidée par les services policiers de Vichy. L'année 1944 est une période tragique. Plusieurs actions importantes sont orchestrées par les Allemands et les miliciens à travers la France dans le but d'anéantir les groupes de résistance. Partout, ces actions résultent dans l'arrestation, la déportation en Allemagne et la mort de résistants[307]. En juin 1944, l'État de Vichy et la Milice française s'accrochent aux deux principes fondateurs qui leur servent de raison d'être : assurer la protection des Français et préserver l'unité de la nation[308]. C'est sous le couvert de ces principes que la Milice de la région Toulouse-Pyrénées commet des exactions envers la population et s'engage dans des opérations répressives. Les alliés débarqués dans le sud de la France, le 15 août 1944, les Allemands quittent rapidement la France afin d'éviter d'être pris entre la résistance, maintenant en lutte ouverte, et l'armée américaine qui avance vers l'intérieur des terres. La Milice de la région de Toulouse plie également bagage et suit le repli allemand vers l'Est.

1. Répression et résistance

À la suite du débarquement de Normandie, la multiplication des foyers de résistance et des attentats envers les Miliciens mène à leur radicalisation. La Milice de Darnand est réduite à un simple instrument de coercition qui s'enfonce dans une logique de guerre civile

[307] Pierre Laborie, *1944 : logique de répression de Vichy, la répression en France à l'été 1944*, Actes du colloque organisé par la fondation de la résistance et de la ville de Saint-Amand-Montrond, Fondation de la résistance-édition électronique, Paris, 2007, p.20 - 21.
[308] *Ibidem*.

alors qu'elle est de plus en plus isolée[309]. Le sort des sujets de notre étude est varié. Plusieurs rejoignent la résistance, ou du moins essayent, tandis que plusieurs centaines d'hommes, femmes et enfants fuient la France.

1.1. Guerre civile dans la région de Toulouse-Pyrénées

Dès le 8 juin 1944, la région de Toulouse-Pyrénées est mobilisée, les bénévoles sont encasernés dans la Franc-Garde permanente. Les plus jeunes s'entrainent à porter les armes et les familles sont relocalisées pour être à l'abri de la résistance. Alors que les sources allemandes citent plus de trois mille miliciens (3041 personnes) pour la région de Toulouse en mars 1944, dont plus de 2600 Franc-Gardes, la situation réelle est tout autre[310]. Ces chiffres semblent surestimés sur l'effectif réel des délégations départementales. En effet, la Milice de Toulouse est aux prises avec une recrudescence dans les démissions de ses membres. Un minimum de 630 miliciens répond à l'appel de mobilisation dans la région de Toulouse-Pyrénées. Ils sont répartis de la façon suivante[311] : 60 hommes pour l'Ariège, 70 pour les Basses-Pyrénées, 70 pour les Hautes-Pyrénées, 60 pour la Haute-Garonne, 90 pour le Gers, 10 à 17 pour le Lot, 220 pour le Lot-et-Garonne, 40 pour le Tarn et 80 pour le Tarn-et-Garonne. Avant le débarquement de Normandie, la Franc-Garde permanente de la région est plus ou moins implantée. Il existe une Centaine à Toulouse et à Agen, puis une trentaine pour Foix, Pau et Auch[312]. Les quatre autres départements n'ont

---

[309] *Ibid.*, p.24.

[310] AN, « Rapport complémentaire et de clôture au rapport spécial n.9 concernant la Milice française », Inspection de contrôle de la commission allemande d'armistice, 4 avril 1944.

[311] Gergory Bouysse, *Encyclopédie de l'ordre nouveau — Histoire du SOL, de la Milice française & des mouvements de la Collaboration*, Volume 5 à 7 & 11.

[312] Les unités de la Franc-Garde permanente de la Milice française sont structurées de la manière suivante : Une unité de 5 hommes se nomme une « Main », celle de 11 hommes se nomme une « Dizaine », la « Trentaine » se constitue de 35 hommes, la « Centaine » se compose d'environ 130 hommes et compte plusieurs trentaines et la « Cohorte » est l'équivalent d'un petit bataillon avec plusieurs « Centaines ».

pas d'unité fixe ; elles sont créées de toutes pièces après le 8 juin 1944. Au cours de l'été 1944, tous les départements de la région sauf le Lot sont munis d'au moins une unité d'une trentaine d'hommes.

Deux différences départementales sont particulièrement intéressantes dans la mobilisation de la Milice. L'Ariège est le troisième département à se doter d'une Centaine permanente derrière la Haute-Garonne en décembre 1943 et le Lot-et-Garonne en avril 1944. Toutefois, les miliciens issus de l'Ariège sont insuffisants pour remplir les rangs de l'unité. Les hommes d'une demi-douzaine de départements sont donc envoyés pour remplir la Centaine de Foix. Parmi ceux-ci, on compte 81 hommes issus de la région et 8 qui viennent de départements limitrophes, mais extrarégionaux[313]. L'importance donnée à ce département et l'ampleur des mutations en provenance de Toulouse sont expliquées par Robert Pincemin. Celui-ci est le chef de la Milice pour les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne depuis avril 1944[314].

Ensuite, le Lot se démarque également par le manque total de détachement permanent. En effet, malgré son nombre élevé d'adhérents, la Milice du Lot est très peu mobilisée dans la politique de collaboration. Le 13 juin, le préfet du Lot mobilise 11 miliciens pour remplacer les 17 gardiens de la paix de la brigade d'Auch qui rallient la résistance[315]. La majorité des requis refusent et seuls deux hommes se présentent au siège de la Milice à Cahors. Ce n'est qu'après la mobilisation générale que le département du Lot compte entre 10 et 17 Franc-Gardes permanents.

---

[313] ADA, 344 W 4 ; 5 W 77 ; 5 W 13 ; 17 W 129 ; 5 W 17. On ne compte pas moins de 44 hommes de la Haute-Garonne, 1 du Tarn-et-Garonne, 4 des Hautes-Pyrénées, 4 du Gers, 13 du Tarn et 15 des Basses-Pyrénées. De plus, on ajoute un homme du Var, 2 des Bouches-du-Rhône, 2 de l'Allier, 1 de la Drôme, 1 de Paris et 1 de l'Aude.

[314] André Laurens, *L'Ariège des « collabos », 1940-1945*, Foix, C.R.D.P., 2013, p.226.

[315] ADL, cotes 1740 W et 1743 W, ordre de réquisition de miliciens au service du maintien de l'ordre du 19 juin 1944.

1.1.1. Actions contre la résistance

Les actions entreprises par la Milice française sous le couvert du maintien de l'ordre sont aussi diverses que meurtrières. Du contrôle d'identité aux opérations armées, le niveau d'engagement varie d'un département à l'autre. Ces opérations demandent des moyens logistiques importants. Elles sont conduites essentiellement par les Allemands, par l'intendant Pierre Marty ou par les responsables départementaux de la Milice. Devant le manque de volonté des forces régulières du maintien de l'ordre, Pierre Marty utilise principalement la Milice dans ses opérations. Il fait l'éloge de la Milice dès mai 1944, dans une circulaire adressée aux commissaires de la police en mentionnant qu'il considère la Milice comme « une alliée précieuse pour le maintien de l'ordre et indispensable pour sauver notre pays »[316].

Sans faire un récit de chaque engagement entre la Milice et la résistance, nous voulons présenter certains éléments importants de cette période d'affrontement. Conjointement à la stratégie allemande, les forces de l'ordre doivent garder le contrôle des voies de communication entre l'Atlantique et la Méditerranée. Pour ce faire, Français et Allemands doivent neutraliser les maquis du Nord (Massif central) et du Sud (des Pyrénées)[317]. C'est dans ce cadre que plusieurs violentes opérations de « nettoyage » ont lieu dans la région. Dans l'Ariège, les miliciens mènent une lutte acharnée contre les résistants et leurs organisations[318]. Le 10 juin 1944, à Betchat en Ariège, des miliciens et des éléments du PPF se joignent aux Waffen-SS de la division allemande « Das Reich »

[316] Michel Soubet, Revue résistance R4, numéro 10, 1979, p.10.
[317] André Balent, *Roquefixade (Ariège) 6-7 juillet 1944*, sur le site Le Maitron les fusillés 1940-1944, consulté le 25 mars 2024, https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176326
[318] Laurens, *op. cit.*, p.244.

pour éliminer un maquis. Les résistants parvinrent à s'échapper, mais les civils des localités avoisinantes payent un lourd tribut. Au total, 42 hommes, femmes et enfants sont massacrés dans le cadre de l'opération la plus sanglante du département[319]. C'est également en Ariège que se produit l'un des combats les plus sanglants opposants miliciens et résistants. La 3101e compagnie de FTPF se compose de 70 jeunes Ariégeois et se cantonne près du village de Roquefixalde[320]. Le 6 juillet 1944, en début d'après-midi, les 120 miliciens et les GMR présents donnent l'assaut du cantonnement du maquis. Dans cet affrontement, 16 résistants et deux miliciens trouvent la mort. Un monument honore aujourd'hui la mémoire des résistants morts au combat[321].

Ensuite, un autre combat meurtrier prend place dans le Lot-et-Garonne. Tout commence le 12 juin lorsque deux miliciens sont enlevés dans la commune d'Astaffort. Aussitôt averties, la Milice envoie 30 Franc-Gardes permanents et une dizaine de PPF sont dépêchés sur place pour prendre des otages et demander la libération des deux miliciens. Le 13 juin 1944 vers 13 h, les miliciens arrivent dans un bus lorsque des résistants embusqués ouvrent le feu. Les otages se mettent au sol et une fois l'effet de surprise dissipé, les miliciens retournent le feu. Les combats sont âpres et les miliciens prennent six résistants en otage. Vers 18 h, les combats sont terminés et un échange de prisonniers à lieu le lendemain soir. Les combats d'Astaffort coûtent la vie à 10 résistants, quatre miliciens et un membre PPF, sans compter les Allemands[322].

---

[319] Laurens, *op. cit.*, p. 239 - 240.
[320] André Balent, *Roquefixade (Ariège) 6-7 juillet 1944*, sur le site Le Maitron les fusillés 1940-1944, consulté le 25 mars 2024, https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176326
[321] *Ibid.*
[322] Jean-Pierre Koscielniak, *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne, 1940-1945*, Éditions d'Albret, Agen, 2003, p.187 - 189.

Du côté de la résistance, nous sommes en mesure de chiffrer les exécutions dans les départements de la région. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité de la répression par les divers mouvements de la collaboration et les Allemands. Nous disposons du nombre d'exécutions pour six des départements, soit : 86 pour l'Ariège, 101 pour le Gers, 76 pour les Hautes-Pyrénées, 49 pour la Haute-Garonne, 47 dans le Lot et 25 dans le Tarn[323]. Ces exactions sont très majoritairement commises entre juin 1944 et la libération. Par exemple, en Ariège 78 des 86 exécutions du département dans les derniers mois de l'occupation[324]. Dans les Basses-Pyrénées, il y avait une relative modération dans l'action répressive contre la résistance[325]. De l'autre côté, nous offrons une estimation des pertes miliciennes de la région toulousaine. Selon les documents disponibles, nous avons déterminé qu'un minimum de 84 miliciens est assassiné jusqu'en août 1944[326]. À ce chiffre, il faut ajouter plusieurs dizaines d'attentats infructueux. De plus, 18 miliciens de la région trouvent la mort en combattant les résistants, majoritairement à partir de juin 1944. Le cas d'Henri Canton est notable. Ce milicien meurt le 22 février 1944 dans une attaque du maquis de Glières. Celui-ci devient un martyr de la Milice régionale et est décoré de la Légion d'honneur à titre posthume[327].

1.1.2. Dénonciations, escroqueries et déportation

---

[323] Laurens, *op. cit.*, p.269.
[324] *Ibidem.*
[325] Laurent Jalabert & Stéphane Le Bras, *Vichy et la collaboration dans les Basses-Pyrénées*, Éditions Cairns, 2015, p.129.
[326] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.
[327] Citation à l'ordre de la nation d'Henri Canton, dans *Le journal officiel de l'État français. Loi et décrets (4 janvier 1941-25 août 1944)*, Paris, 24 février 1944, p.578. Cette citation lit : « Chef d'un entrain et d'un courage remarquable. A été mortellement frappé à la tête de sa troupe en attaquant une position fortifiée tenue par les hors-la-loi à Froges (Haute-Savoie). ». Rares sont les miliciens qui reçoivent cette prestigieuse décoration.

L'étendue de la répression va au-delà des affrontements armés. La Milice s'adonne également à des contrôles d'identité, des vols et des pillages. Dans la Haute-Garonne, elle fait une descente sur le garage de M. Boyer. Celui-ci est brièvement arrêté, mais réussit à s'enfuir. Les miliciens emportent avec eux plus de 500 000 francs de marchandise : 200 kg de blé, un moteur agricole, huit bicyclettes, six postes TSF, 18 batteries, l'outillage du garage, beaucoup de pièces de rechange, 5 roues de voitures, etc[328]. En Ariège, le pillage continue dans les villages de Rougé et de las Cabesses où les maquisards obtiennent du ravitaillement. Devant l'arrivée des miliciens, les habitants fuient et les miliciens prennent avec eux dix poules, quatre canards, six lapins, trois lards, quatre jambons, 18 saucissons, trois pots de confits, deux litres d'huile, 60 litres de vin, 15 litres d'eau-de-vie et deux sacs de haricots[329]. Les membres de la Milice sont également coupables de plusieurs escroqueries. Par exemple, dans le Lot-et-Garonne, Jean Silberstein est arrêté le matin du 23 juillet 1944 à son domicile et conduit au siège de la Milice. Le secrétaire départemental Paul Pacaud dirige l'arrestation de Silberstein et le somme de faire un don de 100 000 francs sous la menace d'être déporté en Allemagne. L'arrêté ne peut débourser que l'argent qu'il détient et remet 5000 francs. Pacaud essaye à six reprises d'aller soutirer le reste sans succès. Selon un document officiel de juillet 1944, il déclare que Silberstein veut faire un don aux œuvres sociales de la Milice pour venir en aide aux familles miliciennes[330].

Avant de venir à la Milice, Pacaud était inspecteur de la question juive du Lot-et-Garonne. En fait, la Milice est très impliquée dans la dénonciation et la déportation de juifs

[328] ADHG, cote 2546 W, 2587 W et 1918 W.
[329] Laurens, *op.cit*. p.228.
[330] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 61, dossier de procédure n.726 contre Paul Pacaud, témoignage de Jean Silberstein du 21 août 1945.

français. En dehors des dénonciations individuelles, des actes de haine et des propos antisémites de plusieurs miliciens, plusieurs individuels sont employés par le Commissariat général aux questions juives (CGQJ)[331]. Outre Pacaud, Edmond Fadeuilhe est inspecteur aux questions juives pour la Haute-Garonne[332] et Patrick le Spens quitte la Milice du Tarn en mai 1943 pour devenir délégué départemental aux affaires juives pour les Hautes-Pyrénées[333]. Également dans les Hautes-Pyrénées, l'agent d'assurance René Hamelin devient le responsable des biens juifs du département. Il touche une commission de 3 % sur la liquidation de tous les biens des juifs français[334]. Celui-ci, membre de la LFC, du SOL puis de la Milice, est mobilisé en juin 1944 comme chef comptable de la Franc-Garde permanente du département. De manière générale, la Milice agit comme auxiliaire précieux pour l'occupant. Par exemple, dans l'Ariège, sur les 106 personnes déportées en 1944, 42 sont livrées par la Milice[335]. Dans le Tarn-et-Garonne, Antoine Auguste, milicien et retraité de 67 ans, remet au chef départemental Pissard une liste des juifs du département. Celui-ci la remet aux Allemands et la police allemande vient arrêter plus d'une trentaine de personnes entre mars et juin 1944[336]. De son côté, Roger Porcherot du Gers remet une liste

[331] Jean Estèbe, *Les juifs en midi toulousain pendant la Seconde Guerre mondiale : état de la question*, Annales du Midi, volume 104, numéro 199-200, 1992, p. 461 — 475 ; Alexandre Doulut, « la spoliation des biens juifs dans le Lot-et-Garonne, en France », *Revue d'histoire de la Shoah*, numéro 186, 2001, p. 291 – 328.

[332] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2536 W 11, dossier de procédure n.86 contre Edmond Fadeuilhe, procès-verbal d'Edmond Fadeuilhe du 4 septembre 1944. Devant la justice française, Fadeuilhe nie toute action avec la Milice française ou de contact avec les autorités allemandes.

[333] ADHP, Cours de justice de Tarbes, cote 32 W, dossier de procédure n.163 contre Patrick le Spens, procès-verbal du 4 janvier 1945.

[334] ADHP, Cours de justice de Tarbes, cote 32 W 14, dossier de procédure (numéro inconnu) contre René Hamelin, procès-verbal de René Hamelin du 15 septembre 1944 et complément d'interrogatoire du 18 novembre 1944.

[335] André Laurens, *Le phénomène milicien en Ariège et l'évolution de ses représentations dans l'opinion*, p.18.

[336] ADTG, Cour de justice du Tarn-et-Garonne, cote 2546 W 210, dossier de procédure n.180 contre Antoine Auguste, procès-verbal d'Antoine Auguste du 15 décembre 1944.

de 57 noms, principalement des juifs, des francs-maçons et quelques Espagnols à la préfecture de police d'Auch[337].

Les miliciens arrêtent des centaines de personnes pour leur soutirer des informations sur la résistance. Les exactions de la Milice sont bien connues. Ces exactions sont principalement les agissements du 2e service de la Milice. Les multiples actions de ce groupe sont assez importantes pour être abordées à part.

1.1.3. Le deuxième service milicien

Service indépendant de l'échelon départemental qui opère en quasi-impunité avec brutalité, le deuxième service est tristement célèbre pour les moyens utilisés pour recueillir des renseignements. Initialement, le 2e service du SOL a pour but de contrôler le recrutement. Ce service doit détecter, à l'aide d'un réseau d'agents, les adversaires politiques et établir sur eux des fiches détaillées[338]. Par exemple, dans le département de Hautes-Pyrénées, la composition des fiches de renseignement se divise de la façon suivante : une centaine de communistes, 50 gaullistes et 300 juifs[339]. Max Knipping, délégué de Darnand au secrétariat du maintien de l'ordre, affirme que le personnel de la Milice le plus néfaste est incontestablement celui du 2e service[340]. En effet, de nombreux éléments indésirables intègrent la Milice dans le seul but de piller leurs victimes sous le couvert d'actes policiers.

---

[337] ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 18, dossier de procédure n.178 contre Roger Porcherot, résultat de l'examen mental de Roger Porcherot par Pierre Lassalle du 12 janvier 1945.
[338] AN, cote 287 284/4, interrogatoire de Max Knipping des renseignements généraux du 14 juillet 1945, p.9 - 11.
[339] ADHG, Cours de justice de Hautes-Pyrénées, cote 32 W, dossier de procédure n.247 contre Martial Douéras, interrogatoire de Vincent Simon du 10 septembre 1944. Simon est un agent actif du deuxième service milicien et devient en juin 1944 le chef adjoint de son service.
[340] *Ibidem.*

Dans la région de Toulouse-Pyrénées, d'après les données recueillies, les délégations départementales ont employé un total de 47 inspecteurs et plusieurs dizaines de simples agents[341]. Ils avaient des rôles divers, de la chasse au maquis jusqu'aux miliciens réfractaires. Certains étaient des espions pour le compte du 2e service milicien, tel Marc Lomière, jeune homme de 23 ans lorsqu'il s'engage dans la Milice du Lot-et-Garonne à l'été 1943. Entre janvier et juin 1944, il participe à la découverte de cinq dépôts d'armes et le démantèlement de trois maquis différents. Cela représente la prise d'un total de 40 hommes arrêtés et plusieurs tonnes d'armes qui sont ensuite distribuées aux miliciens du département[342]. Plusieurs centaines de personnes sont faites prisonnières de la Milice toulousaine. Dans l'interrogatoire des prisonniers de la Milice, la violence physique est presque de mise. Toujours dans le Lot-et-Garonne, le château de Ferron est non seulement le siège de la Franc-Garde départementale, mais également la prison d'une cinquantaine de Français. Les hommes du deuxième service miliciens utilisent bien plus que leur main et leur pied. Ils comptent dans leurs « outils » : diverses matraques, fouet en nerf de bœuf et machine à diathermie. Celle-ci est utilisée pour donner des électrochocs à des prisonniers placés dans une baignoire. Jacques Villate, docteur de médecin attitré à la Franc-Garde du château de Ferron, laisse un témoignage du traitement des prisonniers de la Milice[343] :

> « En approchant, j'entendais pousser des cris. On m'introduisit et je vis là à ma gauche un malheureux homme nu dans une baignoire, les mains attachées derrière de dos, dans l'eau jusqu'à la moitié de la poitrine. J'ai été tout de suite

[341] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.
[342] ADLG, chambre civique du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 14, dossier de procédure n.262 contre Pierre Monnereau, duplicata du dossier Marc Lomiere, interrogatoire du 13 juillet 1944.
[343] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 10, dossier de procédure n.223 contre Jacques Villate, copie d'une lettre adressée au directeur de la prison d'Eysse du 10 septembre 1944.

frappé par l'aspect du dos complètement couvert d'ecchymoses et la figure aussi en partie tuméfiée. »

Durant son service, Villate fait son possible pour atténuer la violence faite aux prisonniers avant qu'ils soient grièvement blessés. Il est menacé par Yves Audebez, le chef du 2e service départemental, parce qu'il se montre trop vocal contre le traitement des prisonniers et qu'il fait passer des lettres et commissions aux captifs[344].

Ce traitement brutal des prisonniers n'est pas unique au département et nous avons retrouvé des traces de divers supplices dans les différents départements de la région. Dans les Hautes-Pyrénées, Pierre Froute fait partie d'un groupe de quatre miliciens qui battent un captif. Le milicien Barbe s'exclame : « on va jouer au tennis ». Henri Molina est battu de la même manière à trois reprises. Il manque de nourriture et n'est libéré qu'après 10 jours dans les geôles de la Milice[345]. Dans l'Ariège, Raphaël Baurès est responsable du traitement de dizaines de prisonniers. Ce curé de 61 ans est un inspecteur du deuxième service milicien et fait fonction de juge d'instruction dans la cour martiale d'Ariège[346]. Dans le Lot, le 2e service est aux mains d'Alexis Warin, l'un des seuls miliciens actifs du département. Il est la cible d'un attentat mortel le 26 juin 1944 lorsqu'il sort d'un poste de police allemande. Sa mort provoque des représailles de la part des Allemands et 22 otages sont pris parmi la population de Cahors. Ces otages sont des gens avec qui la famille Warin eut par le passé des différends politiques ou financiers[347].

---

[344] *Ibid.*, Audition de Jean Tissie du 5 janvier 1945.
[345] ADHP, Tribunal militaire des Hautes-Pyrénées, cote inconnue, dossier de procédure contre Jean Barbe-Penissan, témoignage d'Henri Molina du 15 septembre 1944.
[346] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section de Foix, cote 2546 W 223, dossier de procédure n.1 contre Raphaël Baurès, témoignage de Francis Delsol du 16 octobre 1944.
[347] ADLG, Cours de justice d'Agen, section de Cahors, cote 1740 W 3, dossier de procédure n.20 contre Madeleine Lamoure, témoignage de Gabriel Bayard du 14 novembre 1944.

1.2. Résistants de onzième heure

Dans cette partie, nous abordons les miliciens qui décident de passer à la résistance pendant la libération de la France. L'aspect mobilisateur du soulèvement français et de la libération nationale d'août 1944 est bien connu. Les membres de la Milice sont généralement absents de l'historiographie de la libération. Toutefois, 84 miliciens s'engagent dans la résistance et ensuite dans l'armée française entre juin et août 1944[348]. Il s'agit pour la plupart des cas des engagements individuels, mais certains cas probants sortent du lot.

1.2.1. Les actes individuels

Hormis les hommes mentionnés plutôt, tels que le général Maurice Foucault et le commandant Maxime de Célérier de Sanois, plusieurs miliciens s'engagent dans la voie de la résistance à l'été 1944. Il est nécessaire de mentionner que certains adhérents s'engagent dans la résistance ou dans l'armée française dans le but de faire oublier leur passé policier et répressif. Leur sort devant la justice française est représentatif de leur engagement envers la Milice et leur opération de maintien de l'ordre. Claude Bassier, jeune étudiant de 19 ans des Basses-Pyrénées, adhère à la Milice en avril 1944 à l'instigation d'un peintre qu'il fréquente. Il signale trois personnes comme « Gaullistes » ou « terroristes » aux autorités allemandes. Somme toute, Bassier ne semble pas s'être livré à une grande propagande pour

[348] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W. Des 113 personnes enregistrées, 29 rejoignent la résistance avant juin 1944 et 84 après le débarquement de Normandie. Il s'agit ici d'un chiffre minimal, nous estimons que plus de 200 miliciens rejoignent la résistance et plusieurs dizaines d'autres miliciens ou ex-miliciens prennent part dans des activités résistantes sans jouer de rôle actif ou combattant.

la Milice ; il est considéré comme un gamin fantasque qui aime se rendre intéressant[349]. Lorsqu'il est mobilisé par la Milice, son père apprend l'engagement de son fils dans la Milice et le somme de quitter le cantonnement de la Franc-Garde. Il quitte aussitôt la Milice et intègre ensuite le même maquis que son frère Alain rejoint le 6 juin 1944. Il propose ses services à la résistance pour racheter sa faute et rentre dans le service de renseignement, puis dans le service de récupération des armes cachées par les miliciens. Clause Bassier est finalement condamné à six ans d'indignation nationale le 27 janvier 1945[350]. Ses chefs témoignent à son égard et il sert jusqu'en septembre 1945 avec satisfaction[351].

Jean Darvoy, lui, s'engage dans les Forces françaises de l'intérieur, puis dans l'armée française pour faire oublier son rôle dans la répression. Gardien de la paix à Paris de 23 ans, Darvoy se trouve en Ariège à l'été 1944 en congé maladie. Par un concours de circonstances, il reste dans le département et rentre dans la Milice ariégeoise en juillet 1944. Il devient ainsi inspecteur du service de renseignement, le fameux 2e service. À ce titre, il contribue au démantèlement d'un camp du maquis et à l'arrestation de deux patriotes dont l'un d'eux meurt lors de « l'interrogatoire ». Il fuit dans le convoi et intègre la résistance à Montpellier. Il rentre dans l'armée française peu de temps après et combat jusqu'à la victoire alliée. La gendarmerie nationale ne le retrouve que le 23 octobre 1945 alors qu'il est aspirant officier au 1er Régiment de Tirailleurs marocains et sert de façon remarquable selon ses supérieurs[352]. Il est mené devant les tribunaux qui le condamnent à sept ans de

[349] ADBP, Chambre civique des Basses-Pyrénées, cote 30 W, dossier de procédure n.79 contre Claude Bassier, Notice de la direction générale de la sûreté nationale du 17 octobre 1944.
[350] *Op. cit*., déposition de Léopold Grimaldi à la Cour d'appel de Pau du 1er février 1945.
[351] *Op. cit*., attestation du capitaine Lhospice du 21 janvier 1945 & attestation du chef de groupe Marcel Lacrampe du 29 janvier 1945.
[352] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 102, dossier de procédure n.115 contre Jean Darvoy, attestations du lieutenant Hubert du 5 décembre 1945 et du 22 janvier 1946. Malgré son incarcération, Darvoy essayera de s'engager dans le « Corps expéditionnaire français à l'Extrême-Orient » pour combattre

travaux forcés, à la dégradation nationale et à la confiscation de tous ses biens présents et à venir[353]. Le cas de Darvoy n'est pas unique, Joseph Martinez est également un agent du 2e service milicien qui s'engage dans la résistance à la fin de l'occupation de la France[354].

Les engagements individuels de miliciens sont nombreux. Le commandant Abel Salles, président de l'aéro-club « Gascon » du Gers s'indigne des actions répressives de la Milice. Il avait signé son adhésion à la suite d'une conférence de Roger Bazex. Suivant la démission de celui-ci, Salles se désintéresse de la Milice sans démissionner. Au mois de juin 1944, il livre à la résistance deux avions qu'il cache personnellement depuis juin 1940[355]. Il est condamné à la dégradation nationale à perpétuité le 20 mars 1945 avant d'être réhabilité le 18 mai suivant, plusieurs résistants témoignent en sa faveur[356]. Les miliciens ne sont pas tous acceptés par la résistance ; leur nom est parfois associé à la répression. Tel est le cas de Louis Vincent du Lot-et-Garonne. Dès 1940, ce milicien est membre de la légion française des combattants avec la fonction de délégué régional adjoint à la propagande. Il continue dans le SOL comme simple membre sur la demande du commandant Célérier. Vincent se désintéresse devant la radicalisation du mouvement et arrête d'assister aux réunions. Il refuse d'être mobilisé dans la Franc-Garde en juin 1944 dans l'espoir de rentrer dans la résistance. Le 8 juin 1944, il est arrêté par les FFI, ses armes sont confisquées et il est remis en liberté sous condition de se présenter au premier appel.

---

les Japonais et échanger les travaux forcés par le service militaire. Il est refusé en 1946, mais peut s'engager dans la Légion étrangère une fois sa peine purgée.

[353] *Ibid*, arrêt du 8 mars 1946.

[354] Laurens*, op. cit*., p.278

[355] ADLG, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 35, dossier de procédure n.1018 contre Abel Salles, déposition d'Henri Libert du 12 décembre 1944.

[356] *Ibid*, arrêt du 20 mars 1945.

Son poste à la légion comme propagandiste l'étiquète comme un fanatique aux yeux de la résistance[357].

1.2.2. Les tentatives collectives

Un ralliement collectif de la Milice vers la résistance n'est jamais arrivé. Toutefois, trois délégations négocient avec la résistance pour y être intégrées. Ces rapprochements doivent être analysés à la lumière des évènements nationaux. En effet, Joseph Darnand, le chef même de la Milice et secrétaire du maintien de l'ordre, fait des avances indirectes à la résistance au même moment[358]. Comme les initiatives départementales, ces démarches seront vaines. Nous abordons ici les démarches des départements des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées et du Lot-et-Garonne.

Premièrement, la délégation milicienne des Hautes-Pyrénées était en négociations pour intégrer la résistance en août 1944. Comme tous les départements de la région, les Hautes-Pyrénées mobilisent ses Franc-Gardes à partir de la fin mai 1944. La milice du département se montre très proactive dans la répression de la résistance. Au lendemain du débarquement allié du 15 août 1944, alors que les Allemands préparent leur repli, la Milice locale propose sa reddition au Corp Franc Pommiès. Cette unité résistante appartient à l'ORA (l'organisation de résistance de l'armée) ; cela permet au colonel Airaud, le chef de la Milice locale, d'espérer une reddition de militaire à militaire. Le colonel Pommiès envisage même d'intégrer la Milice dans son Corps franc[359]. Les conditions de cette

[357] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 8, dossier de procédure n.149 contre Louis Vincent, témoignages de Camille Chiron et Marie-Louise Vincent du 6 septembre 1944.
[358] Cointet, *op. cit.,* p.115.
[359] Celui-ci avait beaucoup de mal à accepter l'autorité de son supérieur hiérarchique, le colonel FFI Ravanel, nommé par le général Kœnig. Il était le plus jeune colonel de France, à peine âgé de 24 ans.

reddition, envisagée par Pommiès et Airaud, font scandale dans toute la résistance non militaire haute pyrénéenne et Pommiès est contraint de remettre les miliciens au groupe Lamousse[360]. Les miliciens du rang ont droit de s'engager individuellement, mais les cadres engagés dans la répression sont menés devant un tribunal militaire. Ainsi, entre septembre et octobre 1944, 31 miliciens sont jugés et 12 sont exécutés, dont le colonel Airaud[361]. Bien que non concluante, cette tentative de ralliement à la résistance a des répercussions sur le plan de repli de la Milice régionale. En effet, due à la reddition de la Milice à Tarbes, la délégation voisine des Basses-Pyrénées doit rallier la Milice de Bordeaux[362].

Ensuite, le chef de la Milice du département des Basses-Pyrénées explore également l'option d'un ralliement des troupes dans la résistance. Quelques jours après le débarquement de Normandie, le 12 juin 1944, Henri Dabadie, chef de la Milice départementale, rencontre Ambroise Bordelongue, chef de la résistance. L'objet de la rencontre est de limiter les débordements d'une guerre civile qui s'annonce dans le département. Alors que Bordelongue demande la reddition de la Milice, Dabadie propose l'intégration de ses miliciens dans la résistance armée et la suspension de toutes poursuites ultérieures. Sans entente, les deux camps rentrent bredouille. À la mi-juillet, Bordelongue est relevé de ses fonctions et Dabadie est renvoyé le 26 juillet. On leur reproche tous deux de ne pas avoir demandé l'avis de leur supérieur respectif[363].

Enfin, une dernière tentative d'envergure a lieu dans le Lot-et-Garonne. Elle n'est jamais menée à terme à cause de l'ingérence des échelons nationaux de la Milice française.

---

[360] José Cubero, *Les Hautes-Pyrénées dans la guerre : 1938-1948*, Éditions Cairn, 2013.
[361] Tribunal militaire des Hautes-Pyrénées, cote 20 W 96.
[362] René Tarisse, *La Milice à Bordeaux : la collaboration en uniforme*, Auberon, 1999, p.168 - 169.
[363] Jalabert & Le Bras, *op.cit.*, p.125 - 126.

Cette tentative d'intégrer la résistance prend racine dans l'inconfort de plusieurs chefs miliciens du département avec la lignée répressive promue par le chef départemental. Lionel Ansel, dirigeant de la Milice du Lot-et-Garonne depuis avril 1944, veut s'en prendre à la résistance activement et faire participer à ses Franc-Gardes aux opérations d'autres départements. Une trentaine d'hommes sont envoyés à Angoulême, puis à Limoges. Six chefs signent une lettre collective pour demander la démission du chef départemental et la mise en place d'un homme plus compétent[364]. Quelques jours plus tard, le délégué de la Milice pour la zone sud, le milicien De Lacaze vient menacer publiquement les chefs miliciens que tout acte de « révolte » est durement réprimandé et passé par les armes[365]. L'un des signataires de cette lettre, Pierre Méric, entre en rapport avec le commandant Célérier dans le but d'une potentielle alliance avec l'Armée secrète[366]. Méric rencontre même le chef régional de la résistance, le colonel Hilaire, au siège de la Milice[367]. Toutefois, ces pourparlers ne donnent rien de concret, car ils arrivent trop tard en août 1944. Selon René Gaujous, milicien sous l'influence du commandant Célérier depuis 1942, il était certain d'un lien entre l'Armée secrète et la Milice. Lors de la retraite du 17 août 1944, Pierre Méric lui dit qu'ils « étaient à deux doigts de rentrer dans le maquis »[368]. Les propos avancés sont difficilement vérifiables, surtout lorsqu'il s'agit d'un procès-verbal. Dans les archives de la résistance du Lot-et-Garonne, il n'y a aucune mention d'une de tels

[364] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 78, dossier de procédure n.816 contre Jean Tandonnet, procès-verbal de Jacques de Sévin du 13 juillet 1946.
[365] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 78, dossier de procédure n.816 contre Jean Tandonnet, procès-verbal de Pierre Méric du 9 juillet 1946.
[366] *Ibidem.*
[367] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 9, dossier de procédure n. 179 contre Roger Bezos, procès-verbal de Roger Bezos (s.d.).
[368] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 5, dossier de procédures n. 90 contre René Ganjous, procès-verbal de René Ganjou du 11 octobre 1944.

pourparlers, seulement des actions contre la Milice[369]. Aussi, l'historien Robert Forbes, qui a personnellement connu Méric, confirme que les mémoires du milicien ne contiennent aucune mention d'un rapprochement avec la résistance. Il confirme toutefois que le jeune milicien voulait garder la Milice inféodée des Allemands.

2. Rester en France ou aller en Allemagne

Dès juin 1944, Joseph Darnand et son état-major établissent un plan de regroupement et de fuite en cas de retraite. À la suite d'une recrudescence des attentats depuis le débarquement de Normandie, le chef régional de Toulouse ordonne une concentration de tous les éléments de la Milice à Toulouse le 11 juillet 1944[370]. Les éléments de la Milice sont dispersés à travers un vaste territoire ; les miliciens des campagnes sont vulnérables aux attaques. En date du 15 août 1944, seule la délégation du Lot s'est repliée à Toulouse[371]. Le second débarquement prend la Milice au dépourvu et le repli se déroule de façon chaotique pour Toulouse-Pyrénées. Le 18 août 1944, les miliciens quittent leur capitale régionale. Les chiffres exacts ne sont pas connus, mais plus de mille hommes, femmes et enfants sont à Toulouse le 17 août 1944. Nous avons recensé un total de 533 personnes qui constituent le convoi milicien. À ce chiffre, nous pouvons ajouter 67 autres personnes qui fuient leur département sans suivre le convoi principal.

Qui sont les miliciens qui fuient leur maison à l'été 1944 ? S'agit-il là de la totalité des miliciens ? Certainement pas, si nous prenons en compte les chiffres avancés dans le

[369] Ministère des armées, Archives collectives des Forces françaises de l'intérieur, cote GR 19 P 47/1 à P 47/31.
[370] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 78, dossier de procédure n.817 contre Raoul de Perricot, *consigne du 11 juillet 1944 à destination aux chefs départementaux de la région de Toulouse*.
[371] Par mesure de sécurité, la quarantaine de miliciens actifs du département se replient à Toulouse le 29 juin 1944. En fait, le département était en état d'insurrection et le chef de la Milice du département est assassiné dès le 26 juin.

précédent chapitre, près de deux mille miliciens sont toujours affiliés au mouvement en août 1944. Un grand nombre se sont désintéressés après le débarquement de juin 1944, mais plusieurs centaines d'hommes sont mobilisés pour maintenir l'ordre dans leur département. Ce sont principalement ces hommes, les Francs-Gardes permanents, organisés en véritables unités militaires qui vont quitter la région. Ils sont accompagnés de leur femme, enfant, parfois même de leurs parents ; tous fuient pour éviter une éventuelle vengeance de la population. Plusieurs dizaines de miliciens essayent simplement de se cacher chez un ami ou un parent éloigné jusqu'au moment propice pour revenir. Ceux qui restent en France sont les premiers jugés devant la justice française dès l'automne 1944, premièrement par des tribunaux militaires, puis par l'instance des cours de justice et des chambres civiques.

2.1. Le repli : du plan à une difficile réalité

Le repli pour rejoindre Toulouse est une étape difficile pour plusieurs départements. Dans le Gers, la Milice quitte Auch le 15 août avec près de 90 personnes. Peu après avoir quitté la ville, les miliciens sont attaqués et opèrent un demi-tour. Ils réessayent le soir sous le couvert de la nuit et gagnent Toulouse après avoir été attaqués au niveau de L'Isle-Jourdain[372]. Dans les Hautes-Pyrénées, la reddition de la Milice à Tarbes empêche le ralliement de la Milice des Basses-Pyrénées à Toulouse. Elle va rejoindre plutôt Bordeaux. Leur parcours sera couvert séparément. Les miliciens de Pau retrouvent leurs confrères de Toulouse une fois en Allemagne seulement.

[372] ADLG, cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 34, dossier de procédure n.792 contre Pierre Faget, procès-verbal de Pierre Faget du 28 novembre 1945.

Les sept départements réunis à Toulouse, le convoi doit rejoindre Montpellier en passant par Castelnaudary, Carcassonne puis Béziers. Arrivés à Montpellier, les miliciens de Toulouse doivent rejoindre la Milice de la région de Marseille et remonter la vallée du fleuve Rhône. En théorie, le convoi doit passer par Nîmes, Remoulins, Pont-Saint-Esprit, Montélimar puis Valence pour atteindre finalement Lyon. Selon les ordres de Darnand, le repli de la Milice est prévu à Lyon, puis suit le gouvernement français replié à Dijon. Les familles des miliciens doivent s'y replier en premier lieu pour inciter les hommes à faire le chemin jusqu'à Lyon[373].

Pour mettre les familles en sûreté, elles sont envoyées à Lyon par train. Le convoi des familles miliciennes subit un parcours chaotique. Ce convoi consiste en 250 à 300 personnes, principalement des femmes, personnes âgées et enfants envoyés en train pour rejoindre Montpellier puis Lyon. Toutefois, le train est bloqué à la hauteur de Moux, dans l'Aude, depuis le 20 août. Sous la direction du docteur Sailhant, le chef départemental de la Milice du Gers, un groupe d'environ 150 à 200 femmes et enfants sont placés sous la protection de la Croix-Rouge locale. Seize miliciens qui ne veulent pas quitter leur famille sont fusillés à la fin août 1944[374]. Le restant des femmes et enfants suivent le convoi milicien.

2.2. Partir pour Bordeaux

La délégation milicienne des Basses-Pyrénées est rassemblée à Pau et ne peut pas rejoindre Toulouse. Elle rejoint donc la Milice régionale de Bordeaux sur la côte atlantique. Les miliciens de Pau, près de 150 personnes en comptant les femmes et les enfants, passent

[373] Eric le Clanche, *De la Porte de la Chapelle à l'Indochine*, Festung éditions, Voulon, 2021, p.103 - 105.
[374] *Ibidem.*

par Dax pour rejoindre Bordeaux[375]. Salvat Itsanby, père d'un milicien de Pau, raconte le parcours qu'il fait avec sa famille en août 1944[376] :

> « Le 18 août 1944, mon fils est venu me chercher ainsi que ma femme et mes six enfants. (…) Nous avons quitté Pau avec la Milice le 20 août, et nous sommes allés à Bordeaux. Là le commandant De Boisse nous a dit qu'il ne pouvait pas nous amener, et nous à laisser à Bordeaux, puis par les services de la préfecture nous avons été dirigés sur Avengen dans la Gironde. ».

Les familles de miliciens sont laissées à Bordeaux en raison d'un manque de places. Cela impacte fortement le moral des miliciens et finalement moins de cinquante personnes suivent le convoi hors de Bordeaux[377]. Les miliciens et leur famille sont arrêtés par la gendarmerie française et interné au camp d'Idron près de Pau. Le convoi de Bordeaux passe ensuite par Angoulême pour rejoindre la Milice régionale de Poitiers. Ensemble, ils passent par Tours, Bourges, Dijon pour finalement arriver à Belfort. La Milice de Bordeaux et de Poitiers arrive à Dijon sans encombre. Leur convoi atteint Belfort le 31 août 1944 avant de traverser le Rhin le 3 septembre[378].

2.3. Traverser la France

Le convoi quitte la capitale régionale de Toulouse dans une colonne qui s'étire sur plusieurs kilomètres. À la suite des bombardements et des mitraillages des avions alliés, les camions français et allemands se mêlent et sont continuellement bloqués. Tout au long

[375] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 38, dossier de procédure n.541 contre Étienne Delrieu, procès-verbal d'Étienne Delrieu du 2 juin 1945.
[376] ADBP, chambre civique des Basses-Pyrénées, cote 30 W, dossier de procédure n.152 contre Salvat Itsanby, procès-verbal de Salvat Itsanby du 15 décembre 1944.
[377] ADBP, cote 10 W, 30 W et 77 W.
[378] Tarisse, *op. cit.*, p.168 - 169.

du trajet, les miliciens fuient le convoi. Sur les 533 personnes qui quittent Toulouse dans le convoi milicien, nous avons recensé 171 d'entre elles qui fuient pendant le trajet. Elles quittent principalement pendant trois escales : à Montpellier où 44 quittent, à Montélimar où 20 personnes partent et à Lyon où 26 miliciens fuient. En fait, des bombardements alliés disloquent le convoi au niveau de Montélimar, plusieurs sont éparpillés et fuient en petits groupes. Le groupe de Louis Salles repart en direction de Valence, traverse la Concorde et peu avant l'arrivée à Loriol-sur-Drôme, la route est bloquée par des camions incendiés. Le convoi emprunte un petit chemin de campagne pour rejoindre la route principale un peu plus loin. Salles perd connaissance lorsqu'il est blessé par un mitraillage d'avion et sera trouvé par l'infanterie quelques heures après[379]. Ce repli vers l'Est affecte le moral des hommes qui se retrouvent loin de leur foyer, de leur famille et entouré de danger[380].

Le périple des miliciens continue avec l'avancée inexorable des forces alliées. La troupe milicienne de Toulouse passe par Nancy, puis Belfort avant de rejoindre l'Alsace allemande. Darnand cherche à stationner ses miliciens dans le camp d'instruction de la Waffen-SS de Cernay[381]. L'accès lui est toutefois refusé par manque d'espace et il cantonne sa Milice dans le camp de concentration de Schirmeck vidé de ses prisonniers expressément pour lui. Les Franc-Gardes arrivent le 10 septembre au camp et y restent pendant deux semaines. Pendant ce temps, le chef de la Milice remet de l'ordre dans sa troupe. Après plus de trois semaines de replis constants, les hommes prennent du repos. Le chef de la Milice remanie les effectifs de son mouvement, nomme des chefs militaires et

[379] ADHG, cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 9, dossier de procédure n.66 contre Louis Salles, rapport du sous-lieutenant Leclerc pour recueillir la déposition de Louis Salles et enquêter sur les circonstances de ses blessures, 6 décembre 1944.
[380] AN, cote 287 284/4, interrogatoire de Max Knipping des renseignements généraux du 14 juillet 1945, p.23.
[381] Henri Mounine, *Cernay, 1940-1945 : Le SS-Ausbildungslager de Sennheim*, Éditions du Polygone, Ostwald, 1999, p.344.

instaure un strict programme sportif. Cela remonte le moral de la troupe[382]. Ce répit est toutefois de courte durée, car le 21 septembre, les chefs miliciens reçoivent l'ordre de préparer un autre déplacement.

3. Au-delà du Rhin

Le 22 septembre 1944, la Milice française entière, près de cinq mille hommes, femmes et enfants, quitte la France et passe de l'autre côté du Rhin. Les miliciens de Toulouse sont dépités lorsqu'ils apprennent la nouvelle. Les milliers de miliciens occupent toute la gare d'Ulm, la nouvelle capitale milicienne. Ils sont assignés à différentes écoles et casernes de la ville[383]. C'est ici que la Milice est militarisée et délaisse les éléments blessés, malades, trop jeunes ou trop vieux pour porter les armes. C'est ainsi que la Franc-Garde d'Ulm compte 3500 hommes qui continuent l'entrainement militaire pour une possible opération future. La Milice en armes est divisée en cinq cohortes, représentant un rassemblement disparate de différentes régions ayant plus ou moins réussi leur repli en Allemagne. La cohorte de Toulouse-Pyrénées est dirigée par l'ancien chef régional, Raoul Perricot.

Sur le territoire allemand, les miliciens sont mis au travail par leurs hôtes. Leur engagement est multiple et divisé entre un emploi armé dans la Waffen-SS, un emploi anti-partisan, le renforcement d'une structure milicienne en Allemagne et le travail dans les usines allemandes. En termes numériques, sur les 5000 miliciens repliés en Allemagne, entre 1500 et 1800 vont dans la Waffen-SS, 2000 dans les usines allemandes et 500 stationnés à Sigmaringen où le reliquat du gouvernement français siège. Entre 700 et

[382] Le Clanche, *op. cit.,* p.122 - 123.
[383] Le Clanche, *op. cit.,* p.128.

1000 inaptes au combat ou au travail sont cantonnés au camp d'Heuberg, près de Sigmaringen[384]. Les familles sont dispersées un peu partout en Allemagne, vivant dans de très mauvaises conditions.

3.1. La brigade « Charlemagne »

Comme vu auparavant, la Milice française est initialement liée à la genèse de l'unité française de la Waffen-SS. Une fois en Allemagne, Joseph Darnand utilise ses Franc-Gardes comme vivier pour la brigade française qui se construit à l'automne 1944[385]. Alors que la Franc-Garde enchaine les exercices militaires, Darnand discute du sort de ses miliciens avec l'administration de la Waffen-SS. Après plusieurs rencontres avec Gottlob Berger, responsable du recrutement de la SS, la Milice promet d'engager un tiers des miliciens dans la Waffen-SS. Un autre tiers est versé dans l'industrie allemande et le dernier tiers reste à la disposition de la Milice[386]. Suivant cette décision, Darnand annonce à ses miliciens le 23 octobre 1944 que tous les hommes valides à porter les armes doivent aller dans la Waffen-SS en ajoutant que seuls les volontaires sont acceptés. Initialement, les volontaires sont peu nombreux, entre 50 et 100 hommes à peine[387]. Devant ce faible taux de volontariat, les chefs miliciens font signer une feuille d'engagement à leurs

---

[384] François Broche & Jean-François Muracciole, *Histoire de la Collaboration, 1940-1945*, Tallandier, Paris, 2017, p. 457 - 483.

[385] AN, Cours de justice de la Seine, cote Z/6/398bis, dossier de procédure contre Max-Hubert Knipping, interrogatoire des renseignements généraux du 14 juillet 1945, p. 25 ; Mounine, *op. cit.,* p.344.

[386] Robert Forbes*, For Europe revisited, the French volunteers of the Waffen-SS, 1943-1945*, Helion & Company, Warwick, 2022, p. 275–278.

[387] ADHG, Cours de justice de Haute-Garonne, cote 2546 W 18, dossier de procédure n.122 contre Yves Doumerc, Rapport de l'inspecteur de police judiciaire Pierre Nadaud du 30 mai 1945. Selon, Delperrié de Bayac dans *Histoire de la Milice*, p.575, les volontaires sont peu nombreux. Toutefois, selon Mabire, dans *La division Charlemagne*, p.157, le nombre de volontaires était non négligeable. Les ouvrages de Mabire sont connus pour être romancés. Nous avons donc choisi de nous tourner vers les sources primaires et les écrits d'historiens.

hommes, parfois devant la menace du camp de concentration[388]. Finalement, 1800 miliciens sont ainsi envoyés dans l'unité française de la Waffen-SS[389]. De ce nombre, environ 300 hommes reviennent à la Milice peu de temps après par refus de porter les armes[390]. Dans la région de Toulousaine, un total de 147 hommes sont transférés dans la brigade « Charlemagne »[391]. Cet échantillon d'hommes constitue un peu plus de 40 % des miliciens de la région s'étant réfugié en Allemagne. Il s'agit toutefois d'une majorité des miliciens en âge et aptes à porter les armes.

Graphique 21. L'âge des miliciens transférés dans la Waffen-SS[392]

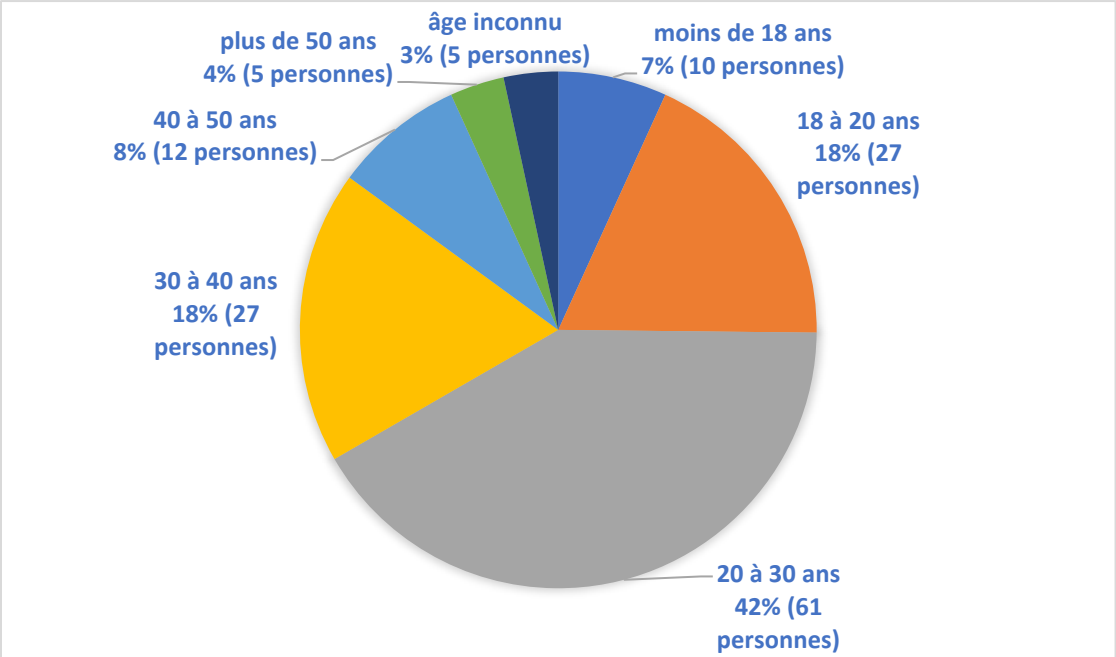

[388] Cointet, *op. cit.,* P.198 ; Robert Forbes, *op.cit.*, p. 280.
[389] Robert Forbes*, op. cit.,* p. 283. D'autres auteurs ont avancé qu'entre 2000 et 2500 miliciens sont envoyés dans la Waffen-SS, mais ces chiffres ne concordent pas avec les témoignages de miliciens tel Max Knipping, qui appuie le nombre de 1800 devant la justice française en 1945.
[390] Ce refus de servir dans l'unité française de la Waffen-SS s'explique par le simple fait que les miliciens ne sont majoritairement pas volontaires. Ils sont mutés de force dans la « Charlemagne ». Malgré leur fuite de France et leur engagement contre le maquis, ces 300 miliciens ne veulent pas d'un combat perdu d'avance, de surcroit, sous l'uniforme allemand.
[391] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.
[392] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

Ce graphique nous permet d'affirmer que les miliciens envoyés dans la « Charlemagne » sont assez jeunes. La proportion de moins de trente ans atteint les deux tiers des effectifs. Tous ces hommes passent un examen médical pour concrétiser leur prise en charge par la SS. Yves Doumerc, un instituteur du Tarn-et-Garonne de 30 ans, n'a jamais fait son service militaire en France à cause de scoliose très prononcée. Il passe quatre examens médicaux pour être exempté de service[393]. Père et fils se retrouvent parfois côte à côte dans la Waffen-SS, comme pour François Faytis et son fils René[394]. Tous deux proviennent du Lot-et-Garonne, un département qui fournit un nombre élevé de miliciens à la brigade en formation. Ce département apportera un total de 65 hommes, loin devant l'Ariège et la Haute-Garonne qui fournissent respectivement 21 et 19 miliciens[395]. Dans la « Charlemagne », les miliciens sont divisés entre les différentes unités constituées et celles en constitution. Gustave Havre, jeune étudiant de 19 ans, s'engage dans la Milice par envie de devenir soldat. Il se porte volontaire pour la Waffen-SS, ravi de devenir soldat. Lors d'une rencontre médicale, le médecin allemand le questionne sur son teint de peau. Le jeune militaire lui répond que sa mère vient de Martinique et il est expulsé de la brigade à cause des stricts critères raciaux de la Waffen-SS[396].

La région de Toulouse-Pyrénées fournit également un contingent non négligeable de cadres à la « Charlemagne ». Par exemple, Raoul Perricot est lieutenant pharmacien, son

---

[393] ADHG, Cours de justice de Haute-Garonne, cote 2546 W 18, dossier de procédure n.122 contre Yves Doumerc, Rapport de l'inspecteur de police judiciaire Pierre Nadaud du 30 mai 1945.

[394] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 54, dossier de procédure n.660 contre François Faytis, procès-verbal du 7 septembre 1945 & Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 60, dossier de procédure n.713 contre René Faytis, témoignage d'Albert Faytis du 11 janvier 1945.

[395] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W. Des autres départements de la région, la Milice française fournira 13 hommes des Basses-Pyrénées, 12 du Tarn-et-Garonne, 7 du Gers, 5 du Tarn, 3 des Hautes-Pyrénées et 2 du Lot.

[396] ADHG, cours de justice de Haute-Garonne, section de Foix, cote 2546 W 93, dossier de procédure n.51 contre Gustave Havre, procès-verbal du 21 juin 1945.

fils, Gérard et Claude Platon sont aspirants d'artillerie, ou encore Robert Péribère, capitaine chirurgien. Pas moins de 12 officiers et quelques dizaines de sous-officiers sont ainsi transférés dans le but d'assurer la mainmise de la Milice sur les postes importants de la brigade « Charlemagne ».

3.2. Travailler en Allemagne

Comme indiqué ci-dessous, les membres de la Milice repliée en Allemagne font leur part dans l'industrie allemande. Plusieurs centaines de miliciens se mettent au service des usines allemandes. Le nombre exact de personnes affectées dans les usines allemandes n'est pas connu, mais l'estimation varie entre 500 et 2000 personnes[397]. Le but est de placer ses miliciens dans l'industrie allemande dans des positions d'autorité sur les ouvriers français. À l'automne 1944, l'Allemagne est le foyer d'une diaspora de plus d'un million de travailleurs français et d'environ 900 000 prisonniers de guerre français[398].

Dès le mois d'avril 1944, Joseph Darnand envoie son neveu Henry Charbonneau pour monter une organisation de la Milice en Allemagne. La Milice bénéficie d'une entente avec la Délégation officielle française (DOF) auprès du « Deutsche Arbeitfront ». Le but de la Milice en Allemagne à ce moment est « de participer à l'action de propagande (…) assainir les camps de travailleurs et déceler les groupes politiques indésirables »[399]. En

---

[397] AN, Cours de justice de la Seine, cote Z/6/398bis, dossier de procédure contre Max-Hubert Knipping, interrogatoire des renseignements généraux du 14 juillet 1945, p. 25-26 ; Le Clanche, *op.cit.*, p. 128. ; Broche & Muracciole, *op. cit.*, p.457 - 483. L'ancien délégué général du maintien de l'ordre pour le nord de la France Max Knipping mentionne que seulement 500 hommes iraient travailler dans les usines en Allemagne. Il s'agit ici de Franc-Gardes encasernés à Ulm, des trop âgés et inaptes physiquement pour le service militaire. Éric le Clanche porte le chiffre à une estimation de 1000 hommes. Dans leur ouvrage, Broche et Muracciole indiquent 2000 miliciens sur l'effectif initial des 5000 miliciens repliés en Allemagne.

[398] Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944, l'utopie Pétain*, Presse universitaire de France, 1991, p.185 - 193.

[399] Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, juillet-septembre 2000, numéro 67, p.98 — 117. L'étude de

juillet 1944 un service d'information politique est mis en place et la création d'une école de cadres est envisagée[400]. Avec la fuite de milliers de « collabos » de France à la suite du débarquement, l'encadrement et le regroupement des travailleurs français se précisent sous le contrôle des miliciens, PPF et autres[401]. Plusieurs miliciens sont ainsi placés comme chefs de camps français. À Vienne, ils réussissent même un « coup d'État ». Un matin d'octobre 1944, la Milice investit la délégation du DOF et réussit à placer ses hommes aux postes de commande[402].

Les miliciens de la région de Toulouse ne vont pas échapper au travail. Des 362 miliciens toulousains recensés en Allemagne, entre 50 et 75 iront travailler dans les usines allemandes[403]. L'un d'entre eux, André Delpech, est un ancien poilu et cultivateur de Montesquieu dans le Tarn-et-Garonne. Il s'engage dans la Milice à l'été 1943 pour maintenir l'ordre en France. À ce titre, il part au combat de Haute-Savoie et fait même un séjour d'un mois dans le Limousin à combattre de Maquis. Il fait partie des rares miliciens envoyés dans la région de Limoges pour participer aux actions contre la résistance. Il revient dans son département pour y être mobilisé en juin 1944 et participe aux opérations locales avec son frère Sylla. Replié en Allemagne, André Delpech se fait porter malade une fois à Ulm, et part travailler dans une usine d'Allemagne[404]. Son dossier ne mentionne pas où il est affecté, mais les archives allemandes d'Arolsen nous permettent de dire

---

l'organisation de la Milice en Allemagne est toutefois presque inconnue à ce jour. Les renseignements que nous avons proviennent des archives allemandes ou d'études connexes sur les travailleurs français en Allemagne.

[400] *Ibidem.*

[401] Vittori, *op. cit.,* p. 229.

[402] *Ibidem.* p. 229 et 230.

[403] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.

[404] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 129, dossier de procédure n.256 contre André Delpech, interrogatoire d'André Delpech du 16 janvier 1946.

précisément qu'il travaille à l'usine de « Schempp und Bitzer » à Tailfingen entre le 11 janvier 1945 et mai 1945[405]. D'autres, comme François Bonnet d'Ariège[406] ou Robert Bonnassie du Tarn-et-Garonne,[407] sont affectés à la « Luftschutzpolizei » ou la police de protection des raids aériens de Nuremberg. Ils font partie d'un groupe de quarante miliciens détachés d'Ulm le 28 novembre 1944[408].

Entre le 16 et le 31 août 1944, les Allemands entreprennent l'évacuation des familles des différents organismes de la collaboration, y compris la Milice, la LVF, la Waffen-SS, le PPF, etc. Surnommé « Aktion Dijon », le but est d'évacuer le sud de la France. Leur but est simple : une fois ces familles rendues à Dijon, elles sont envoyées en Allemagne par rail[409]. Un total de 2427 personnes sont évacuées par cette opération. L'urgence de l'opération fait que les familles miliciennes seront envoyées aux quatre coins de l'Allemagne. Les familles de miliciens se retrouvent en Allemagne par centaines. Tantôt par obligation, tantôt par peur, elles quittent la France et leur trajet est tout aussi chaotique que la retraite des hommes. La Milice organise des camps pour s'occuper des familles dans la majorité des grandes villes allemandes. Un nombre inconnu de miliciens est affecté à

---

[405] Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, « Aroslen Archives : International center on Nazi persecution », 2013, https://collections.arolsen-archives.org/en/search/person/77426627?s=andre%20delpech&t=2733256&p=0. Alors que ces archives portent principalement sur les victimes des nazis, elles contiennent un nombre important de documents sur les travailleurs étrangers présent en Allemagne à travers la Seconde Guerre mondiale, incluant les miliciens français envoyés travaillés dans les usines allemandes.

[406] ADHG, Cours de justice de Haute-Garonne, cote 2546 W 122, dossier de procédure n.228 contre François Bonnet, procès-verbal de François Bonnet du 16 janvier 1946.

[407] ADHG, Cours de justice de Haute-Garonne, cote 2546 W 70, dossier de procédure n.472 contre Robert Bonnassie, Interrogatoire de Robert Bonnassie du 7 septembre 1945.

[408] Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, « Aroslen Archives : International center on Nazi persecution », 2013, https://collections.arolsen-archives.org/en/search/person/70153186?s=Francois%20bonnet&t=2727871&p=0

l'organisation de camps pour les familles miliciennes. D'après nos estimations, quelques centaines de miliciens sont ainsi mobilisés dans cette action sociale.

Plusieurs miliciens de la région toulousaine trouvent du travail dans les campements miliciens. Nous comptons une cinquantaine de personnes en tout. De manière générale, il s'agit encore une fois d'hommes de plus de quarante ans qui refusent de servir dans la brigade Charlemagne[410]. Guy Gardès, ancien conseiller municipal de Casteljaloux, fait partie de l'encadrement d'un des plus gros rassemblements milicien en Allemagne. Gardès est un homme de 41 ans lorsqu'il s'engage dans le SOL pour se vouer à une cause qui lui rappel un idéal patriotique disparu depuis la défaite de juin 1940. La mobilisation ordonnée, il trouve un emploi à l'échelon régional de Toulouse et s'occupe des familles miliciennes réfugiées sur la capitale régionale. En Allemagne, il est affecté au camp de familles miliciennes de Siessen composé de plus de 1200 femmes et enfants[411]. Dernièrement, le secrétaire général de l'aumônerie de la Milice française, Gaston Liétot, est un personnage digne de mention. Issu des Basses-Pyrénées, Liétot est né en 1885 ; il est monarchiste de cœur et adhérent des Croix de feu. Dans cette organisation, il est chargé du service social à Caen. Il rejoint la Milice française en février 1944, car il craint le bolchévisme. Ce milicien de 59 ans à peu d'activité milicienne. Il suit tout de même le convoi de miliciens vers Bordeaux en août 1944. C'est une fois en Allemagne que Gaston Liétot devient le secrétaire général de l'aumônerie milicienne et développe un service d'entraide. Son service œuvre à Ulm, Euberg, Sigmarigen et Siessen. Sa tâche est d'assurer

[410] Ces hommes sont généralement des officiers plus âgés ou des membres influents de l'ex-milice toulousaine. Le service ne semble pas leur être obligatoire, mais plus volontaire, d'où leur refus de servir militairement.

[411] ADLG, Cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 61, dossier de procédure n.720 contre Guy Gardès, procès-verbal de Guy Gardès du 6 mars 1946.

la liaison entre les personnes hospitalisées, les familles et les divers services miliciens. Il crée également une bibliothèque à Ulm pour contrer l'isolement et pratique une correspondance active avec les malades des hôpitaux isolés. Son service d'entraide prend un coup en décembre 1944 lorsque la ville d'Ulm est bombardée et le point de service local est détruit. Liétot est ensuite incapacité par la maladie, ce qui l'empêche de continuer son œuvre[412].

3.3. L'Organisation technique et le maquis blanc

L'histoire de l'action clandestine en France après la libération du territoire national après septembre 1944 est encore aujourd'hui peu étudiée par la communauté historique. Tous les partis collaborationnistes ont participé à l'effort de la création de véritables maquis ayant pour but de combattre les alliés et continuer le combat de guérilla. Le Parti populaire français de Jacques Doriot est en tête de file avec des centaines d'hommes entrainés à l'espionnage et un millier de caches de matériel de sabotage[413].

La place de la Milice française dans l'action clandestine en France est moindre, mais il reste qu'elle n'est pas moins structurée. Alors que Darnand fuit en Allemagne avec près de cinq mille miliciens, certains restent derrière, avec un groupe d'hommes sûrs, comme Dagostini à Lyon[414] ou encore de Constanzo et André de Larivière à Paris[415]. Rendue en Allemagne, la Milice française crée sa propre école d'action clandestine sous le nom « d'Organisation technique ». Formés par des instructeurs français et allemands, entre

---

[412] ADBP, Cours de justice de Pau, cote 77 W, dossier de procédure contre Gaston Liétot, procès-verbal de Gaston Liétot (s.d.).
[413] Perry Biddiscombe, « The last White terror: The Maquis Blanc and its impact in liberated France, 1944–1945 », *The journal of modern history*, numéro 73, 2001, p. 815.
[414] *Ibid*. P.817.
[415] Olivier Pigoreau, *1944, l'été chaud des collabos*, Histoire et collection, Paris, 2014, p.184.

300 et 400 miliciens passent par ces écoles. 80 hommes sont effectivement parachutés en France. Toutefois, la majorité de ces hommes sont capturés quelques jours après avoir atterri en sol français.

Dans ces écoles, nous retrouvons une poignée de miliciens de la région Toulouse-Pyrénées. D'après les témoignages exhaustifs des miliciens, Étienne Delrieu et Maurice Frochot, nous pouvons retracer l'action clandestine à laquelle ils s'entrainent. En raison de ses connaissances en radioélectricité, le milicien Delrieu est affecté au camp de l'école technique situé à Welterod. Là, il fait ses classes de technicien radio avec dix-neuf autres miliciens de toute la France. Ils apprennent le code morse, le chiffrement des messages, la mécanique de leur poste radio et la valeur des informations militaires[416]. Le 1er mars 1945, à la fin de son instruction, Delrieu se dirige avec son groupe de quatre à Neustadt pour commencer à recevoir des messages venant de France. Son groupe est nommé « Pellican » et comptait un technicien radio (Delrieu), un saboteur, un agitateur politique et un recruteur[417]. Etienne Delrieu est capturé par les Américains avant de se voir confier une mission sur le territoire national.

De son côté, Maurice Frochot est entrainé pour être l'agitateur politique de son groupe. Le milicien de 37 ans, natif de la Haute-Garonne, est muté dans l'Ariège à la fin mai 1944. Rendu en Allemagne, l'ex-lieutenant d'artillerie et ingénieur civil d'aéronautique choisit l'O. T. au lieu de la Waffen-SS. Il est affecté à l'école de Wald pour une formation politique avec une cinquantaine d'autres miliciens. Son instruction se compose d'une instruction politique poussée et de cours de propagande pour tirer profit

[416] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 38, dossier de procédure n.541 contre Étienne Delrieu, procès-verbal d'Étienne Delrieu du 17 juin 1945.
[417] ADLG, cours de justice du Lot-et-Garonne, cote 1738 W 77, dossier de procédure n.815 contre Yves Audebez, témoignage d'Étienne Delrieu du 2 juin 1945.

des discordes entre différents groupes de résistance ou partis politiques. Le 30 avril 1945, après la dissolution de l'école, il obtient de faux documents d'identité au nom d'Émile Guillermit et de l'argent. Il fuit, seul, à pied et réussit à revenir en France, passant des patrouilles américaines en se présentant comme un travailleur français qui revient d'Allemagne[418]. Tant bien que mal, il rentre à Paris le 7 juin 1945. Il planifie ensuite de passer en Espagne en août 1945 grâce à sa sœur qui est résistante, mais il est dénoncé par la personne qui le fait passer en Espagne et arrêté le 13 août 1945 à Saint-Jean-de-Luz[419]. L'objectif de son passage en Espagne n'est pas clair. A-t-il peur de la justice française ou doit-il s'y rendre pour monter des actions clandestines avec d'autres miliciens restés sur place ?

Enfin, dans la région toulousaine, quelques groupes isolés issus de la Milice française se livrent à l'action clandestine. Dans la Haute-Garonne, le milicien Georges Mourlan opère avec un petit groupe d'hommes dans la forêt de Salerm et de Fabas à la frontière avec le Gers. Les sources disponibles évoquent un groupe de plusieurs centaines d'hommes ravitaillé en armes par des avions allemands[420]. Bien que le parachutage d'armes soit signalé dans la presse d'époque, l'existence d'un groupe aussi significatif est hautement improbable[421]. Georges Mourlan ne fait pas face à la justice française, il est jugé par contumace ; donc les informations sur son sort manquent. Son maigre dossier comprend les témoignages d'autres miliciens qui l'ont vu à Sigmaringen à l'automne 1944[422]. Ensuite, un groupe milicien se livre à des actions clandestines dans l'Ariège près de la

[418] ADHG, cours de justice de Haute-Garonne, cote 2546 W 121, dossier de procédure n.223 contre Maurice Frochot, procès-verbal de Maurice Frochot du 21 janvier 1946.
[419] *Ibid*, note de renseignement des services et sécurités militaires de Pau du 29 août 1945.
[420] Biddiscombe, *op. cit.*, p. 818.
[421] Georges Cogniot, Maquis Blanc, dans *l'Humanité : Journal socialiste quotidien*, 17 décembre 1944, p.1.
[422] ADHG, Cours de justice de la Haute-Garonne, section de l'Ariège, cote 2807 W 2, dossier de procédure n.98 contre Georges Mouran, déposition de Jérôme Miquel du 2 mars 1945.

frontière espagnole. Un certain Dupin attaque le 20 octobre 1944 un camp de prisonniers allemands avec un groupe de miliciens. L'attaque échoue, mais prouve le retour de miliciens depuis l'Espagne[423]. Qui est ce dénommé Dupin ? Trois miliciens de la région toulousaine portent ce nom. Les frères Joseph et Félix Dupin opèrent bien dans la Milice ariégeoise, mais partent en Allemagne en août 1944. Joseph Dupin est situé à Sigmaringen en décembre 1944 et son frère Félix se retrouve dans la brigade « Charlemagne » à la même époque[424]. Le troisième milicien, Léon Dupin, originaire du Gers et mobilisé en juin 1944 dans la Franc-Garde de Toulouse, se retrouve dans les Basses-Pyrénées à l'automne 1944. Selon ses dires, il quitte le convoi milicien dans l'Aude et se réfugie à Arudy dans les Basses-Pyrénées pour y travailler comme garagiste[425]. Encore une fois, les éléments manquent pour cibler précisément l'ampleur des actions clandestines de la région Toulouse-Pyrénées.

3.4. La fin de la Milice en Italie

La fin de la Milice n'est pas le baroud d'honneur généralement décrit par les historiens[426]. Les derniers miliciens servent encore une fois comme policiers dans le nord de l'Italie, dans une région ravagée par la guerre civile. La dernière catégorie de miliciens de notre étude est celle du « Bataillon Carus » ou encore des « clochards de la Milice ». Le 12 mars 1945, Joseph Darnand rejoint les Allemands à Gardone pour offrir l'aide de la Milice pour combattre les partisans italiens. Les négociations entre le haut commandement

[423] Biddiscombe, *op. cit.*, p. 836 - 838.
[424] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 81, dossier de procédure n.538 contre Joseph Dupin, interrogatoire de Joseph Dupin du 6 décembre 1945.
[425] ADLG, Cours de justice d'Agen, section d'Auch, cote 1739 W 35, dossier de procédure n.858 contre Léon Dupin, procès-verbal de première comparution de Léon Dupin du 4 mars 1947.
[426] Cointet, *op. cit.*, p.202 - 203.

allemand et les partisans italiens rendent caduque la proposition de Darnand. Le bataillon de miliciens est toutefois utilisé pour maintenir l'ordre dans la vallée de la Valteline[427].

Le « 1er bataillon de la Milice française » est constitué en mars 1945 au camp d'Heuberg. Il est constitué d'environ 500 hommes encore physiquement aptes. Bon nombre sont assez âgés, bien avancés dans leur cinquantaine ou encore très jeunes en dessous des vingt ans[428]. Une quarantaine de miliciens de la région Toulouse-Pyrénées sont présents dans cette formation. Plusieurs sont d'un âge trop avancé pour servir militairement, tels que Prosper Lamielle âgé de 64 ans et Jean Capoul, également sexagénaire[429]. Deux des dirigeants de compagnie sont issus de la région. La 2e compagnie est dirigée par Henri de Pous, qui était précédemment le chef de la Franc-Garde permanente du Tarn. Celui-ci ne participe à aucune action contre les partisans italiens et s'occupe même du ravitaillement de la population de la ville de Grossoto[430]. Le capitaine Jean Rollet fait également partie du bataillon comme chef de la 4e compagnie. Il fut un temps le chef adjoint de la Franc-Garde permanente de l'Ariège et avant cela capitaine de la 8e compagnie de la LVF qui a combattu devant Moscou. Les dossiers des hommes de la région toulousaine ne nous apprennent guère d'avantage sur leurs activités en Italie. Le seul accrochage avec des partisans arrive le 18 avril 1945 avec des communistes qui ne sont pas au courant des accords convenus par les autorités locales. En somme, 13 miliciens

[427] *Ibidem.* L'ouvrage de Michèle Cointet met en lumière l'épisode italien de la Milice comme une véritable échappatoire pour Darnand qui essaye de fuir l'Europe pour passer à l'Amérique du Sud.
[428] Pierre Giolitto, *Histoire de la Milice*, Tempus, 2002, p. 493. Selon l'auteur, près de 200 jeunes hommes de moins de vingt ans font partie du bataillon milicien.
[429] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 69, dossier de procédure n.465 contre Prosper Lamielle, exposé des faits du 16 octobre 1945 & Chambre civique de Toulouse, cote 1918 W 40, dossier de procédure n.125 contre Jean Capoul, rapport médical de Jean Capoul du 21 janvier 1946.
[430] ADHG, Cours de justice de Toulouse, cote 2546 W 242, dossier de procédure n.124 contre Henri de Pous, lettre du commandant S.A.P. à Torino au commandant du camp de concentration des prisonniers de guerre français à Plaisance du 8 mai 1945.

meurent dans ce dernier combat et 30 autres sont blessés. Les hommes déposent finalement leurs armes le 29 avril 1945, le lendemain de la mort de Mussolini, et ont droit aux honneurs militaires dans leur reddition.

4. Les miliciens face à la justice

Dès la libération de Toulouse le 17 août 1944, un climat insurrectionnel s'installe et plusieurs exécutions ont lieu. Après le 20 août 1944, 145 exécutions résultent de la répression extrajudiciaire[431]. L'étude de Guy Labédan couvre sept départements de la région et est répartie de la façon suivante : 42 pour l'Ariège, 24 pour le Gers, 16 pour la Haute-Garonne, 24 pour le Lot, 24 pour les Hautes-Pyrénées et 15 dans le Tarn. Ces exactions paraissent plus sévères lorsqu'on les compare à d'autres départements comme les Deux-Sèvres qui n'ont aucune exécution sommaire et la Mayenne avec 6. Une corrélation directe est faite avec le degré d'implantation des organismes de la collaboration et leur action répressives avec le taux de personnes passées par les armes de la justice populaire. Ainsi, certains départements affichent des chiffres beaucoup plus élevés : l'Isère avec 207 exécutions, la Haute-Vienne avec 260 et la Côte-d'Or avec 276[432].

La répression judiciaire commence avec la mise en place des différentes « Cours martiales ». Des variations dans leurs noms sont enregistrées comme « tribunaux militaires » ou encore à Toulouse notamment qui prend le nom de « Tribunaux spéciaux ». De manière générale, ces instances juridiques siègent peu de fois, mais le verdict est sans équivoque dans la région de Toulouse-Pyrénées. 42 miliciens sont condamnés entre

[431] Guy Labédan, « La répression à la libération dans la région de Toulouse », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, volume 33, numéro 131, juillet 1983, p.107 - 108.
[432] *Ibidem.*

septembre et novembre 1944 par les divers cours martiales et tribunaux militaires[433]. Certains éléments ressortent du Lot. Dans les Hautes-Pyrénées, le tribunal militaire de Tarbes est rapidement mis en branle et 12 miliciens sont fusillés. Parmi eux, on retrouve : le chef départemental, Charles Airaud, Sylvain Abadie, le chef du 2e service départemental et Albert Legrand, le chef de la Franc-Garde permanente. En Haute-Garonne, quatre anciens miliciens sont fusillés en septembre 1944. Toutefois, le motif de leur condamnation n'est pas lié à leurs actions dans la Milice, mais plutôt à leur rôle comme auxiliaire de la police allemande, communément appelée à tort « Gestapo française ». Dans le Gers, en plus des six condamnations à mort issues du tribunal militaire départemental, deux autres miliciens gersois sont mis à mort par des tribunaux militaires extradépartementaux. Il s'agit du chef départemental Maurice Sailhan et André Charpentier qui accompagnait le convoi des familles miliciennes à Montpellier en août 1944. C'est là qu'ils sont jugés par le tribunal militaire local. D'après les recherches effectuées, aucun milicien issu des Basses-Pyrénées ou du Tarn n'est condamné à mort par quelconque instance judiciaire.

Ces divers tribunaux départementaux sont d'une durée limitée, généralement de septembre à novembre 1944. Seul le tribunal militaire de Toulouse est maintenu jusqu'à la fin 1947. À la fin de l'automne 1944, les Cours de justice et Chambres civiques départementales remplacent les tribunaux militaires et populaires. La différence entre la Cours de justice et la Chambre civique est la gravité des actions des collaborateurs. Ceux pour qui le seul chef d'accusation est l'adhésion au SOL ou à la Milice sont généralement délégués à la Chambre civique. Ceux-ci s'en tirent avec des peines généralement plus

[433] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W. La répartition départementale est la suivante : 12 pour les Hautes-Pyrénées, 3 pour le Lot-et-Garonne, 4 en Haute-Garonne, 7 pour le Tarn-et-Garonne, 5 pour l'Ariège, 6 pour le Gers et 5 pour le Lot.

légères que dans la Cour de justice. Beaucoup de personnes passent devant les Cours de justice et les Chambres civiques. À Toulouse seulement, 833 personnes sont jugées. Les instances civiles sont beaucoup plus clémentes ; beaucoup de peines de mort sont commuées et la majorité des peines relèvent de la privation des libertés individuelles. Malgré leur clémence devant des circonstances atténuantes, les Cours de justice prononcent des peines de mort. Pas moins de 11 miliciens de la région sont exécutés à la suite de leur jugement[434]. Pour cinq d'entre eux, la condamnation est liée à leurs actions comme agent du 2e service milicien. Dans les jugements prononcés dans la région Toulouse-Pyrénées, aucun membre du SOL n'est condamné à mort.

À partir de 1948, seules les cours de justice de Paris, Lyon, Colmar et Toulouse sont maintenues ; leur dernier jugement est prononcé le 31 janvier 1951[435]. Le retour des miliciens ayant quitté la France en août 1944 s'effectue de mai 1945 jusqu'en 1946. Leur comparution s'étire parfois jusqu'en 1949. Leur peine s'étend jusqu'à 20 ans de dégradation nationale, du travail forcé, une interdiction de séjour, une radiation des ordres militaires, etc. Au lieu de faire face à la justice française, un certain nombre de miliciens choisissent de s'exiler. Robert Pincemin, ancien chef départemental de l'Ariège puis de la Haute-Garonne, réussit à gagner l'Argentine en 1947. Il reste jusqu'à sa mort en 2001 à Buenos Aires[436]. De son côté, Roger Boissard, milicien du Tarn-et-Garonne jusqu'au 9 avril 1943, est condamné à mort par contumace. Il s'exile en Colombie, délaisse sa famille et refait sa vie. Le côté français de sa famille apprend qu'il survit à la guerre qu'en

[434] ADHG, cotes 2546 W, 2587 W et 1918 W ; ADG : cotes 1742 W et 1739 W ; ADL, cotes 1740 W et 1743 W ; ADLG, cotes 1738 W et 1741 W ; ADBP, cotes 10 W, 30 W et 77 W ; ADHP, cotes 29 W et 32 W.
[435] Laurens, *op. cit.*, p.321.
[436] Laurens, *Ibid,* p.303 - 305.

2005 lorsque le côté colombien les contacte[437]. D'autres vont en Espagne, au Portugal, restent en Allemagne ou encore viennent au Canada. Finalement, en raison de la langue d'accueil et la proximité religieuse, quelques anciens miliciens viennent s'établir au Québec. Nous pouvons nommer par exemple Julien Labedan[438] et Robert Dublaix[439].

5. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons successivement couvert l'action répressive de la Milice à l'été 1944, sa fuite vers l'Allemagne, son emploi traversé le Rhin et le jugement des miliciens par la justice française. Les résultats trouvés permettent de nous prononcer de manière certaine. Certains départements n'ont pas été particulièrement actifs dans la répression de la résistance, à l'instar des Basses-Pyrénées ou du Lot. Dans le Lot, seuls 12 hommes sont mobilisés en juin 1944 et la délégation départementale se réfugie à Toulouse une fois le chef départemental éliminé par la résistance. Dans les Basses-Pyrénées, le chef local cherche un compromis avec la résistance, mais n'aboutit pas. Au contraire, dans l'Ariège, la Haute-Garonne et le Lot-et-Garonne, la répression atteint son zénith au débarquement allié. Ces derniers départements au centre de la répression régionale, car les grands centres mobilisateurs de la Franc-garde permanente s'y trouvent. Ils sont donc

[437] Gregory Bouysse, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice française et des mouvements de la collaboration*, volume 11, 2021, p. 28.
[438] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section de l'Ariège, cote 2807 W 2, dossier de procédure n.99 contre Maurice Jaffary et Julien Labedan, recherche Labedan et mandat d'arrêt du 14 janvier 1947. Julien Labedan exerce en premier lieu l'emploi d'ébéniste à Montréal, puis fonde le premier club d'escalade au Québec en 1949. Il meurt le 25 décembre 2001. Il n'est pas le seul français à s'expatrier au Québec. Jean Luchaire, fils du ministre de Vichy du même nom, ancien journaliste de la Waffen-SS, vient à Montréal peu après la guerre et fait carrière dans le journal quotidien *La Presse*.
[439] ADHG, Cours de justice de Toulouse, section de l'Ariège, dossier de procédure (illisible) contre Robert Dublaix, procès-verbal du 25 juillet 1950.

généralement déjà équipés pour l'action répressive et très sollicités par l'administration régionale pour combattre la résistance.

Une fois les alliés débarqués dans le sud de la France, la Milice dut fuir dans un état de débâcle. Alors que la majorité de la délégation régionale quitte pour Montpellier, les Basses-Pyrénées quittent pour Bordeaux, car la route est bloquée à Tarbes. Entre les accrochages avec la résistance et les bombardements de l'aviation américaine, la colonne milicienne va perdre des dizaines de personnes sur le chemin. Une fois en Allemagne, les miliciens toulousains ont un choix à faire : travailler ou combattre. Certains vont aller encadrer les deux millions de travailleurs français présents outre-Rhin alors que deux centaines d'hommes seront envoyées dans la brigade « Charlemagne » de la Waffen-SS. Outre cela, d'autres miliciens restent travailler dans le reliquat du gouvernement de Pétain replié en Allemagne. Quelques hommes vont également se préparer à l'action clandestine en France, mais l'information manque sur l'ampleur de la mise en place de telles actions.

CONCLUSION

Avant d'entreprendre cette étude, nous étions très intéressé par l'état de la question de la collaboration de France. Notre but était de procéder à une recherche approfondie d'un organisme de la collaboration. Nous avons choisi la Milice française. Il n'existait alors que des études nationales et des études départementales éparpillées. Plusieurs de ces études départementales démontraient des caractéristiques bien spécifiques à leur région. La disponibilité des sources et l'existence d'un corpus de sources secondaires sur la région limitrophe de Toulouse ont simplifié notre choix. Dans cette recherche prosopographique, les aspects novateurs sont l'angle d'approche régional et l'intérêts porté sur la majorité des membres. Nous avons étudié les neuf départements choisis à la fois au niveau singulier et comme un tout dans la région Toulouse-Pyrénées. Notre but était de faire une étude inclusive et la plus exhaustive possible au-delà du cadre habituellement utilisé, c'est-à-dire les dirigeants miliciens et les tortionnaires du 2e service.

Pour revenir à notre objectif de départ, nous sommes parvenus à livrer un portrait des adhérents du Service d'ordre légionnaire et de la Milice française. À la lecture du mémoire, nous sommes en mesure de connaître leur milieu de vie, leur métier, leur composition sociale et dans une moindre mesure leur appartenance politique. Nous parvenons également à statuer sur les motivations qui amènent ces hommes et ces femmes à rentrer ou à quitter dans ces organismes. Ces données nous aident à mieux comprendre le phénomène de la collaboration des Français dans la région de Toulouse-Pyrénées entre 1942 et 1944.

Notre recherche prosopographique se positionne clairement dans l'historiographie actuelle de la Milice et de la collaboration. Nous offrons une remise en question de la vision contemporaine du milicien collaborateur. En étudiant les dossiers des membres des organisations, nous mettons de l'avant la diversité dans le parcours des miliciens, sans jamais oublier les atrocités commises par plusieurs miliciens dévoués à la répression. La Milice de Toulouse-Pyrénées est étudiée comme elle était sur une carte de l'époque, c'est-à-dire s'étalant sur 9 départements. Les études départementales et nationales ont toutes deux leurs pertinences, mais amènent souvent des généralisations parfois inapplicables. C'est pour combler le vide dans la méthodologie que nous avons opté pour une étude régionale qui retient les éléments d'une étude locale, mais qui permet de tirer des conclusions une étendue de territoire sans généralisation.

Nos liens avec divers historiens européens, tels Fobert Forbes et Gregory Bouysse, ont contribué à notre intérêt et nous avons bénéficié de leurs divers soutiens à travers notre recherche. L'étude est motivée par plusieurs questionnements centraux : Qui sont ces miliciens ? Quelles sont les raisons de leur adhésion au SOL et à la Milice ? À l'inverse, qu'est-ce qui pousse ces personnes à quitter le mouvement ? Contrairement aux tentatives d'homogénéisation de la représentation du mouvement, notre recherche illustre la diversité des trajectoires des membres d'un groupe composite dont l'engagement et l'action ne peuvent être pensés de façon unique. En effet, la lecture des documents des Cours de justice et Chambres civiques départementales nous a enligné vers une recherche sur tous les membres du SOL et de la Milice française dans la région de Toulouse-Pyrénées. Ainsi, le résultat de nos recherches permet d'illustrer l'expérience milicienne et sa pluralité durant

la Seconde Guerre mondiale. Notre recherche s'établit dans un contexte d'ouverture des archives judiciaires de la Seconde Guerre mondiale. Accessibles depuis décembre 2015, ces fonds d'archives sont très riches et contiennent un nombre conséquent de dossiers. La présente recherche s'inscrit dans le grand nombre d'études sur la collaboration en France et prend sa place parmi les diverses recherches locales sur la Milice française.

mL'étude des dossiers permet une analyse sociale plus représentative des hommes et des femmes qui font partie du SOL et de la Milice. Le corpus de dossiers jugés par les instances judiciaires permet d'étudier la composition sociale du SOL et des miliciens pendant la période d'occupation en France. L'étude des dossiers de la Chambre civique prend de l'importance dans notre recherche, car ils contiennent les jugements sur des personnes n'ayant comme motif de conviction que leur adhésion au mouvement. À travers une approche quantitative et qualitative, cette histoire sociale permet d'éclairer les divergences entre les deux groupements. Les membres du SOL, les miliciens et les miliciennes doivent être perçus dans leur singularité à travers leur propre discours et les jugements par les instances judiciaires en place. La volonté d'inclure le plus de personnes nous permet d'avoir une représentation d'ensemble plus complète de la place du SOL et de la Milice de Toulouse dans la collaboration. Nous pouvons ainsi cibler les changements internes du mouvement avec plus de précision et remettre cette région dans le contexte national de la collaboration.

L'analyse des dossiers met en lumière l'impact psychologique de la défaite française de juin 1940 comme élément central dans la motivation des hommes du SOL et de la Milice. Le Service d'ordre légionnaire apparaît comme un mouvement animé par l'idéalisme militaire et le service patriotique sans oublier un désir intrinsèque de combattre

les Allemands. Les membres du SOL sont généralement des militaires plus âgés dont l'appartenance sociale est diverse. La tournure collaborationniste du mouvement par l'appel de volontaire à la LVF et l'invasion de la zone libre mènent plusieurs membres à quitter le mouvement. Certains deviennent même des figures de la résistance. Le mémoire rappelle un aspect que son histoire tend à faire oublier : le courant patriotique et anti-allemand qu'il recèle.

La Milice française retient plus d'attention dans les jugements judiciaires de ses membres. Son étude est donc conséquente et plus détaillée. Entre 1943 et 1944, la Milice de Toulouse-Pyrénées connait une décroissance des adhésions par idéaux politiques et une croissance dans les engagements par intérêt et par obligation. En effet, la volonté d'échapper au service de travail obligatoire, la recherche d'un emploi et l'emprise familiale sont des éléments centraux aux adhésions au mouvement. Cela explique également la baisse de la moyenne d'âge des miliciens. Un autre facteur dans la jeunesse de la Milice explique l'érosion : l'affaiblissement de l'adhésion idéologique des membres du SOL qui forment la base de la Milice. Les démissions dans la Milice sont nombreuses et peuvent être attribuées à un grand nombre d'éléments. Il est toutefois possible de voir ces démissions à travers quatre grandes vagues de départs, soit par les différences idéologiques, par la collusion de la Milice avec la Waffen-SS, par refus de combattre des Français et finalement par le rejet de la mobilisation devant le débarquement allié en France de juin 1944. Enfin, des centaines de miliciens vont quitter la région pour diverses raisons sans nécessairement démissionner. Ces miliciens vont travailler en Allemagne, se faire incorporer dans la Franc-Garde permanente de Vichy, intégrer dans des unités militaires

allemandes (LVF et Waffen-SS) ou encore des organismes français comme le 1er régiment de France ou les chantiers de jeunesse.

Par l'inclusion de tous les départements de la région Toulouse-Pyrénées, nous pouvons avoir une idée précise de l'ampleur et du degré d'implantation de la Milice. L'étude de dossiers de justice miliciens nous renseigne également sur le phénomène géographique du mouvement et dans une moindre mesure le passé politique de ses membres. Premièrement, l'appartenance politique des miliciens de la région n'est pas toujours indiquée dans leur dossier judiciaire. Toutefois, le résultat de l'échantillon disponible est sans équivoque. Les membres de la Milice proviennent majoritairement de partis politiques d'avant-guerre allant de la droite à l'extrême droite. Deuxièmement, l'étude de la répartition territoriale de la Milice dans la région Toulouse-Pyrénées donne un résultat très clair. Il existe un dualisme entre les villes et les campagnes, car les miliciens se divisent presque parfaitement et également entre les grandes préfectures départementales et les petites agglomérations. Ainsi, la Milice est plus urbaine pour les départements des Basses-Pyrénées, de Haute-Garonne, de Hautes-Pyrénées et du Tarn. Dans ces départements frontaliers à la base des Pyrénées, la Milice recrute peu à cause d'un historique de gauche. Bien qu'il existe une présence dans les cantons plus éloignés des grandes villes, le recrutement rural est moindre que dans les quatre prochains départements. Les miliciens sont majoritairement ruraux dans les départements du Gers, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne. L'activité dans ces départements est principalement rurale et l'idéologie milicienne trouve un terrain plus perméable pour recruter. L'Ariège ne peut être dans l'une ou l'autre des deux catégories, car ses membres sont établis exactement moitié dans les villes moitié dans les campagnes.

Dans la Milice régionale toulousaine, près de la moitié des miliciens proviennent du Service d'ordre légionnaire. Nous avons également remarqué que l'appartenance d'anciens membres du SOL à la Milice est souvent contestée devant les instances judiciaires françaises. En effet, des centaines de membres du Service d'ordre n'adhèrent jamais officiellement à la Milice, mais sont simplement transférés sans préavis. Cela crée beaucoup de confusion dans l'après-guerre immédiat lorsqu'il faut juger les collaborateurs. Ces membres n'ayant jamais eu d'activité dans le mouvement, soit sont acquittés, soit ils écopent de peines légères. Les Français qui suivent et participent aux actions répressives de la Milice sont, quant à eux, jugés bien plus durement. Les plus compromis quittent la France pour éviter la justice populaire.

L'appartenance des femmes à la Milice est souvent délaissée ou catégorisée au second degré dans l'étude de la Milice. L'opinion populaire consiste à dire que les femmes ont une moins grande place dans la collaboration, car elles sont reléguées à des tâches marginales. La généralisation et l'homogénéisation de l'action milicienne amène donc à interpréter l'action des membres du mouvement principalement à travers son bras armé, la Franc-Garde. Notre étude permet de mettre en lumière le rôle des femmes dans la Milice régionale. Elles sont présentes à tous les niveaux de la structure milicienne jusqu'à faire partie des cadres départementaux. Leur nombre ne peut être déterminé avec certitude, car bon nombre d'entre elles n'ont pas fait face à la justice française.

L'action milicienne est multiple et ne peut s'arrêter au simple fait de combattre la résistance française. Encore une fois, notre recherche démontre non seulement que les miliciens toulousains font partie intégrante de la répression des maquis, mais qu'ils s'adonnent également à la torture de prisonniers, à l'extorsion d'argent ou de biens

matériels et à l'arrestation puis la déportation de juifs. Ces actions mènent plusieurs Français à quitter la France en août 1944 par un long et dangereux périple. Ainsi, les miliciens qui se retrouvent en Allemagne à l'automne 1944 sont employés dans divers rôles. Notre recherche retrace le parcours des miliciens toulousains qui sont partis outre-Rhin. Plusieurs miliciens de la région sont envoyés dans la brigade « Charlemagne » où se trouvent déjà plusieurs dizaines de miliciens toulousains. D'autres miliciens vont travailler dans les usines allemandes et dans les organisations civiles du mouvement pour s'occuper des familles miliciennes dispersées à travers l'Allemagne. Une poignée de personnes va passer à travers des écoles d'espionnage dans le but d'établir des réseaux d'actions clandestines sur le territoire national français. L'impact réel de cette action clandestine est difficilement mesurable, en raison du manque de sources fiables. Les derniers miliciens forment un bataillon pour assurer une mission de sécurité dans le nord de l'Italie ; c'est là qu'ils combattent brièvement des partisans italiens. Ils sont ensuite capturés par les soldats américains et rapatriés en France.

Finalement, la présente recherche nous a permis de découvrir les divers liens entre le SOL et la Milice, mais plus particulièrement les spécificités régionales. Dans la région toulousaine, l'ambition résistante chez le SOL est très présente dans quatre départements. Elle est principalement l'objet de quelques hommes bien placés et ces embryons résistants cessent généralement leur activité en 1943. Cette volonté résistante reprend toutefois de l'importance à partir de juin 1944. Lorsque la libération de la France devient une réalité, plusieurs miliciens rejoignent la résistance. Il y a même trois propositions de grande envergure de la part des chefs miliciens. Celles-ci sont bien sûr refusées, mais l'ampleur de l'ambition est sans équivoque.

Cette étude pourrait faire l'objet de divers prolongements, notamment par l'inclusion des dossiers issus du dépôt central des archives de la justice militaire[440]. Après une fermeture de plus de quatre ans, l'utilisation de ces archives dans une prochaine étude pourrait apporter une meilleure représentation des miliciens jugés par les divers tribunaux militaires. Cela représente plusieurs centaines de dossiers et nous permettrait d'arriver à une meilleure représentation dans notre étude prosopographique. Jusqu'en 2019, le fonds du dépôt d'archives de la justice militaire est soumis aux règles de la loi n. 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives. Ces dossiers ne peuvent être consultés que dans cent ans, à compter de la date de l'acte ou de clôture du dossier. Ensuite, les dossiers militaires des Français qui ont fait leur service militaire avant 1921 sont généralement disponibles et librement consultables en ligne. Toutefois, les dossiers des hommes ayant servi sous le drapeau entre 1922 et 1942 ne sont que difficilement consultables. Leur inclusion dans notre recherche pourrait donner une meilleure idée sur la situation militaire des hommes nés entre 1901 et 1922. Les dossiers des hommes qui ont servi dans le SOL et la Milice âgés de vingt et quarante-et-un an ne sont pas librement accessibles.

Une démarche également intéressante consisterait à réaliser une recherche similaire dans un autre département ou une autre région. Certaines régions centrales de l'activité à la Milice française n'ont jamais été étudiées à ce jour. Des départements tels l'Allier, la Haute-Vienne, la Vienne et Paris sont tous des points d'ancrage d'écoles miliciennes ou d'un rassemblement important de Franc-Gardes permanents. En prolongeant notre étude à

[440] À l'été 2023, le ministère de l'Armée fait part de sa volonté d'aboutir à la réouverture du fond d'archives potentiellement amiantées. Selon l'historien Gregory Bouysse, les archives militaires furent partiellement rouvertes au début 2024.

une région de la zone nord française, nous pourrions combler un vide historiographique dans l'étude de la Milice française. En effet, le mouvement n'est permis qu'à partir de janvier 1944 dans le nord de la France. Cette entrée en action tardive dans la guerre a eu un effet sur sa composition et son action. La majorité des membres de la Milice sont connus à cause de leur nombre restreint dans les départements au nord de la ligne de démarcation. On pourrait se demander en quoi la Milice de la zone nord diffère de celle de la zone sud. Dans cette optique, l'étude de la Milice dans ces régions mène à des résultats clairs, tangibles et mesurables pour donner lieu à une première étude globale basée sur ces données.

Une dernière piste pour étendre la compréhension de la collaboration pourrait être de changer l'objet de l'étude. L'analyse d'autres partis politiques de la collaboration ferait avancer la faible historiographie portant sur le PPF, le RNP ou encore le Francisme. On pourrait également s'attarder aux membres des unités militaires allemandes comme la légion de volontaires français contre le bolchévisme, la Waffen-SS, la Kriegsmarine (la marine de guerre allemande), etc. L'étude sociale de ces formations sous l'angle départemental, régional ou même national n'a jamais été abordée par la communauté historienne.

ANNEXES

- Annexe 1 à 3 : Documents d'adhésion falsifiés.

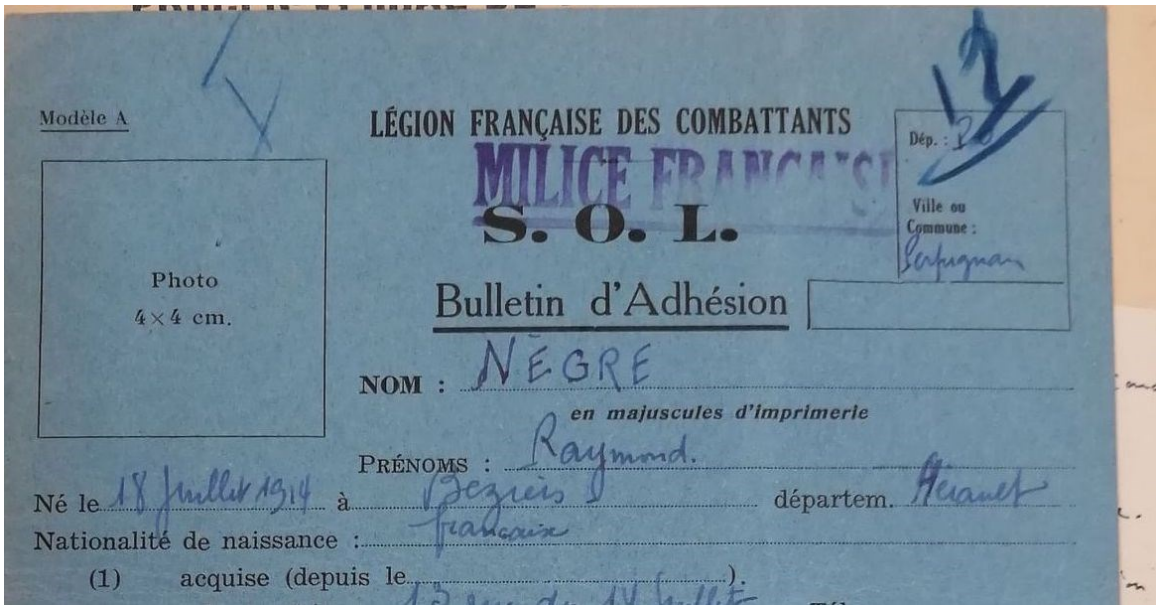

Modèle A

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

MILICE FRANÇAISE

S. O. L.

Dép. : 13

Ville ou Commune : Salugnan

Photo 4×4 cm.

Bulletin d'Adhésion

NOM : NÈGRE

en majuscules d'imprimerie

PRÉNOMS : Raymond.

Né le 18 juillet 1914 à Béziers département. Hérault

Nationalité de naissance : Française

(1) acquise (depuis le).

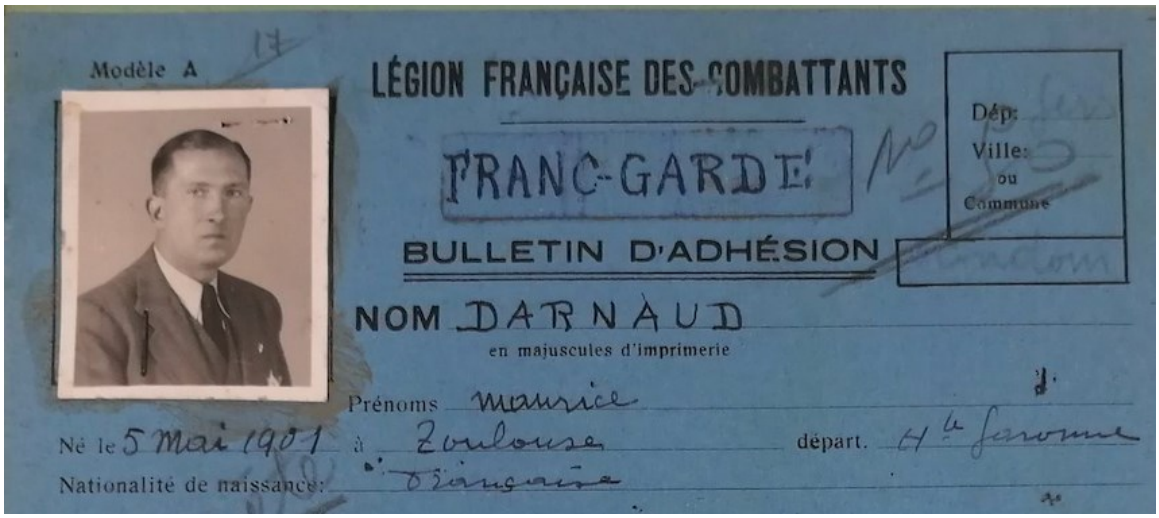

Modèle A

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

FRANC-GARDE

Dép.

Ville ou Commune

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM DARNAUD

en majuscules d'imprimerie

Prénoms Maurice

Né le 5 mai 1901 à Toulouse départ. 64 Le Gerome

Nationalité de naissance : Française

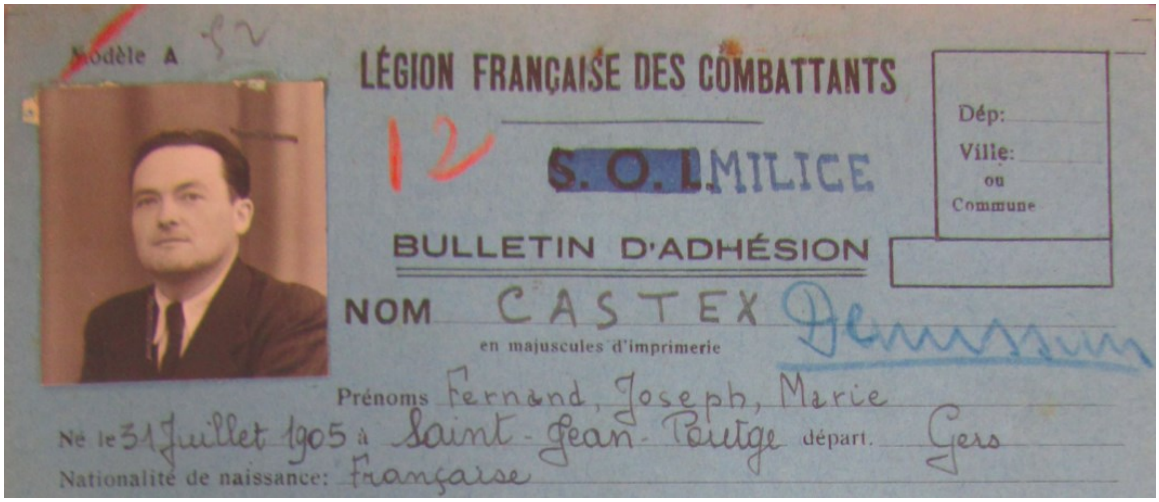

Modèle A 52

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

12

S. O. L. MILICE

Dép:
Ville:
ou
Commune

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM CASTEX Demussin
en majuscules d'imprimerie

Prénoms Fernand, Joseph, Marie

Né le 31 Juillet 1905 à Saint-Jean-Poutge départ. Gers

Nationalité de naissance: Française

- Annexe 4 & 5 : Listes de miliciens envoyés travailler en Allemagne.

SERVICE OBLIGATOIRE DU TRAVAIL

SONT PARTIS EN ALLEMAGNE, LES MILICIENS DONT LES NOMS SUIVENT :

- DIRAT Henri	- 56, avenue de Lautrec à CASTRES (Tarn)
- GALEPIDES Pierre	- 6, rue Emile Zola à CASTRES (Tarn)
- BOUISSIERES Jean	- 106, rue du Gazel à CASTRES (Tarn)
- CAUQUIL Louis	- 32, rue Victor Hugo à CASTRES (Tarn)
- LEFEVRE	- 25, rue du Général Galliéni à CASTRES (Tarn).
- SABLAYROLLES Jean	- à LACROUZETTE (Tarn)
- MARTY Jacques	- à LACROUZETTE (Tarn)
- BOURGES Pierre	- à LACROUZETTE (Tarn)
- CLANCHAMPS Robert	- à LACROUZETTE (Tarn)
- BOUISSIERES Pierre	- Foiral à BRASSAC (Tarn)
- CHOLLET Louis	- à VIANE (Tarn)
- TAILLADES Georges	- à MAZAMET (Tarn)
- VIEUX Joseph	- 26, rue Mayer à MAZAMET (Tarn)
- GALINIER Jean	- 46, rue de l'Arnette à MAZAMET (Tarn)
- PAILLE Jean	- 25, rue de la Resse à MAZAMET (Tarn)
- CALAS Robert	- ST-AMANS-VALTORET (Tarn)
- CALAS Jean	- ST-AMANS-VALTORET (Tarn)
- CALMET Henri	- Les Consuls par SOREZE (Tarn)
- DURAND	- Place Jourdain à GRAULHET (Tarn)
- REGIS Raoul	- CUQ TOULZA (Tarn)
- MERCIER Léon	- CUQ-TOULZA (Tarn)
- SETOU Gilbert	- PUYLAURENS (Tarn)

LISTE COMPLEMENTAIRE DES MILICIENS FRANCS-GARDES PARTIS
POUR ENCADRER LES REQUIS DU TRAVAIL OBLIGATOIRE
-:-:-:

BIBLIOGRAPHIE

- Sources primaires

1.1. Archives

Archives départementales d'Ariège : 344 W 4 ; 5 W 77 ; 5 W 13 ; 17 W 129 ; 5 W 17.
Archives départementales des Basses-Pyrénées : 34 W 15 ; 87 W 46 ; 1031 W 166 ; 1031 W 167 ; 87 W 44 ; 1031 W 260 ; 77 W 38 ; 71 W 25 ; 71 W 26 ; 30 W 1 à 9 ; 30 W 29 à 84, 168 à 186 ; 32 W 6 à 27 ; 27 W & 1 29 ; 29 W 3 à 18 ; 29 W 20-21 ; 77 W 65 à 164.
Archives départementales de Dordogne : 5 W 12.
Archives départementales de Haute-Garonne : 1896 W 136 ; 1813 W 10 ; 1867 W 162 ; 1867 W 212 ; 1912 W 118 ; 1896 W 137 ; 1912 W 105 ; 1912 W 117 ; 1831 W 122 ; 1912 W 120 ; 1912 W 122 ; 1912 W 121 ; 1912 W 119 ; 2008 W 190 ; 1896 W 111 ; 1896 W 138 ; 2008 W 190 ; 2066 W 1137 ; 2546 W, 1918 W, 2807 W.
Archives départementales des Hautes-Pyrénées : 1115 W 73 ; 1115 W 74 ; 20 W 29 ; 20 W 46 ; 1115 W 97 ; 23 W 96.
Archives départementales du Gers : 1 W 714 ; 1 W 538 ; 1 W 713 ; 1 W 540 ; 1 W 715 ; 1 W 537 ; 1 W 534 ; 1 W 377.
Archives départementales du Lot : 1 W 196 ; 1 W 187 ; 1 W 180 ; 1 W 194 ; 1 W 174 ; 1 W 195 ; 1180 W 2 ; 1220 W 225.
Archives départementales du Lot-et-Garonne : 1 W 382 ; 1 W 385 ; 1 W 445 ; 1 W 448 ; 1 W 383 ; 1 W 384 ; 1 W 381 ; 1738 W, 1739 W, 1740 W, 1741 W, 1742 W, 1743 W.
Archives départementales du Tarn : 506 W 234 ; 506 W 235 ; 506 W 335 ; 506 W 336 ; 506 W 231 ; 506 W 237 ; 506 W 232 ; 506 W 239
Archives départementales du Tarn-et-Garonne : 1160 W 61 ; 1182 W 55 ; 1182 W 74 ; 1182 W 80 ; 1182 W 82 ; 1182 W 83 ; 1182 W 85 ; 1182 W 87 ; 1226 W 175 ; 78 W 1 ; 42 W 33 ; 37 W 10 ; 1014 W 469 ; 5 W 50 ; 1074 W 731 ; 90 W 26 ; 99W 64.
Archives départementales de Vienne : 111 W 285.
Archives nationales de France : AN 72 AJ 255 ; AN AJ 41/1787 ; F714961 ; F7 15545 ; F7 15 546 ; F7 15547.

1.2. Journaux

COGNIOT, Georges, *Maquis Blanc*, l'Humanité : Journal socialiste quotidien, 17 décembre 1944.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4149631j

La vie de la légion, dans *le midi socialiste : quotidien régional*, 9 mai 1942, consulté le 18 mai 2023 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5355085r.

Les SOL, la Légion tricolore et notre empire, dans *La Dépêche : journal quotidien*, 27 juillet 1942, consulté le 18 mai 2023 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41495383.

Les troupes allemandes traversent la zone libre pour aller occuper des positions de défense sur la côte méditerranéenne, dans *La Dépêche : Journal quotidien*, 11 novembre, 1942 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41496304

LOI du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire, dans *Le journal officiel de l'État français. Loi et décrets, (4 janvier 1941-25 août 1944)*, Paris, 17 février 1943 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2032901b?rk=21459;2

LOI n.428 du 22 juillet 1943 relative aux engagements volontaires dans les formations antibolcheviques, dans *Le journal officiel de l'État français. Loi et décrets, (4 janvier 1941-25 août 1944)*, Paris, 23 juillet 1943 :

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96569545?rk=21459;2

M. Marcel Déat s'engage dans la Milice française, dans *Le Petit Parisien*, 10 juin 1944, Paris : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k685317f

Maman, femmes françaises, dans *L'Assaut : journal des Francs-Gardes de la Milice française*, 1er janvier 1944, Allier :

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k938539r/f1.image

Secrétariat général à la Milice française, Règlement général sur l'organisation de l'Avant-Garde, dans *Combat*, juin 1943.

Une allocution de J. Darnand, secrétaire général de la Milice française, dans *La Dépêche : journal Quotidien*, 18 février 1943 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41497114

Les chefs de la milice et les délégués à la propagande réunis à Vichy, dans *Le Midi socialiste : Quotidien régional*, 17 mars 1943 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5355346p

VARIOT, Jean, Avec les défenseurs de l'Ordre (partie IV) : Le rôle de la milicienne : secourir et consoler, dans *Aujourd'hui*, 11 janvier 1944.

- Ouvrages généraux et de synthèse

ARON, Robert, *Histoire de Vichy, vol. 1 & 2*, Fayard, Paris, 1954.

COINTET, Michèle, *La Milice française,* Fayard, Paris, 2013.

DELPERRIÉ DE BAYAC, Jacques, *Histoire de la Milice : 1919-1945*, Éditions Fayard, Paris, 1969.

JACKSON, Julian, *France: The dark days. 1940–1944*, Oxford University Press, New York, 2003.

NOIRIEL, Gerard, *L'introduction à la socio-histoire*, La Découverte, Paris, 2008.

SAINT-PAULIEN, *Histoire de la collaboration*, l'Esprit moderne, Paris, 1964.

- Monographies et études spécialisées

AZÉMA, Jean-Pierre et BÉDARIDA, François, *Vichy et les Français*, Fayard, Paris, 1992.

BERIN, Célia, *Femmes sous l'occupation*, Stock, Paris, 1993.

BERLIÈRE, Jean-Marc, *Polices des temps noirs, France 1939-1945*, Perrin, Paris, 2018.

BINOT, Jean-Marc & BOYER, Bernard, *Nom de code : Brutus. Histoire d'un réseau de la France libre*., Fayard, Paris, 2007.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 1*, 2015.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 2*, 2015.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 3*, 2016.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 4*, 2016.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 5*, 2017.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 7*, 2018.

BOUYSSE, Gregory, *Encyclopédie de l'ordre nouveau, histoire du S.O.L., de la Milice & des mouvements de la collaboration, volume 11*, 2021.

BROCHE, François & MURACCIOLE, Jean-François, *Histoire de la Collaboration, 1940-1945*, Tallandier, Paris, 2017.

BURRIN, Philippe, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Seuil, collection : Point histoire, Paris, 1995.

CAPDEVILA, Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation : imaginaire et comportement d'une sortie de guerre, 1944-1945*, Presse universitaire de Rennes, Rennes, 1999.

COBB, Richard, *Vivre avec l'ennemi, la France sous deux occupations 1914-1918 et 1940-1944*, Éditions de Sorbier, Paris, 1985.

COINTET, Jean-Paul*, La légion française des combattants, 1940-1944, la tentation du fascisme*, Albin Michel, Paris, 1995.

COLLINS WEITZ, Margaret, *Les combattantes de l'ombre. Histoire de femmes dans la résistance, 1940-1945* Albin Michel, Paris, 1997.

COTTA, Michele, *La collaboration 1940-1944 : les faits – la presse – l'opinion*, Armand Colin, Paris, 1962.

CUBERO, José, *Tarbes et les Hautes-Pyrénées : Collaboration, Résistance, Libération*, Cairn, Tarbes, juin 2015.

CUBERO, José, *Toulouse et la Haute-Garonne dans la guerre*, Cairn, Toulouse, octobre 2013.

DURAND, Yves, *Vichy 1940-1944*, Bordas, Paris, 1972.

ESTÈBE, Jean, *Toulouse 1940 – 1944,* Éditions Perrin, Toulouse, 1996.

EVENNO, Christian, *L'echo de Nancy en quatre ans de propagande nazie en Lorraine*, Mémoire de Maîtrise, Faculté des Lettres de Nancy, 1973.

FAGEOT, Christelle, *La Milice en Vaucluse, 1943-1945,* Études comtadines, Mazan, 2008.

FORBES, Robert, *For Europe revisited, the French volunteers of the Waffen-SS, 1943-1945,* Helion & Company, Warwick, 2021.

FOUCHER, Daniel & ZEITOUN, Sabine, *Lyon 1940-1944, la guerre, l'occupation, la libération*, Éditions Ouest, Lyon, 1994.

FRAYSINNET, Fabienne, *Quatre saisons dans les goeles de la IVe république*, Regain, Monte-Carlo, 1953.

FROSSARD, André, *Histoire paradoxale de la IVe république*, Grasset, Paris, 1952.

GOUBET, Michel, *La résistance et les années noires à Toulouse et en Haute-Garonne 1940-1944*, CRDP Midi-Pyrénées, Toulouse, 2004.

GUILLON, Jean-Marie, *La résistance dans le Var : Un essai politique*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, 1989.

HOFFMAN, Stanley, *La collaboration : Essai sur la France*, Du Seuil, Paris, 1964.

https://www.cairn.info/histoire-du-sto--9782262047573-page-311.htm

ISORINI, Jacques, *Le procès de Robert Brasilliach*, Flammarion, Paris, 1946.

JACKEL, Eberhard, *La France dans l'Europe d'Hitler*, Fayard, Paris, 1968.

JALABERT, Laurent & LE BRAS, Stéphane, *Vichy et la collaboration dans les Basses-Pyrénées*, Cairn : Collection Guerres et sociétés dans le midi aquitain, Pau, 2015.

KOSCIELNIAK, Jean-Pierre, « La Milice au service de l'ordre nouveau : l'expérience lot-et-garonnaise », dans *Vichy en Aquitaine,* KOSCIELNIAK, Jean-Pierre & SOULEAU, Philippe, Édition de l'Atelier, Paris, 2011.

KOSCIELNIAK, Jean-Pierre, *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne, 1940-1945*, Éditions d'Albret, Agen, 2003.

LABORDE-TUYA, Lisa, *Les femmes collaboratrices en Haute-Garonne 1944-1945*, Mémoire de M.A., sous la direction de Sylvie Chaperon, Université de Toulouse Juan-Jaurès, 2016.

LABORIE, Pierre*, Résistants, Vichyssois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944,* Éditions du C.N.R.S, Paris, 1980.

LAURENS, André, *Ariège 1940-1944 – Les bonnes affaires de l'Occupation*, Mémoire et résistance en Ariège, Foix, janvier 2024.

LAURENS, André, *Ariège 1940-1945, portraits et parcours de collabos*, Pamiers, 2015.

LAURENS, André, *L'Ariège des collabos, 1940-1945*, Corep, Toulouse, 2013.

LAURENS, André, *Une police politique sous l'occupation, la Milice française en Ariège (1942-1944), C.R.D.P,* Foix, 1982.

LE CLANCHE, Eric, *De la Porte de la Chapelle à l'Indochine*, Festung éditions, Voulon, 2021.

LEVY, Claude, *Les nouveaux temps et l'idéologie de la Collaboration*, Armand Colin, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1974.

LUILARD, Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936 à 1951)*, Centre d'études foréziennes et centre interdisciplinaire d'étude et de recherche sur les structures régionales, Saint-Étienne, 1980.

MALBOSSE, Christian, *Le soldat traqué*, (s.l.), 1971.

MARCHEBOEUF, Agnes, *Archives du préfet régional de Lyon durant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, répertoire numérique sous la direction de Florence Beaume, Lyon, 1998.

MERGLEN, Albert, *Novembre 1942 : La grande honte*, Éditions l'Harmattan, Paris, 1994.

MÉRIC, Pierre, *20 ans en quarante*, (s.l.), (s.d).

MICHEL, Henri, *Vichy, année 1940*, collection : l'histoire que nous vivons, Laffont, Paris, 1966.

MONFERRAN, Florence, *Le phénomène milicien et son image dans le Midi toulousain (Lot, Gers, Ariège),* Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Pierre Laborie, Université Toulouse II – Le Mirail, 1985.

MONTERO, Muriel, *La France de 1914 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2001.

MOUNINE, Henri, *Cernay, 1940-1945 : Le SS-Ausbildungslager de Sennheim*, Éditions du Polygone, Ostwald, 1999.

ORY, Pascal, *Les Collaborateurs*, Seuil, collection : Point histoire, Paris, 1980.

PANNEBIAU, Patrice, *Être milicien en Haute-Garonne (1943-1944) : un engagement armé au service de l'occupant*, Mémoire de M.A., Université de Toulouse II, 2003.

PAXTON, Robert, *Vichy France: Old guard and new order, 1940-1944*, Éditions Alfred A. Kopf, 1972.

PIGOREAU, Olivier, *1944, l'été chaud des collabos*, Histoire et collection, Paris, 2014.

PIQUEMAL, Pierre, *Pour Dieu et la Patrie, des chantiers de jeunesse à la Waffen SS*, Éditions du Paillon, Contes, 2019.

ROSSIGNOL, Dominique, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944, l'utopie Pétain*, Presse universitaire de France, Paris, 1991.

RUSSO, Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Seuil, Paris, 1987.

SAUGERON, Emmanuel, *La Milice française dans les Basses-Pyrénées*, Cairn, Pau, 2023.

SIEGFRIED, André, *De la 3e à la 4e république*, Grasset, Paris, 1956.

SPINA, Raphaël, *Histoire du STO*, Perrin, Paris, 2017.

SWEET, John, *Chaque livre est un événement : Robert Paxton et la France, du briseur de glace à l'iconoclaste tranquille*, *La France sous Vichy autour de Robert Paxton,* Éditions Complexe, Paris, 2004.

SWEET, John, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Plon, Paris, 1996.

TARISSE, René, *La Milice à Bordeaux, la collaboration en uniforme*, Auberon, Bordeaux, 1999.

VANDENHELSKEN, Léo, *Miliciens et miliciennes en sortie de guerre : jugement et représentation d'un groupe collaborateur (1943-1951),* Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Fabian Théofilakis, Paris, 2020.

VITTORI, Jean-Pierre, *Eux, les S.T.O.,* Ramsay, Paris, 2007.

- Articles de périodiques

« Enquête départementale sur la collaboration », *Comité historique de la Seconde Guerre mondiale*, (s.d.) ;

« Esquisse sommaire de l'histoire de Montauban sous l'occupation », *Imprimerie nationale*, 1955.

AKOTA, Jacky & COMYN-WATTIAU, Isabelle & DU MOUZA, Cedric, « évaluer la crédibilité des sources historiques », *HAL Open Science*, janvier 2020, consultés le 14 mars 2023 : https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02464556v1/preview/dahlia20.pdf

ARNAUD, Patrice, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, juillet-septembre 2000, numéro 67 : https://doi.org/10.3406/xxs.2000.4597

BALENT, André, « Roquefixade (Ariège) 6-7 juillet 1944 », sur le site *Le Maitron les fusillés 1940-1944*, consulté le 25 mars 2024 : https://maitron.fr/spip.php?article176326#:~:text=Seize%20fusillés%20sommaires%20ou%20morts,16%20septembre%2C%20le%2012%20décembre.

BARRAL, Pierre, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, 24e année, numéro 5, 1974, consulté le 27 octobre 2021 : https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1974_num_24_5_418741

BIDDISCOMBE, Perry, « The last White terror: The Maquis Blanc and its impact in liberated France 1944-1945 », *The journal of modern history*, numéro 73, 2001: https://www.journals.uchicago.edu/doi/pdf/10.1086/340147

BUTLER, Marigene H., « La collaboration dans la préfecture régionale de Rennes », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 117, 1980.

CAPDEVILA, Luc, « L'identité masculine et les fatigues de la guerre », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, numéro 75, 2002 : https://doi.org/10.3917/ving.075.0097

CHANAL, Michel, « La Milice Française dans l'Isère (février 1943 à août 1944) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, volume 32, numéro 127, juillet 1982 : https://www.jstor.org/stable/25729040

COINTET, Jean-Paul et COINTET, Michèle, « Contribution à une socio-politique de l'État français : la légion française de combattants dans la Vienne (1940-1943) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, numéro 4, 1973 : https://doi.org/10.3406/rhmc.1973.2268

COTILLON, Jérôme, « *Jeunesse maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », Matériaux pour l'histoire de notre temps,* numéro 74, 2004, p.34, consulté le 5 août 2023 : www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2004_num_74_1_978.

DOULUT, Alexandre, « la spoliation des biens juifs dans le Lot-et-Garonne, en France », *Revue d'histoire de la Shoah*, numéro 186, 2001 : https://doi.org/10.3917/rhsho.186.0291

ESTÈBE, Jean, « Les juifs en midi toulousain pendant la Seconde Guerre mondiale : état de la question », *Annales du Midi*, volume 104, numéro 199-200, 1992 : https://doi.org/10.3406/anami.1992.3752

FABRE, Diana & FABRE, Robert, « Enquête sur les mouvements de collaboration dans le Tarn », (s.l.), (s.d.).

FABRE, Diane & FABRE, Robert, « Bibliographie et Sources : Le midi toulousain dans la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 131, juillet 1983 : https://www.jstor.org/stable/25729125

FABRE, Robert & FABRE, Diana, « La main-d'œuvre au service de l'Allemagne dans la région de Toulouse », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains, le midi toulousain : Occupation et Libération*, volume 33, numéro 131, juillet 1983, : https://www.jstor.org/stable/25729109

GUILLON, Jean-Marie, « Les mouvements de collaboration dans le Var », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale,* numéro 113, 1979.
https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article176326

JANIN, Éric, « La ville sous l'œil du géographe », *Cahier philosophiques*, numéro 118, février 2009 : https://www.cairn.info/revue-cahiers-philosophiques1-2009-2-page-87.htm.

KOSCIELNIAK, Jean-Pierre, « Les mineurs poursuivi pour collaboration à la libération », *Arkhéia,* numéro 22, 2010.

LABÉDAN, Guy, « La répression à la libération dans la région de Toulouse », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, volume 33, numéro 131, juillet 1983 : https://www.jstor.org/stable/25729111

LABORIE, Pierre, « 1944 : logique de répression de Vichy, la répression en France à l'été 1944 », *Actes du colloque organisé par la fondation de la résistance et de la ville de Saint-Amand-Montrond, Fondation de la résistance-édition électronique*, Paris, 2007 : https://www.fondationresistance.org/documents/ee/Doc00004.pdf

LABORIE, Pierre, « De l'opinion publique à l'imaginaire sociale », *Vingtième siècle, Revue d'histoire, Presse de la fondation nationale des sciences politiques,* Paris, avril-juin 1988 : https://doi.org/10.3406/xxs.1988.4857

LARRIEU, Jean, « Les adhérents des mouvements de collaboration dans les Pyrénées-Orientales », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, les années quarante dans le Midi*, tome 104, numéro 199-200, décembre 1992 : https://doi.org/10.3406/anami.1992.3744

LECLERC, Françoise & WENDLING, Michèle, « La répression des femmes coupables d'avoir collaboré pendant l'Occupation », *Clio. Histoire, femme et société*, numéro 1, résistance et libération, France 1940-1945, 1995.

LEFÈVRE, Eric, « Des armes pour les miliciens », *Gazette des armes, édition Régi'Arm*, numéro 129, mai 1984.

LIEBMANN, Léon, « Vichy, année 1940 (Compte-rendu) », *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, volume 45, numéro 3, 1967 : https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1967_num_45_3_2699_t1_0954_0000_2

LUIRARD, Monique, « La Milice Française dans la Loire », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, volume 23, numéro 91, Juillet 1973 : https://www.jstor.org/stable/25728537

MARCOT, François & MASSONIE, Jean-Pierre, « Les collaborateurs dans le Doubs. Analyse factorielle », *Revue de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro 115, 1979.

NAUD, Philippe, « La mise sur pied du 1er régiment de France, avril-octobre 1943 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, numéro 202-203, 2001 : https://doi.org/10.3917/gmcc.202.0033

OLIVESI, Dominique, « La prestation du serment du service d'ordre légionnaire (S.O.L) aux arènes de Cimiez, le 22 février 1942 », Cahiers de la Méditerranée, numéro 62, 2001, mis en ligne le 15 février 2004, URL : http://journals.openedition.org/cdlm/60.

PÉCOUT, Christophe, « Les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : Une expérience de service civil obligatoire », *Agora débats/jeunesses*, numéro 48, janvier 2008 : https://doi.org/10.3917/agora.047.0024

PÉCOUT, Christophe, « Les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : Une expérimentation pédagogique sous le gouvernement de Vichy », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, numéro 234, avril 2009 : https://doi.org/10.3917/gmcc.234.0053

PIPES, Jason, « Luxemburg volounteers in the german Army », *Feldgrau, German army research 1918-1945*, consulté le 31 juillet 2023: https://www.feldgrau.com/WW2-German-Wehrmacht-Luxemburg-Volunteers/.

ROUX, Michel, « Miliciens en Haute-Loire. Pour une première approche statistique et historique », *Domitia*, numéro 11, 2010.

SCOTT, Joan W., « The problem of invisibility », *Retrieving women's history: Changing perception of the role of women in politics and society*, 1988.

SIMONIN, Anne, « La femme invisible : la collaboratrice politique », *Histoire@politique,* numéro 9, 2009 : https://doi.org/10.3917/hp.009.0096

SOUBET, Michel, *Revue résistance R4*, numéro 10, 1979.

SUEUR, Marc, « La collaboration politique dans le département du Nord (1940-1944) », *Revue d'histoire de la Deuxième guerre mondial*, tome 34, numéro 135, 1984 : https://www.jstor.org/stable/25729197

- Documents audiovisuels

BOURRÉE, Fabrice, « Eysses, une prison dans la Résistance », (1987 ; Villeneuve-sur-Lot, Lot-et-Garonne, France, Amicale d'Eysses/IFOREP), DVD.

- Documents Web

ABELA, Jérôme & CASSAIGNE, Julien & LE MAROIS, Jacques, 1996, « Geneanet », https://www.geneanet.org

Institut national de la statistique et des études économiques. « Insee.fr/accueil », 9 décembre 2020 : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501

Archives nationales de la cohésion des territoires. « Observatoire des territoires », 2021 : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-2022-rapport-cahier-1-demo-chap-01-03-dune-france-rurale-une-france-urbaine-les

ERNOT, Isabelle & ESRAIL, Raphaël, « Mémoires des déportations », avril 2017, http://memoiresdesdeportations.org/personne/beuvelet-pierre.

MOTTE, Claude & VOULOIR, Marie-Christine, « Les villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui », 2006, http://cassini.ehess.fr/fr/html/.

Ministère des armées, « Archives collectives des Forces françaises de l'intérieur », 2003, https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr//arkotheque/inventaires/ead_ir_consult.php?ref=GR_19_P

Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, « Aroslen Archives : International center on Nazi percecution », 2013, https://collections.arolsen-archives.org/en/search/person/77426627?s=andre%20delpech&t=2733256&p=0.

Ministère de la culture, « Grand Mémorial », 11 novembre 2014, https://francearchives.gouv.fr/fr/section/44225